

it was decided that the Security Council would hold no more meetings after 17 December except in an emergency, it was understood that the Council would be able, in such a case, to function only with severely reduced services, particularly without a stenographic service.

Is the Council ready to take a decision on the draft resolution submitted by the United Kingdom delegation?

Mr. JESSUP (United States of America): If I heard him correctly, the representative of Egypt concluded his last remarks this morning by saying that he was not prepared to comment on the resolution presented by the United Kingdom but that, as I understood, he intended to do so after having had further opportunity to study it. If he desires more time, it seems to me that that should be granted by the Security Council, and, since it is practically one o'clock, I suggest that the vote on this resolution might be deferred.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Members of the Council have heard the proposal which has just been made. Are there any objections?

Are the members of the Council in agreement that the consideration of the question should be resumed this afternoon? If there is no objection, this afternoon's meeting will have the same agenda as this morning's.

The meeting rose at 1 p.m.

THREE HUNDRED AND NINETY-FIFTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Tuesday, 28 December 1948, at 3.25 p.m.

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 394th meeting (S/Agenda 394).

4. Continuation of the discussion on the Palestine question

On the invitation of the President, Mahmoud Fawzi Bey, representative of Egypt, Mr. Ammoun, representative of Lebanon, and Mr. Fischer, representative of the Provisional Government of Israel, took their seats at the Council table.

Mr. EL-KHOURI (Syria): This meeting was first convened on the application and demand of the Egyptian Government [S/1151], supported by Syria, as an emergency meeting on a question which has to be considered to be

qu'il a été décidé que le Conseil de sécurité ne tiendrait plus de réunion après le 17 décembre, sauf en cas d'urgence, il a été entendu que le Conseil ne pourrait, dans un tel cas, fonctionner qu'avec des services extrêmement réduits et, notamment, sans service sténographique.

Le Conseil de sécurité est-il disposé à se prononcer maintenant sur le projet de résolution présenté par la délégation du Royaume-Uni?

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Si j'ai bien compris, le représentant de l'Egypte a terminé sa déclaration en disant qu'il n'était pas prêt à parler de la résolution présentée par le Royaume-Uni, mais qu'il avait l'intention de le faire après l'avoir étudiée plus à fond. Si le représentant de l'Egypte désire disposer d'un certain temps pour étudier ce document, j'estime que le Conseil de sécurité devrait donner suite à sa demande et, comme il est presque 13 heures, je propose d'ajourner le vote sur le projet de résolution.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Conseil ont entendu la proposition qui vient d'être faite. Quelqu'un présente-t-il des objections?

Les membres du Conseil seraient-ils d'accord pour que l'examen de la question soit repris cet après-midi? S'il n'y a pas d'objection, la séance de cet après-midi aura le même ordre du jour que celle de ce matin.

I.a séance est levée à 13 heures.

TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-quinzième séance

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mardi 28 décembre 1948, à 15 h. 25.

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 394ème séance (S/Agenda 394).

4. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Egypte; M. Ammoun, représentant du Liban, et M. Fischer, représentant du Gouvernement provisoire d'Israël, prennent place à la table du Conseil.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): A l'origine, la présente séance du Conseil a été convoquée sur la demande pressante du Gouvernement de l'Egypte [S/1151], appuyée par la Syrie; il devait s'agir d'une séance exception-

urgent. The cause of this emergency was the new attacks and the new violations of the truce committed by the Jewish authorities in Palestine against the Egyptian forces in the Negeb.

In the first instance, some of the representatives on the Security Council said that this question could not be taken up before substantial and trustworthy information had been received from the Acting Mediator and the truce observers. But in the meantime, two reports have been received from the Acting Mediator containing facts which showed that this new fight in the Negeb had been started by the Jews. These reports, contained in documents S/1152 and S/1153, produce sufficient evidence to leave no doubt that the present situation in the Negeb is in violation of the truce and in defiance of the resolutions of the Security Council with regard to the withdrawal of the forces to their former positions, and the cease-fire demands.

It is not necessary to comment at this stage on these reports; they are official documents which are sufficiently clear to give general information on the subject. In one of these reports, the Acting Mediator stated that Israeli forces had attacked on a strategic hill on 23 December, this being followed by an Egyptian counter-attack. The Acting Mediator also reported that Israeli ships had attacked the coast in the vicinity of Gaza on the night of 23-24 December, and he further said that Israeli planes had bombed Khan Yunis on 23 December and that the truce observers were still not being permitted access to the Negeb by the Jewish authorities. The Acting Mediator further stated that Israeli liaison officers had not been permitted "to accompany United Nations observers to the Gaza-Rafah area for the specific purpose of investigating Egyptian complaints and [that] Gaza observer reports of Israeli attacks were refused by Israeli authorities, with no reason given" [S/1153].

The Acting Mediator also stated that permission given for the resumption of observer activities did not apply to the area where fighting was in progress. He further stated that observers had reported, that some ninety bombs had been dropped on Gaza, Khan Yunis and Rafah on 26 December. Haifa observers also witnessed events of the same nature. Other observers at Tel Aviv were still being prevented from visiting the Negeb.

From this it is clear that Israeli warships have been bombarding Gaza, which is not within the area allotted to the Jews by the General Assembly resolution [181 (II)] of 29 November 1947. Even if it is considered, as some mem-

nelle, consacrée à une question qu'il faut considérer comme urgente. Ce qui a motivé cette séance exceptionnelle, ce sont les nouvelles attaques lancées contre les forces égyptiennes dans le Négeb, et les nouvelles violations de la trêve commises par les autorités juives en Palestine.

Pour commencer, certains membres du Conseil de sécurité ont dit qu'on ne peut entreprendre l'examen de cette question avant d'avoir reçu des renseignements détaillés et dignes de foi du Médiateur par intérim et des observateurs de la trêve. Or, entre temps, le Conseil a reçu deux rapports du Médiateur par intérim relatant des faits qui prouvent que ce sont les Juifs qui ont repris les hostilités dans le Négeb. Ces rapports, qui figurent aux documents S/1152 et S/1153, contiennent des preuves suffisantes pour établir sans l'ombre d'un doute que la situation, telle qu'elle se présente actuellement dans le Négeb, résulte d'une violation de la trêve, commise au mépris des résolutions du Conseil de sécurité relatives au retrait des forces armées sur leurs positions précédentes et au mépris des injonctions de cesser le feu.

Il n'est pas besoin, au stade actuel, de commenter ces rapports; ce sont des rapports officiels suffisamment clairs pour donner une idée générale de la situation. Dans l'un de ces rapports, le Médiateur par intérim déclare que les forces israéliennes ont déclenché une attaque contre une colline stratégique, le 23 décembre, attaque à laquelle a répondu une contre-attaque égyptienne. Le Médiateur par intérim signale également que des navires israéliens ont attaqué la côte à proximité de Gaza dans la nuit du 23 au 24 décembre. Il signale en outre que les avions israéliens ont bombardé Khan-Yunis le 23 décembre et que les autorités juives refusent toujours aux observateurs de la trêve d'entrer dans le Négeb. Le Médiateur par intérim déclare en outre que "les autorités israéliennes ont, sans donner de raison, opposé un refus à la requête" demandant "des officiers de liaison israéliens pour accompagner les observateurs des Nations Unies chargés de se rendre dans la région de Gaza-Rafah afin d'y enquêter sur les plaintes égyptiennes et les rapports des observateurs de Gaza signalant des attaques israéliennes" [S/1153].

Le Médiateur par intérim signale également que l'autorisation donnée aux observateurs de reprendre leur activité ne s'applique pas à la zone des combats. Les observateurs, ajoute-t-il, ont signalé que, le 26 décembre, quelque quatre-vingt-dix bombes sont tombées sur Gaza, Khan-Yunis et Rafah; les observateurs de Haïfa ont été également témoins d'événements semblables. On continue d'empêcher d'autres observateurs de Tel-Aviv de se rendre dans le Négeb.

Il ressort clairement de ces rapports que les navires de guerre israéliens ont bombardé Gaza, qui n'est pas situé dans la région attribuée aux Juifs par la résolution de l'Assemblée générale [181 (II)] en date du 29 novembre 1947. Même

bers here do consider, that the Jews have established the right to defend the areas allotted to them by that resolution, we find that all the fighting has been taking place beyond the borders of the area allotted to the Jews in the resolution of the General Assembly, even though that resolution contained only recommendations—and these recommendations do not create the right to proclaim a Jewish State anywhere in Palestine. A change in the international status of Palestine is not effected by recommendations of that nature.

Nevertheless, the Jews are waging war against the Arabs beyond their borders, and the Arabs never were within the borders of the areas claimed by the Jews.

It was decided by the Security Council on 4 November [377th meeting] that a Sub-Committee would be constituted to study the development of the situation in Palestine and to report to the Security Council with recommendations as to what should be done if either party failed to withdraw the forces which had advanced beyond the positions held on 14 October 1948, within whatever time limit was fixed by the Acting Mediator [S/1070]. The Sub-Committee was to study as a matter of urgency, and to report to the Security Council, on further measures to be taken under Chapter VII of the Charter. This Sub-Committee has already held several meetings on that subject, but it has failed, so far, to report to the Security Council on the position in Palestine. The Security Council has not received any guidance from that Sub-Committee as to what ought to be done, yet the attacks have continued at different points in the Negeb and elsewhere.

The Security Council could not wait forever for a report from that Sub-Committee while the acts of aggression continued. It would appear that the Jews violated the truce, and that they not only violated the truce, but also defied the resolution of the Security Council by refusing to withdraw their forces. As a pretext for not implementing the resolution of 4 November [S/1070], they said that the resolution of 16 November [S/1080] regarding the proposed armistice had not been executed. I shall not now comment on this point, since the President of the Security Council has analyzed the situation and shown that these resolutions were not dependent upon each other and that the resolution of 4 November ought to have been executed in time [394th meeting]. The Egyptian Government said [381st meeting] that it would not start negotiations on the armistice before the resolution of 4 November had been implemented, because it was essential that each party should be stationed in its original position before the negotiations on the armistice could start. The Egyptian Government did not reject the armistice negotiations, but insisted that the other resolution should be implemented first. The

si l'on estime, comme le font quelques membres du Conseil, que les Juifs ont établi leur droit de défendre les régions que leur a attribuées cette résolution, nous constatons que tous les combats se sont déroulés en dehors des limites de la région attribuée aux Juifs par la résolution de l'Assemblée générale, résolution qui ne contient d'ailleurs que des recommandations, lesquelles ne donnent à personne le droit de proclamer un Etat juif où que ce soit en Palestine. Des recommandations de cet ordre ne déterminent aucune modification du statut international de la Palestine.

Quo qu'il en soit, les Juifs font la guerre aux Arabes en dehors de leurs propres frontières, tandis que les Arabes n'ont jamais franchi les frontières des régions que les Juifs prétendent s'attribuer.

Le Conseil de sécurité a décidé, le 4 novembre [377ème séance], de constituer un Comité chargé d'étudier l'évolution de la situation en Palestine, de faire rapport au Conseil de sécurité et de lui recommander les mesures à prendre si l'une quelconque des parties refusait de retirer, dans les délais fixés par le Médiateur par intérim, les forces qui avaient avancé au delà des positions tenues le 14 octobre [S/1070]. Le Comité devait étudier, comme présentant un caractère d'urgence, les nouvelles mesures qu'il conviendrait de prendre en vertu du Chapitre VII de la Charte, et devait faire rapport au Conseil de sécurité à ce sujet. Ce Comité s'est déjà réuni à plusieurs reprises pour étudier cette question, mais, jusqu'à présent, il n'a pas fait rapport au Conseil de sécurité sur la situation en Palestine. Le Conseil de sécurité n'a reçu de ce Comité aucun conseil sur les mesures à prendre, et, entre temps, les attaques ont continué à se produire en différents points du Négeb et ailleurs.

Le Conseil de sécurité ne peut attendre éternellement le rapport de ce Comité, pendant que les actes d'agression continuent. Il semble que les Juifs ont violé la trêve, et non seulement qu'ils ont violé la trêve, mais aussi qu'ils ont agi au mépris de la résolution du Conseil de sécurité en refusant de retirer leurs forces. Comme prétexte pour ne pas appliquer la résolution du 4 novembre [S/1070], ils avancent que la résolution du 16 novembre [S/1080] concernant l'armistice envisagé n'a pas été mise à exécution. Je ne m'étendrai pas actuellement sur ce point, car le Président du Conseil de sécurité a analysé la situation et a démontré [394ème séance] que ces résolutions n'étaient pas liées et que la résolution du 4 novembre aurait dû être mise à exécution en temps opportun. Le Gouvernement de l'Egypte a déclaré [381ème séance] qu'il ne commencerait pas à négocier au sujet de l'armistice tant que la résolution du 4 novembre n'aurait pas été appliquée, car il est indispensable que chaque partie soit revenue sur ses positions primitives avant qu'on puisse ouvrir les négociations d'armistice. Le Gouvernement de l'Egypte n'a pas refusé de négocier cet armistice, mais il a insisté pour que l'autre résolution soit au-

resolution of 4 November preceded the later resolution, and its implementation should also come first.

The representative of France said [394th meeting] that the two resolutions were not dependent upon one another, but although they were independent, one had priority over the other with regard to its execution. Nobody could agree that armistice negotiations could be effective before each party was stationed on its original lines. If that were done, then the armistice negotiations could be started from that point.

On different occasions in the past, the Jews have not complied with the resolutions of the Security Council. If one were to enumerate the violations of the truce committed by the Jews, and their defiance of the Security Council's resolutions, one could begin from the date of 14 May 1948, when they proclaimed their independence and their State of Israel in violation of the resolution [186(S-2)] appointing Mediator of the General Assembly of that same date. But these violations have been repeatedly enumerated before the Security Council and before the General Assembly, and it is not necessary to repeat them again.

We now have before us the draft resolution submitted by the United Kingdom [S/1163]. This draft resolution falls short of the steps which might be taken or ought to be taken by the Security Council, but as long it is the only resolution before us, my delegation is ready to support it. We consider it to be better than nothing.

I am afraid that the Security Council might depart from its discussions on this subject without reaching any concrete result, as we have been doing in the case of the Indonesian question. At least we must act as the Security Council should act in such a situation, and I hope that two different methods of action are not going to be advocated—as certain members of the Council have done—one method being applied in the case of Palestine and another in that of Indonesia.

Aggression, violation of the truce, and violation of the cease-fire demands of the Security Council have been committed in both cases, and I hope that the parties concerned will be treated in a way that will discharge the Security Council of its responsibilities and which will measure up to the expectations which the world holds concerning the Security Council.

I believe it would now be appropriate to make certain comments on the statement which we heard this morning [394th meeting] from the representative of the Jewish authorities.

In the first place, he said that the Egyptian forces are beyond their borders, beyond their territory and that the Israeli forces are defending their own rights and their own land. It is surprising to hear that the Egyptians, who are

ravant appliquée. La résolution du 4 novembre a été adoptée avant la résolution relative à l'armistice, et elle doit également être mise en application avant la résolution qui l'a suivie.

Le représentant de la France a déclaré [394ème séance] que les deux résolutions ne sont pas liées, mais que, bien qu'elles soient indépendantes, l'une a priorité sur l'autre au point de vue de l'exécution. Personne n'acceptera de croire que les négociations relatives à l'armistice puissent être efficaces avant que chaque partie soit revenue sur ses lignes primitives. Ceci fait, au contraire, les négociations relatives à l'armistice pourraient alors commencer.

A différentes reprises, dans le passé, les Juifs n'ont pas observé les résolutions du Conseil de sécurité. Si l'on voulait énumérer les violations de la trêve commises par les Juifs, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, on pourrait commencer au 14 mai 1948, jour où ils ont proclamé leur indépendance et leur Etat d'Israël en violation de la résolution de l'Assemblée générale [186 (S-2)] de la même date. Toutefois, ces violations ont été énumérées à maintes reprises devant le Conseil de sécurité et devant l'Assemblée générale, et il n'est pas nécessaire d'en répéter la liste.

Nous sommes maintenant saisis du projet de résolution présenté par le Royaume-Uni [S/1163]. Ce projet de résolution est loin d'enviser les mesures que pourrait et devrait prendre le Conseil de sécurité, mais, comme c'est la seule résolution dont nous soyons saisis, ma délégation est prête à lui accorder son appui. Nous estimons qu'elle vaut mieux que rien.

Je crains que le Conseil de sécurité ne suspende l'examen de cette question sans parvenir à aucun résultat positif, comme cela s'est passé pour la question indonésienne. Le Conseil de sécurité se doit d'agir comme il convient devant une situation de cet ordre, et j'espère qu'on ne préconisera pas deux méthodes différentes, comme l'ont fait certains membres du Conseil, une méthode dans le cas de la Palestine et une autre dans le cas de l'Indonésie.

Dans les deux cas il y a eu agression, violation de la trêve et violation des injonctions de cesser le feu données par le Conseil de sécurité; j'espère que les parties intéressées seront traitées d'une manière qui permette au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités et qui soit conforme à ce que le monde attend du Conseil.

Je crois qu'il convient maintenant de faire certaines observations sur la déclaration que nous avons faites ce matin [394ème séance] le représentant des autorités juives.

En premier lieu, ce représentant a déclaré que les forces armées de l'Egypte sont sorties de leurs frontières nationales et de leur territoire, et que les forces israéliennes défendent leurs propres droits et leur propre terre. Il est surprenant

on Arab territory at the invitation of the great majority of the Arabs in Palestine for the purpose of restoring law and order in that country and for the purpose of preventing massacres and atrocities against the Arab population, are to be considered foreigners committing aggression or infringing upon the rights of others; and it is also surprising to hear that the Jews, who are intruders in Palestine, coming from all corners of the world, and having established themselves by way of conquest and aggression, are to be the rightful claimants. It is also absurd to consider such a claim as deserving consideration.

The representative of the Jewish authorities said that the Arabs complied with the resolutions of the Security Council only when they found that they were unable to defend themselves or unable to continue the fight. He said that when they felt themselves weak, they then accepted the resolutions of the Security Council. In that regard, I must say that as far as the Arabs are concerned, it is just the contrary. The first truce of four weeks, which was sponsored here by the United Kingdom and which began on 11 June 1948, was accepted by the Arabs against their interests. It has been the contention of the Arabs that this first truce, which came into effect in Palestine on 11 June 1948, was not only in favour of their enemies, the Zionists, but that it saved these enemies from certain defeat.

I should now like to quote certain statements which were made in a written communication from a Zionist leader in Tel Aviv to another Zionist leader in New York or Washington. I do not know either party, but one of them said to the other in writing:

"It was all right for us when we were dealing with the so-called Army of Liberation."

The Army of Liberation is composed of more volunteer forces and men of Palestine who are assembled under the leadership of Kaukji and who call themselves the Army of Liberation of Palestine. That was before the Arab forces intervened in the matter. The writer continues:

"We always were sure that the Arab States, with all the differences among them and with the United Kingdom and the United States influence and pressure on them, could never enter Palestine."

It is true that, at that time especially, the United Kingdom and the United States representatives in the Middle East were pressing the Arabs and trying to convince and threaten them so that they would not cross the borders of Palestine with armed forces. The writer continues:

d'entendre dire que les Egyptiens, qui sont en territoire arabe sur l'invitation de la grande majorité des Arabes de Palestine afin de rétablir la loi et l'ordre public dans ce pays et d'empêcher que des massacres et des atrocités ne soient commis contre la population arabe, devraient être considérés comme des étrangers commettant une agression ou empiétant sur les droits d'autrui; il est également surprenant d'entendre dire que les Juifs, qui sont des intrus en Palestine, qui viennent de tous les coins du monde et qui se sont implantés en Palestine par voie de conquête et d'agression, devraient être considérés comme les ayants droit. Il est absurde de considérer qu'une telle prétention soit digne d'être prise en considération.

Le représentant des autorités juives a déclaré que les Arabes n'ont obéi aux ordres du Conseil de sécurité que lorsqu'ils se sont aperçus qu'ils étaient incapables de se défendre ou de continuer le combat. Il a dit que, lorsque les Arabes se sont sentis faibles, ils ont accepté les résolutions du Conseil de sécurité. A cet égard, je dois dire que, en ce qui concerne les Arabes, la vérité est tout à l'opposé. La première trêve de quatre semaines, décrétée ici sur l'initiative du Royaume-Uni et entrée en vigueur le 11 juin 1948, a été acceptée par les Arabes contre leurs intérêts. Les Arabes n'ont cessé de proclamer que cette première trêve, qui est entrée en vigueur en Palestine le 11 juin 1948, non seulement était favorable à leurs ennemis sionistes, mais bien a sauvé les sionistes d'une défaite certaine.

Qu'il me soit maintenant permis de citer certains extraits d'une communication écrite adressée par un dirigeant sioniste de Tel-Aviv à un autre dirigeant sioniste de New-York ou de Washington. Je ne connais aucun des intéressés, mais je citerai ce que l'un a dit à l'autre par écrit. Il a dit ceci:

"Tout allait bien pour nous tant que nous avions affaire à la prétendue Armée de la libération."

L'Armée de la libération est constituée par les groupes de volontaires et les habitants de Palestine qui se sont rassemblés sous le commandement de Kaukji, et ont pris le titre d'Armée de la libération de la Palestine. C'était avant que les forces arabes n'interviennent. L'auteur de la lettre continue en ces termes:

"Nous avons toujours eu la certitude qu'les Etats arabes, avec tous les différends qui les séparent et toute l'influence et la pression exercées sur eux par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ne pourraient jamais pénétrer en Palestine."

Il est exact que, à cette époque tout particulièrement, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis dans le Moyen-Orient faisaient pression sur les Arabes et essayaient de les convaincre, avec menace à l'appui, de ne pas franchir les frontières de la Palestine avec leurs forces armées. La lettre dit encore:

"Ben-Gurion was the only far-sighted one among us. He seems to understand Arab psychology. He warned us that Arab public opinion might win and force the Arab leaders to unite. It was also his idea. . ." — I draw the particular attention of the members of the Council to what follows — "that a few Arab massacres should be arranged in order to terrorize the Arabs and blame the *Irgun Zvai Leumi*."

That is what actually took place in Deir Yasin and some other villages in Palestine when the *Irgun Zvai Leumi* attacked these villages and massacred everyone there, including women and children, young and old alike. They said: "It was the *Irgun Zvai Leumi* that did this." The statement continues:

"The reason given by Gurion, which impressed us all, was that he wanted to clear the Jewish State of Arabs, and then the chaos and defeat would demoralize the Arabs."

This is another phrase to which I call the attention of the members of the Council. What was the intention of the head of the Government of Israel in Palestine? It was to wipe out all the Arabs in the Jewish area. There are half a million Arabs there. The intention was to wipe them out and replace them with Jews. That cannot be done except by terrorizing the Arabs and causing them to be afraid, and hoping that, being afraid, they would then leave the country. That is exactly what they have done. The writer continues:

"We felt that if all the Arab armies entered Palestine, we would be crushed in no time, and that a war of nerves and propaganda was necessary. We magnified our strength and victories and threats in order to cause the Arabs to fear us; in order, at the same time, to raise Jewish morale, because of so many defeatists among us who believe that we had no chance against our Arab neighbours. It was a black day for us when we discovered that the Arabs were united and were determined to enter Palestine on 14 May. When Egyptian planes started bombing Tel Aviv, panic started to creep into our hearts. The rapid advance of the Egyptians, and the set-backs we had received in Latrun and on the Jerusalem road, caused us great worry and perturbation. We started counting the days when we would see the Arabs avenging themselves on us in the streets of Tel Aviv. For a week we were in a state similar to, and we felt the same as, when Rommel was advancing and the German menace was coming nearer to us every day. This man, Ben-Gurion, has nerves of steel. Even Shertok was gloomy but not David."

"Ben-Gurion était le seul homme clairvoyant parmi nous. Il semble comprendre la psychologie arabe. Il nous a prévenus que l'opinion publique arabe pourrait avoir gain de cause et contraindre les dirigeants arabes à s'unir. C'est également lui qui a pensé . . ." — j'attire maintenant l'attention des membres du Conseil sur ce qui suit — "... qu'il faudrait organiser quelques massacres d'Arabes, en en rejetant la responsabilité sur l'*Irgun Zvai Leumi*, de manière à terroriser les Arabes."

C'est effectivement ce qui s'est passé à Deir Yasin et dans quelques autres villages de Palestine que l'*Irgun Zvai Leumi* a attaqués, massacrant tous les habitants, y compris les femmes et les enfants, les jeunes et les vieux. On a dit: "C'est l'*Irgun Zvai Leumi* qui a fait cela." L'auteur de la lettre poursuit:

"Ben-Gurion a donné une raison qui nous a tous beaucoup impressionnés; c'est qu'il désire vider l'Etat juif de tous les Arabes, ceux-ci se trouvant alors démoralisés par le chaos et la défaite."

C'est là une autre phrase sur laquelle j'attire l'attention des membres du Conseil. Quelle était l'intention du chef du Gouvernement d'Israël en Palestine? C'était d'anéantir tous les Arabes de la région juive. Il y a dans cette région un demi-million d'Arabes. Son intention était de les anéantir et de mettre des Juifs à leur place. Pour y parvenir, il fallait terroriser les Arabes et susciter la crainte parmi eux, dans l'espoir que cette crainte les inciterait à quitter le pays. C'est exactement ce qu'ils ont fait. L'auteur de la lettre continue:

"Nous estimions que, si toutes les armées arabes entraient en Palestine, nous serions écrasés en un rien de temps, et qu'il fallait procéder à une guerre des nerfs et une guerre de propagande. Nous avons exagéré l'importance de nos forces et de nos victoires et multiplié les menaces afin d'amener les Arabes à nous craindre, tout en relevant en même temps le moral des Juifs, car de nombreux défaitistes parmi nous croyaient que nous n'avions aucune chance de vaincre nos voisins arabes. Ce fut un jour sombre pour nous lorsque nous nous sommes aperçus que les Arabes étaient unis et déterminés à entrer en Palestine le 14 mai. Lorsque les avions égyptiens ont commencé à bombarder Tel-Aviv, la panique s'est infiltrée dans nos cœurs. L'avance rapide des Egyptiens et les revers subis à Latroun et sur la route de Jérusalem nous ont causé beaucoup de soucis et d'inquiétude. Nous avons commencé à compter . . . jours, en attendant le moment où nous verrions les Arabes se venger sur nous dans les rues de Tel-Aviv. Pendant une semaine, nous avons été dans le même état et nous avons eu la même impression que lorsque Rommel avançait et la menace allemande devenait plus proche chaque jour. Ben-Gurion a vraiment des nerfs d'acier. Même Shertok était sombre, mais pas David."

Who is "David?" I do not know who he is, but this is the name given here. I think that the representative of the Jewish authorities could tell us who "David" is. The letter then continues as follows:

"He told us that, according to intelligence reports he had from Arab countries, there are some Arab leaders who think that we are very powerful, that our propaganda has worked. We must hold on for a few weeks because the Arabs may be divided again, and we must intensify our war of nerves and muster all our strength. But our soldiers were bewildered. We told them that the Arabs were untrained and disorganized, but when they met the Arabs in battle, they knew they had seen tough fighters, good shots, well-organized troops, and that they had better equipment. Tel Aviv was a hell of panic until the news of the truce came, this God-sent truce which saved us. Although the young and the extremists are determined, I cannot conceal from you that the bulk of our people here believe that we can not match the Arab military and material resources.

"We pray to God that He may keep the Arabs divided. This is our hope. If the truce is not renewed and the Arabs start their offensive, we shall muster all our resources. David and all the other leaders believe that if we show strength now, the Arabs will be afraid to launch a big offensive. Broditsky brought . . ."—Who is Broditsky? I do not know. And who is "David"? I do not know either. Perhaps the representative of the Jewish authorities can tell us who they are. They may be certain leaders of the Zionists.—"Broditsky brought to David news assuring him that Britain would not be antagonistic. American pressure and the pressure of Zionist sympathizers in the Cabinet in London, softens Bevin's terrible attitude. It depends upon you, our brethren in America. We want you to put forward more strength, and let Truman press this cursed Bevin. We want more arms sent to us, and also airplanes and anti-aircraft guns. Our hope is that with these we can show enough strength to prevent a major Arab assault and thus save Israel.

"Although Arab public opinion is strong, our Arab experts believe that the Arab leaders will hypnotize and quieten them. Every hour counts for us; every move is vital. If we lose a few battles and if the Arabs succeed in breaking our lines to Tel Aviv when fighting starts, that will be our finish. We are not prepared to meet all the Arab armies. We are prepared to fight the army of Kaukji. We never could believe that the regular armies could enter the

Qui est ce David? Je ne sais pas, mais tel est le nom donné ici. Je crois que le représentant des autorités juives pourrait nous dire qui est David. La lettre continue en ces termes:

"Il nous a dit que, selon les rapports confidentiels reçus des pays arabes, certains dirigeants arabes croient que nous sommes très puissants; notre propagande a été efficace. Il fallait tenir pendant quelques semaines, car les Arabes peuvent à nouveau être divisés; il fallait intensifier notre guerre des nerfs et rassembler toutes nos forces. Toutefois, nos soldats étaient désorientés. Ncas leur avions dit que les Arabes étaient mal instruits et mal organisés, mais, lorsqu'ils ont rencontré les Arabes dans le combat, ils se sont aperçus qu'ils tombaient sur des combattants aguerris, de bons tireurs, des troupes bien organisées munies d'un équipement de bonne qualité. Tel-Aviv a connu une terrible panique jusqu'au moment où est arrivée la nouvelle de la trêve, cette trêve bénie qui nous a sauvés. Bien que les jeunes et les extrémistes soient très décidés, je ne puis vous cacher que la majorité de notre peuple croit que nous ne pouvons pas égaler des Arabes en ressources matérielles et militaires.

"Nous prions Dieu qu'Il continue à semer la division chez les Arabes. Tel est notre espoir. Si la trêve n'est pas renouvelée et si les Arabes lancent leur offensive, nous rassembleront toutes nos forces. David et tous les autres dirigeants sont persuadés que, si nous montrons notre force maintenant, les Arabes auront peur de lancer une grande offensive. Broditsky a transmis . . ."

— Qui est ce Broditsky? Je l'ignore; et qui est David? Je ne le sais pas non plus. Peut-être le représentant des autorités juives peut nous dire qui ils sont. Ce sont peut-être des dirigeants sionistes — "Broditsky a transmis à David des nouvelles selon lesquelles la Grande-Bretagne ne sera pas contre nous. La pression américaine et la pression exercée par les sympathisants sionistes dans le Cabinet de Londres adoucissent l'attitude terrible de Bevin. Tout dépend de vous, nos frères d'Amérique. Nous vous demandons d'intervenir avec plus de force et de veiller à ce que Truman fasse pression sur ce satané Bevin. Nous avons besoin de recevoir davantage d'armes, ainsi que des avions et des canons contre avions. Nous espérons qu'avec ces armes nous pourrons faire montre d'assez de force pour empêcher une offensive arabe générale et ainsi sauver Israël.

"Bien que l'opinion publique arabe soit décidée, nos experts en la matière sont persuadés que les dirigeants arabes calmeront et endormiront leurs peuples. Chaque heure compte pour nous; chaque acte est capital. Si nous perdons quelques batailles et si les Arabes réussissent à percer nos lignes vers Tel-Aviv lorsque les combats commenceront, ce sera notre fin. Nous ne sommes pas prêts à faire face à toutes les armées arabes. Nous sommes prêts à combattre l'armée

fight. God save us in the next few months and save Israel."

These are extracts from that letter which will be of interest to anyone who does not know that when they accepted the first four weeks truce proposed by the United Kingdom which was passed by the Security Council [283rd meeting], the Arabs made a great sacrifice at a time when they were in a very good position to liquidate the situation there within a short space of time. But they believed that the Security Council and the United Nations were in a position to do justice as regards the situation there, and so the Arabs obeyed the resolution of the Security Council [S/723], not out of weakness but out of legitimacy and regularity arising from their membership in the United Nations. It was not because, as was said to-day, they felt themselves weak.

Public opinion in the Arab world was in general upheaval against the Arab Governments. Why, it was asked, had they accepted the truce? Even the soldiers were ready to revolt against their Governments for having prevented them from advancing at a time when they were making very good progress. The proposed truce represented a deadlock for the Arabs. During that truce the Jews were able to furnish and smuggle arms and ammunition of all calibres and quantities in order to restore their position. As the writer I have quoted said, the truce was a God-send to them, enabling them to modify their position. It was detrimental to the Arabs, but in spite of that, they accepted it in order to be consistent with their membership in the United Nations and with Article 25 of the Charter which provides that the regulations of the Security Council shall be accepted by all members of the Organization.

The representative of the Jews, here, has also said that they wish nothing but peace, but we should like to know what kind of peace they want. Yes, it is true, they want peace—but at what sacrifice and at what cost to the Arabs? They want to occupy Palestine, to expel the Arabs from their homes and establish the Jews in their place, and then they want to be left alone to enjoy peace—a peace which would be built on the corpses of the Arabs, a peace founded upon massacring the Arabs and expelling them from their homes, and upon having full domination of Palestine—that is the kind of peace they want.

But that is not peace. If they want peace they should have wanted it and accepted it in accordance with the proposals and offers made to them by the Arabs, whereby they would live with the Arabs peacefully in one single State in a federation, under a system of cantons or a

de Kaukji. Nous n'aurions jamais cru que des armées régulières se joindraient au combat. Dieu nous sauve dans les quelques mois qui viennent, et Dieu sauve Israël."

Tels sont les extraits de cette lettre, qui intéressera tous ceux qui ne savent pas que les Arabes, lorsqu'ils ont accepté la première trêve de quatre semaines proposée par le Royaume-Uni et votée par le Conseil de sécurité [283^eme séance], ont consenti un grand sacrifice à un moment où ils étaient dans une très bonne position et où ils étaient à même de liquider l'affaire rapidement. Mais les Arabes étaient convaincus que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies seraient capables de faire régner la justice; aussi ont-ils obéi à la résolution du Conseil de sécurité [S/723], non par faiblesse, mais par respect pour la légalité et la régularité, comme il convient chez des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas parce qu'ils se sentaient faibles, comme on l'a affirmé aujourd'hui.

L'opinion publique des pays arabes était entièrement hostile aux Gouvernements arabes. Pourquoi, demandait-on, ces Gouvernements ont-ils accepté la trêve? Les soldats mêmes étaient prêts à se révolter contre leurs Gouvernements, qui les avaient empêchés d'avancer au moment où la situation leur était très favorable. La trêve proposée a été un coup d'arrêt brutal pour les Arabes. Pendant cette trêve, les Juifs ont pu se procurer en contrebande des armes et des munitions de tous genres et en toutes quantités pour rétablir leur position. Comme le disait l'auteur de la lettre que j'ai citée, la trêve a été une bénédiction pour eux, car elle leur a permis de modifier leur position. Elle a joué au détriment des Arabes, qui, cependant, l'ont acceptée pour se conformer aux exigences de leur qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux exigences de l'Article 25 de la Charte, aux termes duquel les résolutions du Conseil de sécurité doivent être acceptées par tous les Membres de l'Organisation.

Le représentant des Juifs a également déclaré ici que les Juifs ne veulent que la paix, mais nous voudrions bien savoir quel genre de paix ils veulent. Oui, c'est vrai, ils veulent la paix, mais au prix de quels sacrifices pour les Arabes? Ils veulent occuper la Palestine, chasser les Arabes de chez eux et mettre les Juifs à leur place, et ils veulent ensuite qu'on les laisse tranquillement jouir de cette paix, une paix bâtie sur les cadavres des Arabes, une paix fondée sur le massacre des Arabes et leur expulsion, et sur la domination complète de la Palestine par les Juifs. Voilà le genre de paix qu'ils veulent.

Cela, ce n'est pas la paix. S'ils voulaient la paix, ils auraient dû accepter une paix conforme aux propositions et aux offres que leur ont faites les Arabes, propositions qui leur auraient permis de vivre avec les Arabes, paisiblement, au sein d'un seul Etat, d'une fédération, d'une organi-

regime of that nature, in which they would enjoy and share privileges, rights and duties with the Arabs and live with them as brothers and friends. That is the kind of peace which would be feasible and admissible—not the peace which they want.

Then the representative of the Jews said another thing: he bragged or boasted about the fact that Christmas was celebrated in Palestine peacefully, so as to show the Christian world that the Jews are so tolerant as to allow the Christians to celebrate Christmas peacefully and safely in their churches. Of course, Christmas would be celebrated in the Old City of Jerusalem, and especially in Bethlehem, where the Jews are not in control. The Arabs have been permitting the celebration of Christmas and at all other Christian holy days in Palestine for centuries. I would ask how Christmas was celebrated in the other territories occupied by the Jews. How was it celebrated in and around Tiberias, in Galilee, in Haifa and in other parts? There it was celebrated within the walls and behind the doors of the few churches which still remain in the possession of their own monks and clergy. There are no Christians left in Galilee to celebrate Christmas. By whom was it celebrated? By the Jews? Do the Jews celebrate or care for Christmas or for Christian Holy Places, churches and convents? There are no Christians left in all Tiberias, or around Lake Tiberias, which is essentially a Holy Place for the Christians. There are so many convents, monasteries and churches there, both foreign and local, yet there was nobody left to celebrate Christmas.

If they are alluding to the few monks and clergy—and, perhaps, nuns—who are left there as survivors to offer their prayers within the walls of their churches, that is possible, but it does not constitute the celebration of Christmas in that region. In this respect I would also say that the Jews are trying, by hook or by crook and by all possible means, to persuade the Christian world that, with the exception of a few isolated cases, they have not attacked religious institutions, churches and similar sanctuaries, and that no acts of profanation have been perpetrated on the large scale. They are trying to obtain testimony from Palestine itself—from a few religious places in some of the areas under their control—to the effect that these have not been subjected to violence, but does this absolve them from the brutal acts carried out elsewhere? Are they not trying once again to fool the world?

On various occasions we have presented full lists of the institutions, churches and sanctuaries concerned, enumerating in detail Jewish acts of vandalism, looting and desecration to which these places were subjected in the most vile, heinous and hideous manner. These are supported by reliable and trustworthy eyewitness

sation cantonale ou d'un régime de ce genre, dans lequel ils auraient eu des droits et des devoirs égaux à ceux des Arabes et vécu avec eux dans la fraternité et l'amitié. Voilà le genre de paix qu'il aurait été possible et admissible de créer, mais non la paix qu'ils veulent.

Le représentant des Juifs a dit ensuite autre chose; il s'est enorgueilli et vanté du fait que Noël a été célébré en Palestine paisiblement, afin de montrer au monde chrétien que les Juifs sont si tolérants qu'ils permettent aux chrétiens de célébrer Noël paisiblement et en toute sécurité dans leurs églises. Bien entendu, Noël a été célébré dans la Ville vieille de Jérusalem et, notamment à Bethléem, que les Juifs n'occupent pas. Les Arabes permettent la célébration de Noël et de toutes les autres fêtes chrétiennes en Palestine depuis des siècles. Je me permettrai de demander comment Noël a été célébré dans tous les autres territoires occupés par les Juifs. Comment a-t-il été célébré à Tibériade, en Galilée, à Haïfa et dans les autres parties du pays? Là, il a été célébré derrière les murs et les portes des quelques rares églises qui restent encore en la possession de leurs moines et de leurs prêtres. Il n'y a plus de chrétiens en Galilée pour célébrer Noël. Par qui la fête de Noël a-t-elle été célébrée? Par les Juifs? Les Juifs célèbrent-ils la Noël, s'intéressent-ils à Noël ou aux Lieux saints, aux églises ou aux couvents des chrétiens? Il ne reste pas de chrétiens dans toute la ville de Tibériade ni autour du lac de Tibériade, qui est surtout un Lieu saint pour les chrétiens. Il y a, dans cet endroit, beaucoup de couvents, de monastères et d'églises, tant étrangers que palestiniens; pourtant, il ne restait personne pour célébrer Noël.

Si les Juifs font allusion aux quelques moines et prêtres — et peut-être aux quelques religieuses — qui restent là en survivants pour offrir leurs prières à l'intérieur des murs de leurs églises, cela est possible, mais ne constitue pas la célébration de Noël dans cette région. À cet égard, je voudrais aussi dire que les Juifs essaient, à tout prix et par tous les moyens possibles, de persuader le monde chrétien que, à l'exception de quelques cas isolés, ils ne se sont pas attaqués aux institutions religieuses, aux églises et sanctuaires analogues, et qu'il n'y a pas eu d'actes de profanation sur une grande échelle. Ils essaient de se procurer des témoignages de Palestine même — des quelques institutions religieuses, situées dans certaines des régions qu'ils occupent — établissant que ces institutions n'ont pas été victimes de violences, mais cela les absout-il des actes brutaux commis ailleurs? N'essaient-ils pas une fois de plus de tromper le monde?

A diverses occasions, nous avons présenté des listes complètes des institutions, églises et sanctuaires intéressés, en énumérant en détail les actes de vandalisme, de pillage et de profanation auxquels ces institutions ont été soumises par les Juifs, de la manière la plus vile, la plus hideuse et la plus odieuse. Ces rapports sont

accounts from the clergy and others. In the First Committee of the General Assembly¹ I enumerated a very long list of facts and incidents, mentioning churches, monasteries and convents which have been looted and from which monks and clergy, bishops and archbishops, priests and others have been expelled. I do not wish to repeat the same list here, but I will refer to some of the incidents and, at the same time, defy the Jews to prove that these savage acts did not take place, methodically and systematically. We also defy anyone rallying to the Jewish side to prove the contrary. In this instance we content ourselves with giving names of some of the places concerned in order to refresh the memory of the Jews and to allow those who deny such facts to go and see for themselves. I wish the Conciliation Commission—which was set up by the General Assembly resolution [194 (III)] of 11 December—could go to Palestine and examine these complaints made by the Christians and see whether or not they are true. Unfortunately, however, although two or three weeks have already elapsed, the Commission has not even been constituted.

The places to which I referred a moment ago are the following: In Jerusalem, the Benedictine Church on Mount Zion, the Franciscan Church of the Cenacle, also on Mount Zion, the church and convents of *Marie Réparatrice* at New Gate, *Notre-Dame de France* at New Gate, and the Italian Hospital building under the Red Cross flag; in Haifa, the Convent of the Sisters of Saint Anne, the Saint Charles Hospice, the Greek Catholic and Greek Orthodox Churches, the Italian Hospital; in Tiberias, the *Casa Nova* Hostel and Franciscan Convent, Saint Peters' Church, property of the custody of the Holy Land, the House of the Franciscan Sisters; in Capernum, the Sanctuary Church of the Beatitudes and Hospices; to the north of the Sea of Galilee, the school house, the Franciscan Convent, the church of *Madre de Christi*; near Lake Tiberias, the Benedictine Shrine of the Multiplication of the Loaves; near the Sea of Galilee, the Church of Mosaics and Hospices.

Are these sufficient proofs, or do the Jews want us to give further details? On several occasions, I have already recalled such facts about the abolition of the Holy Places in Palestine by the Jews, yet we hear the representative of the Jews say, here, bragging and boasting, that Christmas was celebrated peacefully and safely in Palestine.

Mr. FISCHER. (Israel) (*translated from French*): I should like to answer briefly the comments made by various representatives.

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Part I, First Committee, 202nd meeting.

corroboreés par des comptes rendus sérieux et dignes de foi de témoins oculaires, appartenant au clergé ou non. A la Première Commission de l'Assemblée générale¹, j'ai donné lecture d'une très longue liste de faits et incidents, en mentionnant des églises, des monastères et des couvents qui ont été pillés et d'où les moines, les prêtres, les évêques, les archevêques et leurs autres occupants ont été expulsés. Je ne tiens pas à répéter la même liste ici, mais je me rapporterai à certains de ces incidents, et je défierai en même temps les Juifs de prouver que ces actes de sauvagerie n'ont pas eu lieu d'une manière méthodique et systématique. Nous défions également toute personne qui se rallie à la cause juive de prouver le contraire. Nous nous contenterons aujourd'hui de donner les noms de certaines des institutions intéressées, afin de rafraîchir la mémoire des Juifs et de permettre à ceux qui nient ces faits d'aller y voir par eux-mêmes. Je voudrais que la Commission de conciliation, établie par la résolution de l'Assemblée générale [194 (III)] en date du 11 décembre, puisse aller en Palestine examiner les plaintes portées par les chrétiens et voir si, oui ou non, elles sont fondées. Malheureusement, toutefois, bien que deux ou trois semaines se soient déjà écoulées, la Commission n'a même pas été constituée.

Les institutions auxquelles je viens de me reporter il y a un moment sont les suivantes: à Jérusalem, l'église des Bénédictins sur la colline de Sion, l'église franciscaine du Cénacle, également sur la colline de Sion, l'église et les couvents de Marie Réparatrice à la Porte Neuve, Notre-Dame de France à la Porte Neuve et l'hôpital italien placé sous la protection de la Croix-Rouge; à Haifa, le couvent des sœurs de Sainte-Anne, l'hospice Saint-Charles, les églises grecques orthodoxe et catholique, l'hôpital italien à Tibériade; l'hôtellerie de la *Casa Nova* et le couvent franciscain, l'église Saint-Pierre, propriété de la Custodie de Terre sainte, la maison des sœurs franciscaines; à Capharnaüm, l'église sanctuaire des Béatitudes et les hospices; au nord de la mer de Galilée, l'école, le couvent franciscain, l'église de *Madre de Christi*; près du lac de Tibériade, le sanctuaire bénédictin de la Multiplication des pains; près de la mer de Galilée, l'église mosaïque et les hospices.

Ces preuves sont-elles suffisantes, ou bien les Juifs désirent-ils de nouveaux détails? J'ai déjà rappelé à plusieurs reprises des faits semblables au sujet de la profanation des Lieux saints en Palestine par les Juifs; pourtant nous entendons le représentant des Juifs nous dire ici, sur un ton de fanfaron et de vantard, que Noël a été célébré dans la paix et la sécurité en Palestine.

M. FISCHER (Israël): Je désirerais répondre brièvement aux remarques qui ont été faites par certains représentants.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, Première Partie, Première Commission, 202ème séance.

The Belgian representative, supporting the United Kingdom draft resolution [S/1163] and advocating that it should be adopted without delay, stated [394th meeting] that the facts contained in Mr. Bunche's report [S/1152] were not contested. I had occasion, however, to contest several of them this morning [394th meeting] and I even think I refuted them.

With regard to recent facts, which I shall not, of course, contest *a priori*, it seems to me that it cannot be said that they are not contested, since no one has had time to verify them. I must therefore make the most express reservations, with regard both to the authenticity of those facts and also to the manner in which they are presented, to their sequence and to the significance that is given them. This morning I asked the Council to allow my Government, which did not receive the reports until late last night or this morning, to present its observations, some of which would undoubtedly be of value in enlightening the members of the Council. I should like to recall that request.

The French representative stated [394th meeting] that he was disappointed to have to observe that Israel had not carried out a promise made by Mr. Eban to allow Faluja to be evacuated. I must say that I see in that only the unfortunate result of one of the most serious omissions in Mr. Bunche's report.

The fact is, as I pointed out this morning, that the Acting Mediator does not mention that Israel accepted the evacuation of Faluja on the terms proposed by Mr. Bunche himself, namely, in the course of the simultaneous implementation of the decision of 4 [S/1070] and 16 November [S/1080].

It was that promise, made by Mr. Eban and accepted as satisfactory by Mr. Bunche, to which the French representative alluded. The fact that the evacuation of Faluja was not carried out was due to the Egyptian rejection, communicated to my Government by General Riley, of Mr. Bunche's plan. This morning I even quoted *The Times*, which mentioned and deplored the Egyptian decision to reject Mr. Bunche's plan.

In this connexion, since it has been emphasized that the decisions of 4 and 16 November are independent of each other, I should like to point out, in the absence of any report from the Acting Mediator, that the French representative rightly regretted that the decision of 16 November as a whole had been rejected by the Egyptian Government, while no one can deny that the Israeli Government accepted the decision of 4 November in so far as the implementation of the letter of that decision would not exclude any chance of the enemy accepting the decision of 16 November, which would amount to a contradiction of the latter decision.

It cannot therefore be said that each of the two parties is rejecting a decision, any more

Le représentant de la Belgique, appuyant le projet de résolution du Royaume-Uni [S/1163] et recommandant son adoption rapide, a déclaré [394ème séance] que les faits contenus dans le rapport de M. Bunche [S/1152] n'étaient pas contestés. J'ai cependant eu l'occasion, ce matin [394ème séance], d'en contester plusieurs, et je crois même les avoir réfutés.

En ce qui concerne les faits récents, que je ne conteste naturellement pas *a priori*, il me semble qu'on ne peut affirmer qu'ils ne sont pas contestés, du fait que personne n'a eu le temps de les vérifier. Je dois donc faire les plus expresses réserves, tant en ce qui concerne la réalité de ces faits qu'en ce qui concerne la façon dont ils sont présentés, leur enchaînement et la signification qui leur est prêtée. J'ai, ce matin, demandé au Conseil de permettre à mon Gouvernement, qui n'a reçu ces rapports que tard dans la soirée d'hier ou ce matin, de formuler ses observations, dont certaines seraient sans doute de nature à éclairer utilement l'opinion des membres du Conseil. Je me permets de rappeler ici cette demande formulée par moi ce matin.

Le représentant de la France a dit [394ème séance] qu'il était désappointé de devoir constater la non-exécution, par Israël, d'une promesse de permettre l'évacuation de Faloudja, faite par M. Eban. Je dirai que je ne vois là qu'un résultat malheureux d'une des plus graves omissions du rapport de M. Bunche.

En effet — et je l'ai fait remarquer ce matin — le Médiateur par intérim ne rappelle pas qu'Israël avait accepté l'évacuation de Faloudja aux conditions proposées par M. Bunche lui-même, c'est-à-dire au cours d'une mise à exécution simultanée des décisions des 4 [S/1070] et 16 novembre [S/1080].

C'est à cette promesse de M. Eban, qualifiée en son temps par M. Bunche de satisfaisante, que le représentant de la France a fait allusion. C'est le rejet de ce plan de M. Bunche par l'Egypte, rejet communiqué à mon Gouvernement par le général Riley, qui a fait que l'évacuation de Faloudja n'a pas été effectuée. J'ai même cité ce matin le *Times* de Londres qui rappelle, pour la déplorer, cette décision prise par l'Egypte de rejeter le plan de M. Bunche.

A ce propos, comme il a été souligné que les décisions des 4 et 16 novembre sont indépendantes l'une de l'autre, je ferai remarquer, en l'absence de tout compte rendu du Médiateur par intérim, que le représentant de la France regrettait, à juste titre, que la décision du 16 novembre ait été rejetée dans son ensemble par le Gouvernement égyptien, alors que personne ne peut nier que le Gouvernement israélien a accepté la décision du 4 novembre, dans la mesure où l'exécution à la lettre de cette décision n'éliminerait pas toute chance d'acceptation par l'ennemi de la décision du 16 novembre, ce qui reviendrait à contredire cette dernière.

On ne saurait donc dire que chacune des deux parties rejette une décision; on ne peut pas

than it can be said that the decision of 4 November is of the same importance as the more far-reaching and more recent decision of 16 November.

Finally, I should like to express my astonishment that the United Kingdom draft resolution contains no reference of any kind to the decision of 16 November. Such an omission is all the more remarkable in that the draft resolution mentions the appointment of the Conciliation Commission which, you will agree, will make more rapid progress in its task if the decision of 16 November is applied than if the deadlock of a barren truce, of which the 4 November decision is one aspect, is once again reached.

Is it not known that a month and a half after the adoption of the resolution of 16 November inviting the parties to seek agreement immediately—I repeat “immediately”—by means of negotiations, Israel has been the only one to signify its wish to conform to the resolution, while, as we heard this very morning, the Egyptian representative has given his official support to the uncompromising attitude of Khashaba Pasha, whose evidence I quoted this morning?

Is it not to be feared that the adoption of a resolution which deliberately ignores the 16 November appeal for peace and which invokes an earlier decision stabilizing the state of war might encourage the uncompromising attitude of the Arab States in their obstinate refusal to admit the existence of Israel—a refusal which does more than any local incident to prevent the extinction of the fires of war which are ravaging Palestine and bringing in their train sufferings of which Jews and Arabs are equally victims?

In conclusion, I should like to say a few words concerning the letter that has been quoted by the Syrian representative, who tells us that he does not know who wrote the letter or to whom it was addressed. Anyone would recognize, from both the style and the contents of this letter, which is anonymous in the fullest sense of the word, that it is of doubtful authenticity.

I must further state that I regret the interpretation which the Syrian representative has thought proper to place upon the mention I made of the celebration of the feast of Christmas. I mentioned Nazareth and Bethlehem, in the belief that impartial tribute should be paid to the progress of the spirit of peace; I therefore deliberately mentioned one town controlled by Israel and one controlled by the Arabs. The peaceful celebration of the feast of Christmas by the Christian Arabs of Palestine is apparently not pleasing to the Syrian representative. As I said this morning, the Christians living in Palestine are fortunate in having another defender besides the Syrian representative, and one who will certainly look after their interests better: I

dire non plus que la décision du 4 novembre est d'importance égale à celle, plus vaste et plus récente, du 16 novembre.

Qu'il me soit enfin permis d'exprimer mon étonnement au sujet de l'omission, dans le projet de résolution du Royaume-Uni, de toute référence à la décision du 16 novembre. Cette omission est d'autant plus sensible que ce projet mentionne la nomination de la Commission de conciliation qui, on me l'accordera, fera des progrès plus rapides dans sa tâche si la décision du 16 novembre est appliquée que si on revient à l'impasse de la trêve sans issue dont la décision du 4 novembre est un aspect.

Ignore-t-on que, un mois et demi après l'adoption de la résolution du 16 novembre, qui invite les parties à rechercher immédiatement — je répète, “immédiatement” — un accord par voie de négociations, seul Israël a signifié son désir de se conformer à cette résolution, alors que, nous l'avons entendu ce matin même, le représentant de l'Egypte a donné son appui officiel à l'intransigeance absolue de Khachaba Pacha, dont j'ai cité ce matin le témoignage?

Ne craint-on pas que l'adoption d'une résolution qui méconnaît délibérément l'appel à la paix du 16 novembre, qui invoque une décision antérieure stabilisant l'état de guerre, ne soit de nature à encourager l'attitude intransigeante des Etats arabes, leurs refus obstinés d'admettre la réalité d'Israël, refus qui, plus que tout incident local, empêche de s'éteindre l'incendie de la guerre qui ravage la Palestine, avec son cortège de misères dont Juifs et Arabes sont également les victimes?

Il me reste à dire quelques mots au sujet de la lettre citée par le représentant de la Syrie, dont, nous a-t-il dit, il ignore l'auteur et le destinataire. Tout le monde aura compris, tant par le style que par le contenu de cette lettre anonyme, dans la plus large acceptation du mot, qu'elle est apocryphe.

Il me faut encore dire que je regrette l'interprétation que le représentant de la Syrie a cru devoir donner à la mention que j'ai faite de la célébration des fêtes de Noël. J'ai cité Nazareth et Bethléem, pensant qu'il fallait rendre un tribut impartial au progrès de l'esprit de paix, et j'ai cité à dessein une ville soumise au contrôle d'Israël et une ville soumise au contrôle des Arabes. Evidemment, la célébration pacifique des fêtes de Noël par les Arabes chrétiens de Palestine ne plaît pas au représentant de la Syrie. Comme je l'ai mentionné ce matin, les chrétiens résidant en Palestine ont heureusement un autre défenseur que le représentant de la Syrie, qui se chargera certainement mieux de leurs intérêts: c'est Mgr Vergani, qui a été

am speaking of Monsignor Vergani, who has recently been appointed representative of the Apostolic Delegate for the whole territory of Israel.

Mr. RITCHIE (Canada): The Canadian delegation is as keenly aware as any other delegation here of the urgency of the situation in Palestine. However, there are certain elementary considerations of time and space which have to be borne in mind. I do not know what the positions of the other delegations may be in this matter, but the feeling of my delegation is, that, if the representative of the United Kingdom is in agreement, it would be desirable to postpone the vote on the United Kingdom draft resolution until tomorrow morning. We must recall that this draft resolution has been before us only since mid-day. My Government, which is a long way from Paris—in common, I think, with several other Governments here—will want to have an opportunity, however brief, to consider it and to examine a report on the statements made this morning by the representatives of Egypt and Israel. I think that this is not an unreasonable attitude in view of the importance of the question before us.

However, I should like to make it quite clear, in putting forward this suggestion, that I am not criticizing the substance of the United Kingdom draft resolution, but merely commenting upon the timetable for dealing with it.

The PRESIDENT (translated from French): We shall first decide upon the proposal the Canadian representative has just made to defer the vote on the United Kingdom draft resolution.

Mr. PARODI (France) (translated from French): When I spoke this morning I pointed out the difficulties which seemed to me to stand in the way of negotiations and I understand that other delegations are coming across the same difficulties; for some delegations there is also the added difficulty of the distance which separates them from their Governments.

I therefore think that the request made by the Canadian representative is perfectly reasonable, and that we should postpone voting until tomorrow morning.

I should like, nevertheless, to add to what I said this morning two remarks regarding the substance of the question. My first remark bears on the Faluja affair, about which the Israeli representative has just spoken again. Supposing the vote were postponed until tomorrow morning, I wonder whether the Egyptian representative could not make a statement which would allow us to try and clarify this problem in spite of the absence of the Acting Mediator.

nommé récemment représentant du délégué apostolique pour tout le territoire d'Israël.

M. RITCHIE (Canada) (traduit de l'anglais): La délégation du Canada a tout autant conscience du caractère urgent que présente le règlement de la situation en Palestine que toute autre délégation. Toutefois, il y a certaines considérations élémentaires de temps et d'espace dont il faut tenir compte. J'ignore quelle est la position des autres délégations à ce sujet, mais ma délégation estime qu'il vaudrait mieux, si le représentant du Royaume-Uni n'y voit pas d'inconvénient, ajourner à demain matin la mise aux voix du projet de résolution du Royaume-Uni. Nous devons nous souvenir que ce projet de résolution ne nous a été soumis qu'aujourd'hui à midi. Mon Gouvernement, qui est très éloigné de Paris, comme, me semble-t-il, plusieurs autres Gouvernements représentés ici, désirera avoir la possibilité d'examiner, si brièvement que ce soit, cette résolution et d'étudier un rapport sur les déclarations présentées ce matin par les représentants de l'Egypte et d'Israël. Je crois que ce n'est pas là une attitude déraisonnable, étant donné l'importance de la question dont nous sommes saisis.

Toutefois, je tiens à préciser que, en présentant cette proposition, je ne critique pas le fond du projet de résolution du Royaume-Uni; je ne veux parler que de l'horaire de travail à adopter à son sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous allons tout d'abord statuer sur la proposition que vient de faire le représentant du Canada et qui tend à différer le vote sur le projet de résolution du Royaume-Uni.

M. PARODI (France): Quand j'ai pris la parole ce matin, j'ai indiqué les difficultés qui me semblaient faire obstacle aux négociations et je crois comprendre que les autres délégations rencontrent les mêmes difficultés, auxquelles s'ajoute, pour certaines d'entre elles, la distance qui les sépare de leur Gouvernement.

Je crois donc que la demande faite par le représentant du Canada est parfaitement raisonnable et que nous devrions différer le vote jusqu'à demain matin.

Je voudrais cependant ajouter à ce que j'ai dit ce matin deux observations concernant le fond de la question. La première a trait à l'affaire de Faloudja, dont le représentant d'Israël vient de nous parler de nouveau. Dans l'hypothèse même où le vote serait ajourné jusqu'à demain matin, je me demande si, à cet égard, le représentant de l'Egypte ne pourrait pas nous donner une indication pour nous permettre d'essayer de tirer cette question au clair malgré l'absence du Médiateur par intérim.

Moreover, with regard to the United Kingdom resolution, it seems to me that another observation made by the Israeli representative should be taken into consideration. I pointed out this morning that the resolutions of 4 and 16 November were independent of each other and that we have to urge their implementation on parallel lines. The United Kingdom draft resolution, if I understand it correctly, does not apply specially to the resolution of 4 November since, it mentions the Conciliation Commission appointed by the General Assembly. It is therefore wider in scope; it has the settlement of the whole Palestine question in view and does not just deal with the idea of a truce by itself.

In those circumstances it seems to me really desirable that we should mention the need for stressing the question of the armistice and for obtaining information on the present situation in that connexion. I should like to draw the United Kingdom representative's attention to that point. I think that such an addition would be useful and would be quite in keeping with the spirit of his resolution as, let me repeat, it is wider in scope than it would be if it merely dealt with the application of the resolution of 4 November.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I wish to comment briefly on one contention which I have just heard from the representative of the Jewish authorities about the celebration of Christmas by the Christians of Palestine. I wish to inform the Security Council that the Christians in Palestine numbered 150,000 before the Jewish invasion began, and that at present two-thirds of them are out of their homes. These people came from Haifa, Jaffa, Tiberius and other places. There are still a few Christians living in places under Jewish domination, as in Nazareth, but in other places, there were 150,000 Christians who are no longer there. Most of them are now in Syria, Lebanon, Egypt, Transjordan and elsewhere. How could they celebrate Christmas in the Jewish area? There are still a few in Nazareth, but that is not enough. In places such as Haifa, Jaffa, Tiberius and other cities, there are no Christians. They are scattered in other countries. I should like to correct the impression that has been given. In most of the territory which the Jews now dominate, there are no more Christians left.

The PRESIDENT (translated from French): Does the Council agree to postponing the vote on the United Kingdom draft resolution until tomorrow afternoon? This item should be the first item on the agenda of tomorrow afternoon's meeting.

The suggestion was adopted.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I understand that tomorrow afternoon the Security Council will vote on the United Kingdom draft resolution. I beg leave to make a further state-

D'autre part, en ce qui concerne la résolution du Royaume-Uni, une autre remarque faite par le représentant d'Israël me paraît devoir être prise en considération. J'ai indiqué ce matin que les résolutions des 4 et 16 novembre sont indépendantes l'une de l'autre et que nous devons en pousser l'exécution parallèlement. Le projet de résolution du Royaume-Uni ne s'applique pas spécialement, si je comprends bien, à la résolution du 4 novembre, puisqu'il fait mention de la Commission de conciliation désignée par l'Assemblée générale. Il est donc plus large; il vise l'ensemble du règlement de la question de Palestine et ne concerne pas seulement la notion de trêve prise isolément.

Dans ces conditions, il me semblerait en effet désirable de mentionner la nécessité d'insister sur la question de l'armistice et de nous renseigner sur l'état de la situation à cet égard. Je signale ce point au représentant du Royaume-Uni; je crois qu'une addition en ce sens serait utile et serait tout à fait dans l'esprit de sa résolution, puisque, encore une fois, elle est plus large qu'elle ne le serait si elle visait seulement l'application de la résolution du 4 novembre.

M. EL-KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais): Je voudrais présenter quelques brefs commentaires sur une affirmation que vient d'avancer le représentant des autorités juives, au sujet de la célébration de Noël par les chrétiens en Palestine. Je voudrais faire savoir au Conseil de sécurité qu'on comptait en Palestine, avant l'invasion juive, 150.000 chrétiens, dont les deux tiers ont été chassés de chez eux. Ces gens sont venus de Haïfa, de Jaffa, de Tibériade et d'autres localités. Il y a encore quelques rares chrétiens dans les localités placées sous la domination juive, telles que Nazareth, mais, à d'autres endroits, il y avait 150.000 chrétiens qui ne sont plus là. La plupart sont maintenant en Syrie, au Liban, en Egypte, en Transjordanie et ailleurs. Comment pourraient-ils célébrer Noël en zone juive? Il en reste quelques-uns à Nazareth, mais cela ne suffit pas. Dans des endroits tels que Haïfa, Jaffa, Tibériade et d'autres villes, il n'y a pas de chrétiens. Ils sont dispersés dans d'autres pays. Je tiens à rectifier l'impression donnée. Dans la plupart des territoires dominés actuellement par les Juifs, il n'y a plus de chrétiens.

Le PRÉSIDENT: Le Conseil serait-il d'accord pour remettre le vote sur le projet de résolution du Royaume-Uni à demain après-midi? Ce point pourrait figurer en tête de l'ordre du jour de la séance qui aurait lieu demain après-midi.

Il en est ainsi décidé.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (traduit de l'anglais): Si je comprends bien, c'est donc demain après-midi que le Conseil de sécurité mettra aux voix le projet de résolution du

ment on the whole matter now before us before the vote is taken.

The PRESIDENT (*translated from French*): Tomorrow afternoon I shall no doubt open the discussion on the draft resolution and, if the members of the Council still wish to speak before the vote, they will have full opportunity to do so.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): In the meantime, may I ask the representative of France for the exact clarification he wishes me to present, so that I may try to have it for him when I speak tomorrow?

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I thought it would have been useful for the Egyptian representative to state his position with regard to the remarks just made by the Israeli representative regarding the Faluja affair.

The Israeli representative has made some observations on one side of the question. I should like to know whether those observations are accepted or challenged by the Egyptian representative; and, if they are challenged, I should like the reasons to be stated as clearly as possible.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I am in the Council's hands. I am willing to answer right now or tomorrow afternoon, whichever is preferred.

The PRESIDENT (*translated from French*): If the Egyptian representative can reply immediately to the French representative, I think it would be better for me to give him the floor forthwith.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): This matter of Faluja has been explained, orally and in written statements, both to the Security Council and to the Committee of the Council which is composed of seven of its members. These explanations are on record. However, I shall try again to give a summary of what I said before [394th meeting] and of the information the Egyptian Government has communicated to the Council.

The encirclement of the Egyptian forces at Faluja is recognized—at least by non-Zionist sources—to have been the result of a violation of the truce. Under the Security Council resolution of 4 November [S/1070], the Zionist forces encircling the Egyptian forces at Faluja were supposed to withdraw. Of course, as is well known, they have not withdrawn up to the present time. Many pretexts for this have been given, but the real reason is that the Zionists are holding our forces encircled at Faluja as a pawn to secure some military or political advantage. This interpretation has been recognized by the

Royaume-Uni. Je demande à faire une nouvelle déclaration sur l'ensemble de la question dont nous sommes saisis avant que nous ne passions au vote.

Le PRÉSIDENT: Sans aucun doute, demain après-midi, je mettrai le projet de résolution en discussion et, si les membres du Conseil désirent encore prendre la parole avant le vote, ils auront tout loisir de le faire.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte), (*traduit de l'anglais*): Entre temps, puis-je demander au représentant de la France quelles précisions il me demande exactement d'apporter, afin que je puisse les lui présenter lorsque je prendrai la parole demain?

M. PARODI (France): Il me paraissait utile que le représentant de l'Egypte voulût bien indiquer quelle est sa position en ce qui concerne les indications données tout à l'heure par le représentant d'Israël au sujet de l'affaire de Faloudja.

Nous avons eu, de la part du représentant d'Israël, des indications dans un sens. Je voudrais savoir si elles sont admises ou si elles sont contestées par le représentant de l'Egypte; et, si elles sont contestées, je souhaiterais que ce fût avec le plus de précision possible.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte), (*traduit de l'anglais*): Je suis aux ordres du Conseil. Je suis prêt à répondre sur-le-champ ou, si l'on préfère, demain matin.

Le PRÉSIDENT: Si le représentant de l'Egypte est en mesure de répondre dès maintenant au représentant de la France, je crois qu'il vaudrait mieux que je lui donne la parole immédiatement.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte), (*traduit de l'anglais*): Cette affaire de Faloudja a été expliquée, oralement et par écrit, au Conseil de sécurité et au Comité de ce Conseil composé de sept de ses membres. Il existe un compte rendu de ces explications. Quoi qu'il en soit, je tâcherai de résumer de nouveau ce que j'ai dit précédemment [394^{ème} séance] et de résumer également les renseignements que le Gouvernement égyptien a communiqué au Conseil.

On s'accorde à reconnaître — tout au moins dans les milieux non sionistes — que l'encerclement des forces égyptiennes à Faloudja a eu pour point de départ une violation de la trêve. Aux termes de la résolution du Conseil de sécurité du 4 novembre [S/1070], les forces sionistes qui encerclaient les forces égyptiennes à Faloudja étaient censées devoir se retirer. Bien entendu — nul ne l'ignore — à l'heure actuelle, elles ne se sont toujours pas retirées. On a allégué à ce sujet de nombreux prétextes; la raison véritable est toutefois celle-ci: les sionistes tiennent nos forces encerclées à Faloudja comme un

United Nations Acting Mediator and by several reports of the observers.

In referring to Faluja, I wish also to convey to the Security Council some information I received earlier this afternoon from my Government, to the effect that, during the last forty-eight hours, Zionist forces have been launching a very severe attack in an attempt to reduce our forces at Faluja. This has taken the form of an attack by air as well as by land. It has also been used as part of a general preparation for an attack on a wider scale in various zones of the Negev.

I hope that this explanation will suffice for the representative of France. If he needs any further details, I am at his disposal and can perhaps give them right now.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): The exact point about which I wanted the Egyptian representative to give me some explanation concerns the statement just made, to the effect that the Egyptian garrison of Faluja has not gone back to its own lines because the Egyptians have not implemented the entire plan drawn up by the Acting Mediator. That plan, if I have correctly understood the reference just made to it, provided for several stages during which the parties were to take certain steps simultaneously. That is the point which I wanted to have explained.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I did not quite understand the representative of France. Is he asking whether this was because the Egyptian forces had failed to implement the whole of the plan of the Acting Mediator? I do not understand what the representative of France means. I should like to have a clearer idea.

The representative of Egypt then continued in French.

I should like to understand more clearly what the French representative means.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): The Israeli representative stated a short while ago that the Acting Mediator had visualized raising the siege of Faluja by certain stages which involved certain obligations on the part of the Egyptian authorities, and that those were the obligations which had not been fulfilled. That is the precise point of my opinion.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I thank the representative of France for making his question clearer to me.

The sort of ruling which the Acting Mediator made was not really a ruling. It was rather an acceptance of an offer made by the Zionists for

gage qui doit leur permettre de s'assurer des avantages d'ordre militaire ou politique. Cette interprétation a été admise par le Médiateur par intérim des Nations Unies ainsi que dans différents rapports d'observateurs.

A propos de l'affaire de Faloudja, je tiens à communiquer au Conseil de sécurité certains renseignements que j'ai reçus de mon Gouvernement au début de cet après-midi: au cours des dernières quarante-huit heures, les forces sionistes ont lancé une très puissante attaque pour tenter de réduire nos forces à Faloudja. L'attaque a été déclenchée par air et par terre en même temps. Elle s'intègre, d'ailleurs, dans la préparation générale d'une attaque qui serait lancée sur une plus large échelle dans différents secteurs du Négeb.

J'espère que cette explication suffira au représentant de la France. S'il a besoin d'autres détails, je me tiens à sa disposition et pourrai peut-être les lui communiquer sur-le-champ.

M. PARODI (France): Le point précis sur lequel j'aurais voulu avoir une explication du représentant de l'Egypte concerne l'indication donnée tout à l'heure, à savoir que, si la garnison égyptienne de Faloudja n'a pas regagné ses lignes, c'est parce que, du côté égyptien, on n'aurait pas exécuté l'ensemble du plan préparé par le Médiateur par intérim, plan qui, si j'ai bien compris le rappel qui en a été fait tout à l'heure, prévoyait plusieurs étapes au cours desquelles les parties devaient prendre simultanément certaines mesures. C'est le point sur lequel j'aurais voulu avoir une explication.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas très bien compris le représentant de la France. Voudrait-il savoir si cela est arrivé parce que les forces égyptiennes n'ont pas exécuté l'ensemble du plan proposé par le Médiateur par intérim? Je ne comprends pas le sens de la question du représentant de la France. Je voudrais avoir une idée plus nette.

Le représentant de l'Egypte poursuit en français.

Je voudrais mieux comprendre ce que veut dire le représentant de la France.

M. PARODI (France): Le représentant d'Israël a dit tout à l'heure que le Médiateur par intérim avait envisagé la levée du siège de Faloudja sous la forme de certaines étapes comportant certaines obligations à la charge des autorités égyptiennes et que ce sont ces obligations qui n'auraient pas été remplies. Tel est l'objet précis de ma question.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le représentant de la France d'avoir bien voulu me préciser sa question.

La décision que le Médiateur par intérim a prise n'avait pas le caractère d'une décision véritable. C'était plutôt l'acceptation d'une propo-

gradual evacuation of the Egyptian forces encircled at Faluja. That does not at all preclude the fact that the encirclement itself was the result of a previous violation and a continued violation of the truce, and the fact that its continuance is in defiance of the order of the Security Council given on 4 November and of the ruling of the United Nations Acting Mediator, which set the date at 19 November.

Therefore, the other points are matters of detail. The principal fact remains that the Egyptian forces are encircled at Faluja, in continued defiance of the Security Council and in contravention of the orders of the Council, especially that of 4 November.

Perhaps the representative of France is hinting about some allegations that have been made in connexion with the supply of the Egyptian forces at Faluja. We dealt with this matter in great detail in the Committee of the Council, and I do not want to weary the Council now by going into it again. It took us over an hour to talk about the matter in the Committee. I am willing to go over it again, but I do not think the Council would like me to.

I ask the Council not to allow itself to become entangled in a maze of details and ramifications and, by that method—with which we are already acquainted from the Jewish spokesmen—to forget the main issue and the main facts, which are there and which remain there. The main fact is that the Egyptian forces which are encircled by Zionist forces at Faluja are so encircled in defiance of the Security Council, in violation of the truce, and against the clear letter and spirit of the Council's resolution of 4 November. This is a fact which cannot be changed; it is the principal fact.

The reason given by the Jews for not allowing the withdrawal of the forces at Faluja was the reluctance of the Egyptian Government to accept the resolution of 16 November. This morning, I made our position clear in connexion with that resolution and mentioned our communications on the subject which were sent to the Committee and, later on, to the Security Council itself. I said that the Egyptian Government accepted the 16 November resolution in principle. As I mentioned this morning, the Egyptian Minister of War sent a letter to the Chief United Nations Observer, General Riley, in which he said that he was quite ready immediately—and not later than three days after the implementation of the 4 November resolution—to negotiate with the United Nations observers or with the United Nations Acting Mediator regarding the implementation of the resolution of 16 November. Even assuming that the two resolutions were to be one subsequent to the

sition formulée par les sionistes et tendant à l'évacuation par étapes des forces égyptiennes encerclées à Faloudja. Le fait demeure néanmoins que l'encerclement lui-même a résulté d'une précédente violation de la trêve et d'une violation continue de celle-ci, tout comme le fait que, en se prolongeant, il constitue un défi à l'ordre du Conseil de sécurité donné le 4 novembre et à la décision du Médiateur des Nations Unies par intérim qui a fixé au 19 novembre la date limite.

Les différentes autres questions ne sont, par conséquent, que des points de détail. Le fait capital demeure: des forces égyptiennes sont encerclées à Faloudja, ce qui constitue un défi permanent au Conseil de sécurité et va à l'encontre des ordres du Conseil et, en particulier, de celui du 4 novembre.

Peut-être le représentant de la France veut-il faire allusion à certaines allégations qui ont été avancées à propos du ravitaillement des forces égyptiennes à Faloudja. Nous avons traité cette question à fond au sein du Comité du Conseil, et je ne voudrais pas lasser le Conseil en y revenant. Au Comité, il nous a fallu plus d'une heure pour discuter de la question. Je suis prêt à le faire de nouveau, mais je ne pense pas que le Conseil le désire.

Je demande au Conseil de ne pas se laisser embrouiller dans un labyrinthe de détails et de questions secondaires et de ne pas perdre de vue — en suivant une méthode avec laquelle les orateurs juifs nous ont déjà familiarisés — le fond de la question et les faits principaux qui sont là devant nous et qui demeurent. Le fait capital, c'est que les forces égyptiennes qui sont encerclées par les forces sionistes à Faloudja se trouvent encerclées en violation des ordres du Conseil de sécurité et de la trêve, ainsi qu'en contradiction avec la lettre et l'esprit de la résolution du Conseil du 4 novembre qui ne souffre pas d'équivoque. Voilà un fait auquel on ne peut rien changer; et c'est là le fait capital.

Les Juifs ont invoqué comme motif pour ne pas permettre aux forces qui se trouvent à Faloudja de se retirer, le peu d'empressement du Gouvernement égyptien à accepter la résolution du 16 novembre. Ce matin, j'ai précisé notre attitude à l'égard de cette résolution, et j'ai cité à ce sujet les communications que nous avons adressées au Comité et, plus tard, au Conseil de sécurité lui-même. J'ai dit que le Gouvernement égyptien acceptait la résolution du 16 novembre en principe. Ainsi que je l'ai déclaré ce matin, le Ministre de la guerre égyptien a écrit au général Riley, le chef des observateurs des Nations Unies, pour lui annoncer qu'il était tout disposé à négocier immédiatement — et au plus tard dans les trois jours suivant la mise en application de la résolution du 4 novembre — avec les observateurs des Nations Unies ou bien avec le Médiateur par intérim des Nations Unies au sujet de la mise en application de la résolution du 16 novembre. En admettant même que ces

other, no one could deny that the 4 November resolution still holds good; it has to be implemented. The natural sequence makes it evident that one must first tread over the ground nearest to one before he can proceed further afield.

'Let us, for example, look at the letter of 7 December from Mr. Bunche to the Committee of the Security Council. In that letter Mr. Bunche says that Israeli intransigence is not only preventing the implementation of the 4 November resolution, but constitutes a severe obstacle to the implementation of the 16 November resolution. In the Acting Mediator's cablegram, distributed as document S/1152, we read that Zionist intransigence is impeding the implementation of the 16 November resolution.

My point in now speaking of the implementation or non-implementation of the 16 November resolution is that it has been taken as still another pretext for not implementing the Council's resolution of 4 November, leaving the door open for the Zionists to commit further aggression, to expand and occupy more land and to capture additional positions. For example, at the end of the Acting Mediator's cablegram to which I referred, we read that the attitude taken by the Zionists and their leaders is making it impossible to "supervise effectively the truce in the Negeb, since United Nations observers are being refused access to the area on the Israeli side, and since, as indicated in Mr. Eytan's message of 22 December, 'the Government of Israel feels bound to reserve its freedom of action'."

The facts speak loudly enough for anyone who wants to hear them. We should not allow ourselves to be drawn into small ramifications and unrealities and thus to forget our duty of looking at the facts, the principal facts, the facts that count, and of acting accordingly.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation reserves the right to state its opinion on the United Kingdom draft resolution at tomorrow morning's meeting of the Security Council.

The PRESIDENT (*translated from French*): It is understood that members of the Council will be able to state their positions when we take up the Palestine question again tomorrow. It is also understood that we shall take as the main basis of discussion the United Kingdom proposal, which is the only one which has so far been submitted.

A short time ago I proposed—and there was no opposition—that the Palestine question should be discussed again at tomorrow afternoon's meeting at 3 o'clock.

It is so decided.

deux résolutions doivent être exécutées l'une après l'autre, — il ne pourrait nier que la résolution du 4 novembre demeure toujours valable; il faut l'exécuter. L'ordre naturel à suivre est évidemment de s'avancer sur le terrain le plus rapproché avant de pouvoir s'aventurer plus loin.

Jetons par exemple un coup d'œil sur la lettre, en date du 7 novembre, adressée au Comité du Conseil de sécurité par M. Bunche. Dans cette lettre, M. Bunche déclare que l'intransigeance des Israélites, non seulement empêche l'application de la résolution du 4 novembre, mais encore constitue un obstacle sérieux à la mise en vigueur de la résolution du 16 novembre. Dans le télégramme du Médiateur par intérim, distribué sous la cote S/1152, nous lisons que l'intransigeance des sionistes empêche la mise en application de la résolution du 16 novembre.

Si je parle maintenant de l'exécution ou de la non-exécution de la résolution du 16 novembre, c'est qu'on a usé de cette résolution comme nouveau prétexte pour ne pas mettre en application la résolution du Conseil en date du 4 novembre, laissant ainsi aux sionistes la possibilité de commettre de nouvelles agressions, de s'étendre plus loin, d'occuper de nouveaux territoires et de s'emparer de nouvelles positions. Par exemple, nous lisons, à la fin du télégramme du Médiateur par intérim auquel j'ai fait allusion, que, en raison de l'attitude adoptée par les sionistes et par leurs chefs, il est impossible "de contrôler effectivement l'application de la trêve dans le Négeb, étant donné que les Israélites refusent l'accès de cette région aux observateurs des Nations Unies et étant donné que, comme l'indique le message envoyé le 22 décembre par M. Eytan, "le Gouvernement d'Israël croit devoir réservé sa liberté d'action".

Ces faits sont suffisamment éloquents pour quiconque veut les entendre. Nous ne devrions pas nous laisser entraîner à discuter des détails infimes ou des questions chimériques et oublier ainsi notre devoir, qui est de regarder en face les faits essentiels, les faits qui comptent, et d'agir en conséquence.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS se réserve le droit d'exposer ses vues sur le projet de résolution du Royaume-Uni à la séance du Conseil qui se tiendra demain matin.

Le PRÉSIDENT: Il est entendu que, lorsque nous reprendrons demain l'examen de la question de Palestine, les membres du Conseil auront la faculté de définir leur position. Il est entendu également que nous reprendrons la discussion principalement sur la base de la proposition du Royaume-Uni, qui est la seule proposition qui ait été présentée jusqu'ici.

J'ai proposé tout à l'heure — et personne n'a présenté d'objection — de reprendre la question de Palestine à la séance de demain après-midi à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

5. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Colonel Hodgson, representative of Australia, Mr. Desai, representative of India, Mr. van Ruijten, representative of the Netherlands, Mr. Ingles, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*): When we broke off our discussion on the Indonesian question yesterday afternoon [393rd meeting], we had before us a draft resolution from the Colombian delegation [S/1160]. Since then we have had a second draft resolution submitted by the Chinese delegation [S/1162]. Discussion on those two draft resolution is opened.

MR. VAN ROIJEN (Netherlands): I was hoping very much to be able to make a secnd statement this afternoon in the name of my Government, a statement which would have contained certain clarifications which have been asked for by certain members of the Security Council. However, I regret to say that it has not been possible for my Government to send me the necessary instructions as yet, because when last I was in contact with my Government, the discussions that had to take place within the Government itself and the necessary consultations with the authorities in Batavia, had not been completed. My Government has authorized me to say that I shall be able to make a statement, such as was envisaged here yesterday, tomorrow with certainty.

MR. EL-KHOURI (Syria): I wish to ask the representative of the Netherlands about the extent of implementation of sub-paragraph (b) of the resolution of the Security Council [S/1150] which states: ". . . immediately to release the President and other political prisoners arrested since 18 December." Could the representative of the Netherlands give some explanation as to who have been arrested and who have been released, up to the present time, in conformity with that resolution? I understand that nobody has as yet been released and that all those who were arrested are still under arrest. Before proceeding to a discussion of this matter, my delegation would like to know to what extent the resolution concerning the release of the prisoners has been implemented. If the Netherlands representative could give such an explanation now, we should be very grateful.

MR. VAN ROIJEN (Netherlands): As I understand it, the fourteen prominent Indonesians who were released, and to whom I referred in the last statement I made in the name of my Government [393rd meeting], were for the most part members of the Republican delegation and other prominent Republican Indonesians at Batavia. As far as I am informed, Mr. Soekarno

5. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, le colonel Hodgson, représentant de l'Australie; M. Desai, représentant de l'Inde; M. van Ruijten, représentant des Pays-Bas; M. Ingles, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: Quand nous avons interrompu nos débats sur la question indonésienne hier après-midi [393ème séance], nous étions saisis d'un projet de résolution de la délégation de la Colombie [S/1160]. Depuis, nous avons été saisis d'un second projet de résolution émanant de la délégation de la Chine [S/1162]. Je vais mettre ces deux projets de résolution en discussion.

MR. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): J'avais le ferme espoir d'être en mesure de faire cet après-midi une deuxième déclaration au nom de mon Gouvernement, déclaration qui aurait contenu certains éclaircissements que divers membres du Conseil de sécurité ont demandés. Or, j'ai le regret d'annoncer qu'il n'a pas été possible à mon Gouvernement de me faire parvenir les instructions nécessaires, car, la dernière fois que j'ai pris contact avec mon Gouvernement, ni les discussions auxquelles il devait procéder, ni les consultations engagées avec les autorités de Batavia n'avaient encore pris fin. Mon Gouvernement m'autorise à déclarer que, demain, je pourrai certainement faire la déclaration qui avait été envisagée hier ici même.

MR. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander au représentant des Pays-Bas dans quelle mesure il a été donné suite à l'alinéa b) de la résolution du Conseil de sécurité [S/1150] où il est dit: ". . . mettre immédiatement en liberté le Président et les autres prisonniers politiques qui ont été arrêtés depuis le 18 décembre". Le représentant des Pays-Bas pourrait-il nous dire les personnes qui ont été arrêtées, ainsi que celles qui ont été libérées jusqu'ici conformément à cette résolution? Je crois savoir qu'aucune d'entre elles n'a encore été libérée et que tous ceux qui ont été arrêtés sont toujours en état d'arrestation. Avant de commencer une discussion à ce sujet, ma délégation voudrait savoir dans quelle mesure la résolution relative à la libération des prisonniers a été mise en application. Si le représentant des Pays-Bas peut donner cette explication dès maintenant, nous lui en serions très reconnaissants.

MR. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Autant que je sache, les quatorze hautes personnalités indonésiennes qui ont été libérées et auxquelles j'ai fait allusion dans la dernière déclaration que j'ai faite au nom de mon Gouvernement [393ème séance] sont pour la plupart des membres de la délégation républicaine et d'autres membres éminents de la République

and several of his Ministers are still in what is called in French *résidence surveillée*. They are not in prison and have never been in prison. I hope that when I make my statement tomorrow I shall be able to touch on that point also.

Mr. DESAI (India): Would the representative of the Netherlands also let us have some information regarding the report appearing in this morning's newspapers that some of the leaders have been removed to various stations, some even outside the island of Java?

Mr. PALAR (Indonesia): On 24 December, the Security Council passed a resolution [S/1150] calling for an immediate cease-fire in Indonesia and the immediate release of the President and other political prisoners arrested since 18 December. This was on 24 December, but yesterday the representative of the Netherlands informed the Council that his Government was still studying the Council's resolution.

Even if there was any reason to believe that the acceptance of the cease-fire demand required any study by the aggressive State, it is utterly inconceivable that there could possibly be any justification whatsoever for the fact that the Netherlands Government has not yet released the President and the other political prisoners in accordance with the Security Council's resolution. I pointed out to the Council yesterday [393rd meeting] that the release of some members—not even all—of the Indonesian delegation negotiating under the auspices of the Committee of Good Offices in Batavia, was not what was meant by the Council's resolution. What the Council clearly had in mind in adopting the resolution was the release of the leaders of the Republican Government. The Security Council's resolution calls for, in so many words, the release of the President and the other political prisoners. Yesterday Mr. van Roijen, in his statement to the Council [393rd meeting], announced:

"The Government of the Netherlands and the Government of Indonesia will see to it that all those who participate in these consultations [to set up an interim federal government] will be able to do so in full freedom, no matter whether or not their freedom of movement happens still to be restricted at the present moment."

This statement by the representative of the Netherlands makes it perfectly clear that the Netherlands Government, despite the express order of the United Nations Security Council, has no intention of releasing the leaders of our Government now or for some time to come. And now we read in an official Netherlands *communiqué* that, instead of even studying this order of the Security Council regarding the

d'Indonésie qui se trouvent à Batavia. Selon les renseignements que je possède, M. Soekarno et plusieurs de ses ministres sont encore, comme on dit en français, en "résidence surveillée". Ils ne sont pas en prison et n'ont jamais été en prison. Demain, lorsque je ferai ma déclaration, j'espère être en mesure de traiter également de cette question.

M. DESAI (Inde) (*traduit de l'anglais*): Le représentant des Pays-Bas voudrait-il aussi nous donner quelques renseignements au sujet de l'information parue dans les journaux de ce matin et selon laquelle certains des chefs indonésiens ont été transférés dans des localités différentes, quelques-uns même hors de l'île de Java?

M. PALAR (Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Le 24 décembre, le Conseil de sécurité a adopté une résolution [S/1150] invitant les parties à cesser les hostilités sur-le-champ et à mettre immédiatement en liberté le Président et les autres prisonniers politiques maintenus en état d'arrestation depuis le 18 décembre. Cela se passait le 24 décembre; or, hier, le représentant des Pays-Bas a informé le Conseil que son Gouvernement étudiait toujours la résolution du Conseil.

Même s'il y avait une raison quelconque de croire que l'acceptation de l'ordre de cesser le feu appelle une étude de la part de l'Etat agresseur, il est absolument inconcevable qu'on puisse justifier d'une manière quelconque le fait que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas encore libéré le Président et les autres prisonniers politiques en application de la résolution du Conseil de sécurité. J'ai indiqué hier au Conseil [393ème séance], que la libération de quelques-uns des membres — pas même tous — de la délégation indonésienne qui négociait sous les auspices de la Commission de bons offices à Batavia n'est pas ce que le Conseil entendait dans sa résolution. Ce que le Conseil avait nettement en vue en adoptant la résolution, c'était la libération des chefs du Gouvernement républicain. La résolution du Conseil de sécurité invite en termes non équivoques à libérer le Président et les autres prisonniers politiques. Hier, M. van Roijen a annoncé dans sa déclaration au Conseil [393ème séance]:

"Le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de l'Indonésie veilleront à ce que tous ceux qui participeront à ces consultations [qui visent à créer un gouvernement fédéral provisoire] puissent le faire en pleine liberté, que leur liberté de mouvement se trouve ou non être encore restreinte à l'heure actuelle."

Cette déclaration du représentant des Pays-Bas ne laisse subsister aucun doute sur le fait que le Gouvernement des Pays-Bas, malgré l'injonction du Conseil de sécurité des Nations Unies, n'a nullement l'intention de libérer les chefs de notre Gouvernement, actuellement ou d'ici quelque temps. Et le communiqué officiel néerlandais nous apprend maintenant que, au lieu d'étudier l'ordre du Conseil de sécurité

release of the President of the Republic and other political prisoners, the Netherlands authorities have decided to move the leaders of the Republic to hotels in the mountains outside of Java. This means that, instead of these prisoners being released, their detention has rather been confirmed. Thus, in addition to the rejection of the Security Council's cease-fire demand, the Netherlands is also flaunting outright this demand of the Security Council. How can the Council expect that a basis for negotiations for a solution of the Indonesian problem will be established while the leaders of the Republic remain prisoners of the Netherlands?

Furthermore, the Security Council should bear in mind that the Dutch capture of the President of the Republic and other Republican political leaders was possible only because the Netherlands violated article 10 of the truce agreement [S/649, *Appendix XI*] and perpetrated a sneak attack on the Republic. It is our conviction that the Netherlands violated article 10 with this very purpose in mind, namely, the capture of leaders of the Republic.

What reason is the Netherlands giving for removing the President and other Republican leaders to points outside Java? The official statement of the Netherlands Government [S/1166] states that, "in view of its duty to restore as soon as possible law and order in Indonesia, [it] has decided provisionally to assign residence to a number of Republican officials in mountain resorts outside Java".

This is the weakest excuse for logic that I have run across, even after all these years of dealing with the Netherlands Government. Consultations between two parties, with one party in prison and under duress, are not consultations which can possibly lead to any honest and *bona fide* solution. I therefore urge the Security Council to take immediate steps for the release of these people, giving them complete freedom of movement.

I therefore support the Chinese draft resolution.

Mr. HSIA (China): Because of the nature of the draft resolution which I propose, the representative of Colombia, with great kindness and courtesy, agreed that the Security Council should take up my draft resolution first. Therefore, I wish to speak briefly on my proposed resolution [S/1162].

As the Security Council may recall, at yesterday's [393rd] meeting, I suggested that the Council might delay its vote on the two draft resolutions submitted respectively by the delegations of the Ukrainian SSR [S/1158] and the USSR [S/1159], in order to give the Nether-

concernant la libération du Président de la République et des autres prisonniers politiques, les autorités néerlandaises ont décidé de transférer les chefs de la République dans des hôtels situés dans des montagnes hors de Java. Cela signifie que, au lieu d'être libérés, les prisonniers voient plutôt leur détention rendue plus stricte. Ainsi, non seulement les Hollandais ont rejeté l'injonction de cesser le feu du Conseil de sécurité, mais encore ils tournent ouvertement en dérision cette injonction du Conseil. Comment le Conseil peut-il s'attendre à ce qu'on puisse créer une base de négociation en vue de la solution du problème indonésien, tant que les chefs de la République resteront prisonniers des Hollandais?

Le Conseil de sécurité devrait ne pas oublier, d'autre part, que la capture par les Hollandais du Président de la République et des autres chefs politiques républicains n'a été possible que parce que les Hollandais ont violé l'article 10 de l'accord de trêve [S/649, *annexe XI*] et ont traîtreusement attaqué la République. Nous sommes convaincus que les Hollandais ont violé l'article 10 précisément dans ce dessein, afin de s'emparer des chefs républicains.

Quelles sont les raisons que les Pays-Bas invoquent pour justifier le transfert du Président et des autres chefs républicains en des points situés hors de Java? La déclaration officielle du Gouvernement des Pays-Bas [S/1166] dit que, "conscient du devoir qui lui incombe de restaurer le plus tôt possible l'ordre public en Indonésie, [il] a décidé, à titre provisoire, de mettre un certain nombre de personnalités républicaines en résidence surveillée dans des localités de montagne en dehors de Java".

En fait de logique, c'est l'excuse la plus faible que j'aie jamais rencontrée, bien que nous ayons à faire au Gouvernement néerlandais depuis des années. Des consultations entre deux parties dont l'une est en prison et soumise à contrainte ne sont pas des consultations qui puissent aboutir à une solution de justice et de bonne foi. Je prie donc instamment le Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates en vue de la libération de ces personnes, afin qu'elles jouissent d'une complète liberté de mouvement.

En conséquence j'appuie le projet de résolution de la Chine.

M. HSIA (Chine) (traduit de l'anglais): En raison de la nature du projet de résolution que je propose, le représentant de la Colombie a eu la bonté et la courtoisie de consentir à ce que le Conseil de sécurité examine mon projet de résolution en premier lieu. Je voudrais donc dire quelques mots sur mon projet de résolution [S/1162].

Le Conseil de sécurité se rappellera que, à la séance d'hier [393ème séance], j'avais suggéré que le Conseil remette à plus tard son vote sur les deux projets de résolution présentés respectivement par les délégations de la RSS d'Ukraine [S/1158] et de l'URSS [S/1159], afin

lands delegation the opportunity to make quite clear and definite its position as regards the two operative parts of the Security Council's resolution of 24 December 1948 [S/1150]. I had hoped that, by this time, the representative of the Netherlands would have said something that might clear away my doubts and make any further action on the part of the Council unnecessary. In the light of what he said just now, and in view of the urgency of the question, I have decided to introduce a draft resolution now. If, happily, the Netherlands Government should have already decided to release the political prisoners, then my resolution would have done no harm.

The operative part of the Council's resolution concerning the immediate release of the President of the Indonesian Republic and the other political prisoners is a very simple matter. The Netherlands Government can, if it so wishes, issue an order in a few minutes: In his statement of yesterday afternoon, the representative of the Netherlands informed the Security Council that fourteen prominent Republicans in Batavia, whose freedom of movement had been restricted since the beginning of the hostilities, had been released, including Mr. Hatta's personal representative in Batavia. That was welcome news, but the Council's resolution had in mind a different group of persons. It mentioned definitely the President of the Indonesian Republic and other political prisoners, including Mr. Hatta. In view of the uncertainty of the fate of these men, and in the absence of any clear and unequivocal declaration by the Netherlands representative, my delegation submits that it is the inescapable duty of the Council to adopt the following draft resolution [S/1162]:

"The Security Council,

"Noting that the Netherlands Government has not so far released the President of the Republic of Indonesia and other political prisoners, as required by the resolution of 24 December 1948,

"Calls upon the Netherlands Government to set free these political prisoners forthwith and to report to the Security Council within twenty-four hours of the adoption of the present resolution."

The draft resolution which my delegation has the honour to present for the consideration of the Security Council is no different from the one adopted on 24 December.

Let me recall the terms of the resolution adopted by the Council on that date. Sub-paragraph (b) of the first operative paragraph calls upon the parties "immediately to release the President and other political prisoners arrested since 18 December".

d'offrir à la délégation des Pays-Bas l'occasion d'exposer d'une façon parfaitement claire et nette sa position en ce qui concerne les deux parties du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité en date du 24 décembre 1948 [S/1150]. J'avais espéré que, d'ici là, le représentant des Pays-Bas aurait dit quelque chose qui puisse dissiper mes doutes et rendre superflue toute action ultérieure de la part du Conseil. En présence de la déclaration qu'il vient de faire, et vu l'urgence de la question, j'ai décidé de déposer maintenant mon projet de résolution. Si, par bonheur, le Gouvernement des Pays-Bas avait déjà pris la décision de libérer les prisonniers politiques, alors ma résolution n'aurait fait aucun mal.

Le dispositif de la résolution du Conseil visant à la libération immédiate du Président de la République d'Indonésie et des autres prisonniers politiques est d'une parfaite simplicité. Le Gouvernement des Pays-Bas peut, s'il le désire, donner un ordre à cet effet en quelques minutes. Dans sa déclaration d'hier après-midi, le représentant des Pays-Bas a informé le Conseil de sécurité que quatorze hautes personnalités républicaines qui se trouvaient à Batavia et dont la liberté de mouvement avait fait l'objet de restrictions ont déjà été libérées, y compris le représentant personnel de M. Hatta à Batavia. C'était là une heureuse nouvelle, mais la résolution du Conseil visait un autre groupe de personnes. Elle désignait clairement le Président de la République d'Indonésie et d'autres prisonniers politiques, y compris M. Hatta. Vu l'incertitude qui plane sur le sort de ce dernier, et en l'absence de toute déclaration nette et non équivoque du représentant néerlandais, ma délégation émet l'avis que le devoir inéluctable du Conseil est d'adopter le projet de résolution suivant [S/1162]:

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas, jusqu'à présent, remis en liberté le Président de la République d'Indonésie et les autres prisonniers politiques, comme le demandait la résolution du 24 décembre 1948,

"Invite le Gouvernement des Pays-Bas à remettre immédiatement en liberté ces prisonniers politiques et à faire rapport au Conseil de sécurité dans les vingt-quatre heures de l'adoption de la présente résolution."

Le projet de résolution que ma délégation a l'honneur de présenter à l'examen du Conseil de sécurité ne diffère en rien de la résolution adoptée le 24 décembre.

Permettez-moi de rappeler les termes de la résolution adoptée par le Conseil à cette date; en effet, à l'alinéa b) du premier paragraphe du dispositif, elle invite les parties "à mettre immédiatement en liberté le Président et les autres prisonniers politiques qui ont été arrêtés depuis le 18 décembre".

This part of the resolution received the support of seven votes, the delegations voting in favour of it being those of Argentina, Canada, China, Colombia, the United Kingdom and the United States. I hope that today the second call to the Netherlands, a loyal Member of the United Nations, may receive the unanimous support of the Council. My optimism is based upon the following considerations. The delegations of the Ukrainian SSR and the USSR have asked the Security Council to do the same thing. The French and Belgian delegations have not, in my recollection, attempted to defend this particular action on the part of the Netherlands authorities, and I therefore venture to hope that this simple resolution may receive the unanimous support of the Council so as to retrieve, at least in part, the authority and prestige of the Council. Finally, may I express the hope that the representative of the Netherlands will respond to the Council's call in the friendly spirit in which my delegation is making this appeal?

MR. VAN ROIJEN (Netherlands): I am sorry to have to ask to speak again but I should like to answer the question put to me by the representative of India. Mr. Desai asked me whether I had seen the Press reports concerning the transfer of political prisoners to certain mountain resorts, and Mr. Palar, the representative of the Republic of Indonesia, referred to the same news. All I can say is that I have seen the reports and I have asked my Government for authoritative information upon them. I have every reason to expect that when I make my statement tomorrow I shall be able to give authentic information on the subject.

With regard to the draft resolution introduced by the representative of China, I would submit that although it is a repetition of part of a resolution already adopted by the Council, there is something new in it. What is new is a certain note of censure. The first paragraph reads:

"Noting that the Netherlands Government has not so far released the President of the Republic . . ." and so on.

As I am asking only for a delay of not even twenty-four hours, since I hope to be able to make my statement tomorrow morning, I would suggest to the Council that to adopt this resolution would be rather premature and would be censuring my Government before the answer had been given. All I am asking for is a short delay.

MR. HSIA (China): I cannot accept the interpretation given by the representative of the Netherlands of the draft resolution proposed by my delegation. I am stating in the resolution the fact that the Netherlands Government has

Cette partie de la résolution a obtenu sept voix; les délégations qui ont voté en faveur de cette résolution sont celles de l'Argentine, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de la Syrie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. J'espère qu'aujourd'hui un deuxième appel aux Pays-Bas, Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies, recevra l'appui de tous les membres du Conseil. Mon optimisme se fonde sur les considérations suivantes. Les délégations de la RSS d'Ukraine et de l'URSS ont demandé au Conseil de sécurité de faire la même chose. Les délégations française et belge n'ont pas, autant que je me rappelle, tenté de défendre l'action des autorités néerlandaises en l'occurrence, et je me permets, par conséquent, d'exprimer l'espoir que cette simple résolution pourra bénéficier de l'appui unanime du Conseil, de manière à rétablir, au moins en partie, l'autorité et le prestige du Conseil. Puis-je, enfin, exprimer l'espoir que le représentant des Pays-Bas répondra à l'appel du Conseil dans le même esprit amical qui anime ma délégation lorsqu'elle lance cet appel?

MR. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je regrette d'avoir à demander la parole à nouveau, mais je voudrais répondre à la question qui m'a été posée par le représentant de l'Inde. M. Desai m'a demandé si j'avais eu connaissance des informations de presse relatives au transfert des prisonniers politiques dans certaines stations de montagne, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, a fait allusion à la même nouvelle. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai vu ces informations et que j'ai demandé à mon Gouvernement des renseignements autorisés à cet égard. J'ai toute raison de croire que, lorsque je ferai ma déclaration demain, je serai à même de donner des renseignements autorisés à ce sujet.

Pour ce qui est du projet de résolution déposé par le représentant de la Chine, je voudrais indiquer que, bien qu'il soit la répétition d'une partie de la résolution déjà adoptée par le Conseil, il présente un élément nouveau. Ce qu'il y a de nouveau, c'est une certaine note de blâme. Le premier paragraphe dit:

"Constatant que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas, jusqu'à présent, remis en liberté le Président de la République", etc.

Comme je ne demande qu'un délai de moins de vingt-quatre heures, puisque j'espère pouvoir faire ma déclaration demain matin, je voudrais faire observer au Conseil qu'il serait plutôt prématûr d'adopter cette résolution et que cela reviendrait à blâmer mon Gouvernement avant que la réponse ait été donnée. Tout ce que je demande, c'est un court délai.

MR. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je ne peux pas souscrire à l'interprétation que le représentant des Pays-Bas a donnée de mon projet de résolution. Je me borne à énoncer des faits: le Gouvernement néerlandais n'a pas,

not so far released the prisoners. I am sure that all the representatives on the Council agree that this is a statement of fact. I may say that it is not my intention to imply any censure of the Netherlands and I do not think this is the right place for it.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I do not think that there is any connexion between the information which the representative of the Netherlands is to give us tomorrow and the resolution of the Security Council requiring the release of the prisoners. Whatever other information we may wish to have is one thing, and the release of the prisoners is another; they are captives now, their freedom is restricted, and they are in concentration camps. It is sufficient for us to know that about them, we do know it, and the representative of the Netherlands has admitted it. What may we expect to hear from him tomorrow which will change our opinion of the necessity of obtaining their release? They ought to be released, at any rate the President of the Republic and the other Ministers. There is no excuse for their detention and they ought to be released, and this question has no connexion with the information we expect to receive tomorrow from the representative of the Netherlands. We want to hear from him that they have been released. He says that he cannot give us such information but that he may supply us with some other information tomorrow—we do not know what it will be. We shall be very happy if, having adopted the Chinese resolution, we hear tomorrow that the Netherlands Government has complied with it and has released the prisoners. When we get such a reply we shall be satisfied.

The representative of the Netherlands said yesterday that all honour, prestige and comfort was being given to the prisoners. I do not know how those words should be interpreted in military language; those who have experience of military concentration camps may know. I do not think there is anyone around this table except myself with any experience of this nature. I have had it, and I know the conditions of honour and comfort under which I used to live. In military language, it does not mean at all that there is comfort.

These are distinguished people, who have been put in concentration camps under military authority, and it is a matter of urgency that they should be released as soon as possible. In my own case I should have felt that even one more night would be detrimental to my health or even to my existence, and I hope that there will be no delay. Under military rules it is considered that if they give to any person, even the President of the Republic, the comfort which they give to a private soldier, they are doing well, since the degrees of comfort begin with

jusqu'ici, libéré les prisonniers. Je suis certain que les représentants siégeant au Conseil comprennent que c'est là un exposé de faits; il n'est pas dans mes intentions, je puis le dire, de blâmer d'une manière quelconque le Gouvernement des Pays-Bas; ce serait ici déplacé.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je ne pense pas qu'il existe un lien quelconque entre les renseignements que le représentant des Pays-Bas doit nous donner demain et la résolution du Conseil de sécurité qui demande la mise en liberté des prisonniers. Quels que soient les autres renseignements que nous pourrions désirer recevoir, ces renseignements sont une chose, et la mise en liberté des prisonniers en est une autre. Ces hommes sont actuellement captifs, ils subissent une atteinte à leur liberté, ils se trouvent dans les camps de concentration. Il nous suffit de connaître ces faits; nous les connaissons, et le représentant des Pays-Bas les a reconnus. Que pourrait-il nous dire demain qui puisse modifier notre opinion quant à la nécessité d'obtenir leur libération? Ils doivent être libérés, tout au moins le Président de la République et les Ministres. Rien ne peut excuser leur détention; il faut qu'ils soient libérés, et cette question est sans rapport avec les renseignements que nous attendons demain du représentant des Pays-Bas. Nous voudrions entendre de sa bouche qu'ils ont été libérés. Il dit qu'il ne peut nous donner ce renseignement, mais que, demain, il pourra nous en communiquer d'autres dont nous ignorons la nature. Nous serons très heureux si, la résolution de la Chine une fois adoptée, on nous dit demain que le Gouvernement des Pays-Bas s'est conformé à la résolution et a libéré les prisonniers. Lorsque nous aurons reçu une réponse de cet ordre, nous nous tiendrons pour satisfaits.

Le représentant des Pays-Bas nous a déclaré hier que l'honneur, le prestige et le confort des prisonniers étaient pleinement respectés. J'ignore la signification de ces mots en langage militaire; ceux qui ont fait l'expérience des camps de concentration militaires peuvent avoir une opinion à ce sujet. Il me semble que je suis le seul, à cette table, à avoir fait cette expérience. Certes, j'ai fait cette expérience, et je sais quelles sont les conditions d'honneur et de confort dans lesquelles j'ai eu à vivre. En langage militaire, cela ne signifie nullement que l'on jouisse du moindre confort.

Il s'agit d'hommes distingués qu'on a envoyés dans des camps de concentration placés sous l'autorité militaire, et il est urgent qu'ils soient libérés le plus rapidement possible. Dans mon propre cas, une seule nuit de plus m'aurait paru dangereuse pour ma santé ou même pour mon existence, et j'espère qu'on apportera aucun retard à libérer ces hommes. D'après les règlements militaires, on considère qu'on agit comme il faut lorsqu'on accorde à quelqu'un, même s'il s'agit du Président de la République, le confort qu'on accorde à un simple soldat: en effet, le confort

the private soldier and all civilians are below that. Therefore to give a civilian the privileges and comforts of a private soldier is to give him a great privilege.

For this reason I do not think it would be fair to postpone the adoption of the Chinese draft resolution. Tomorrow we expect to hear from the representative of the Netherlands that his Government has complied with the resolution and that all of the prisoners have been released. That is what we want to happen and I think the request of the representative of China that we should adopt this resolution unanimously is a fair and just one.

Mr. FALLA (United Kingdom): As the representative of China has pointed out, my delegation was among those which voted on 24 December for the corresponding paragraph of the resolution which we then adopted, so there can be no question of our agreement in principle with the sense of this draft resolution. At the same time, my delegation feels that it would be appropriate to accede to the request of the Netherlands representative for the very short delay after which he hopes to explain himself on this point, and I shall therefore abstain if this draft resolution is put to the vote this afternoon.

Mr. HSIA (China): I am sorry to intervene again. I think it is well known that the Chinese delegation is usually most considerate in a matter of this kind. When any representative asks for delay or for extra time, we always accommodate him, and I do not remember ever refusing such a request. I do not want to be unreasonable, but in this particular case I fail to see the reason for a delay of a few hours or of one day. I do not see why the representative of the Netherlands needs to ask for an extension of time in order to obtain clarification or further information, or why he needs to consult with his Government at all. I have already explained that if the Netherlands Government has already taken action, no harm will have been done, and the representative of Syria has said that we should be very happy to have confirmation. We cannot change the facts; we are simply doing our duty in requesting that this resolution should be carried out and I honestly do not see any reason for delay. If there is a good reason for delay, I shall be glad to accede to the request; but honestly, I do not see it.

commence avec le simple soldat, et tous les civils sont bien en dessous. Par conséquent, si on accorde à un civil les priviléges et le confort dus à un simple soldat, on lui accorde un privilège immense.

Pour cette raison, je ne pense pas qu'il serait équitable de remettre l'adoption du projet de résolution de la Chine à plus tard. Demain, nous pensons entendre le représentant des Pays-Bas dire que son Gouvernement s'est conformé à la résolution et que tous les prisonniers ont été libérés. C'est ce que nous appelons de nos voeux, et je pense que, lorsque le représentant de la Chine demande que sa résolution soit adoptée à l'unanimité, cette demande est juste et équitable.

M. FALLA (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Comme l'a indiqué le représentant de la Chine, ma délégation a figuré parmi celles qui, le 24 décembre, ont voté le paragraphe en question de la résolution que nous avons adopté alors; on ne peut donc douter que nous n'approuvions en principe le contenu du présent projet de résolution. Cependant, ma délégation est d'avis qu'il conviendrait de faire droit à la demande du représentant des Pays-Bas tendant à lui accorder un très court délai, à l'expiration duquel il espère s'expliquer sur ce point; je m'abstiendrai donc si ce projet de résolution est mis aux voix cet après-midi.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je regrette d'avoir à intervenir de nouveau. Il est reconnu, je pense, que la délégation de la Chine fait d'habitude preuve de beaucoup de mesure dans un cas de ce genre. Lorsqu'un représentant demande un délai ou une prolongation de délai, nous lui donnons toujours satisfaction, et je ne me rappelle pas avoir jamais repoussé une telle demande. Je ne veux pas me montrer trop exigeant, mais, dans le cas présent, je ne vois aucune raison qui puisse motiver un délai de quelques heures ou d'un jour. Je ne vois pas pourquoi le représentant des Pays-Bas a besoin de demander une prolongation pour obtenir des éclaircissements ou de nouveaux renseignements, ni pourquoi même il a besoin de consulter son Gouvernement. J'ai expliqué précédemment que, si le Gouvernement des Pays-Bas a déjà agi, tout sera pour le mieux, et le représentant de la Syrie a dit que nous serions très heureux de recevoir une confirmation. Nous ne pouvons rien changer aux faits; nous avons simplement accompli notre devoir en demandant que la résolution soit appliquée et, en toute sincérité, je ne vois aucune raison de nature à motiver un délai. S'il existe une bonne raison pour accorder un tel délai, je serai, pour ma part, très heureux d'accéder à cette requête; mais, en toute honnêteté, je ne vois aucune raison de ce genre.

Le PRÉSIDENT: L'auteur de la proposition insiste pour que celle-ci soit mise aux voix . . .

The PRESIDENT (*translated from French*): The author of the proposal urges that it should be put to the vote. . . .

I call upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It is quite clear to us all that the Netherlands Government has openly sabotaged the Council's resolution by committing an act of aggression against the Indonesian Republic. I take it that no one doubts the fact that the Netherlands Government is ignoring the Security Council's demands concerning both the cessation of hostilities and the release of the President of the Indonesian Republic and its political leaders who were arrested and flung into prison by the Netherlands military authorities after the beginning of military operations and after the Netherlands troops attacked the Republic.

A great deal was said here yesterday [393rd meeting] about prestige and considerations of prestige. It was said that aggression could not be called aggression, that it would be awkward to describe the action of the Netherlands Government as aggression inasmuch as this would impair its prestige. But the Netherlands Government itself has no such concern for the prestige of the Security Council. Not only does it fail to carry out the Council's resolution; it also regards this attitude as quite normal. Has the Netherlands Government the slightest consideration for the prestige of the Security Council, of its authority as the principal organ for the maintenance of international peace and security? Does the Netherlands Government respect the prestige and authority of the United Nations? Clearly, it does not; the facts show that it does not.

Only yesterday, in view of the fact that for four days the Netherlands Government had not seen fit to carry out the Security Council resolution on the cessation of hostilities, the USSR delegation submitted a proposal [S/1159] to the effect that the Netherlands Government should cease military action against the Indonesian Republic within twenty-four hours. It was claimed yesterday that this was premature; the Netherlands representative promised nothing, but one of his patrons promised a reply today. Yet even today, the Security Council has not received a reply from the Netherlands Government. In other words, the Netherlands Government continues to draw out this question, while apparently making every effort speedily to complete its aggression against the Indonesian Republic. It is gaining time.

Why does the Netherlands Government act thus? Why does it ignore the resolutions and demands of the Security Council? Why does it sabotage the implementation of these resolutions? The answer is very simple: it is counting

Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il est parfaitement clair pour nous tous que le Gouvernement des Pays-Bas, qui s'est rendu coupable d'agression contre la République d'Indonésie, sabote ouvertement la décision prise par le Conseil de sécurité. Tout le monde se rend compte, je pense, que le Gouvernement néerlandais ne tient aucun compte des demandes formulées par le Conseil de sécurité en vue de mettre fin aux hostilités et de faire relâcher le Président de la République d'Indonésie et les dirigeants politiques détenus par les autorités militaires néerlandaises depuis le début des opérations militaires, c'est-à-dire depuis l'attaque lancée par les troupes néerlandaises contre la République.

Au cours de la séance d'hier [393ème séance], on a beaucoup parlé de prestige et de considérations de prestige. On a affirmé, en effet, qu'on aurait tort d'appeler l'agression par son nom et de qualifier d'agression les actes du Gouvernement néerlandais, car cela risquerait de porter atteinte au prestige de ce Gouvernement. Quant au Gouvernement néerlandais lui-même, il ne fait aucun cas du prestige du Conseil de sécurité. Non seulement il n'execute pas les résolutions du Conseil, mais encore il estime que cela est parfaitement normal. Le Gouvernement des Pays-Bas a-t-il le moindre égard pour le prestige du Conseil de sécurité et pour son autorité en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales? Le Gouvernement des Pays-Bas tient-il compte du prestige et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies? Il semble bien que non; c'est du moins ce que montrent les faits.

Etant donné que, au cours des quatre derniers jours, le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas daigné donner suite à la résolution du Conseil de sécurité relative à la cessation des hostilités, la délégation de l'URSS a présenté, à la séance d'hier, une proposition [S/1159] qui enjoignait au Gouvernement des Pays-Bas de cesser, dans les vingt-quatre heures, les opérations militaires dirigées contre la République d'Indonésie. Certains représentants ont affirmé hier que cette proposition était prématurée; le représentant des Pays-Bas n'a pris aucun engagement, mais certains de ses protecteurs ont promis qu'une réponse serait donnée aujourd'hui. Or, le Conseil de sécurité n'a toujours reçu aucune réponse du Gouvernement des Pays-Bas. Celui-ci continue donc à faire traîner cette question en longueur et cherche apparemment à faire aboutir le plus rapidement possible l'attaque qu'il a lancée contre la République d'Indonésie. Il cherche à gagner du temps.

Quelle est la raison de cette attitude du Gouvernement des Pays-Bas? Pourquoi ne fait-il aucun cas des injonctions du Conseil de sécurité, des résolutions que ce dernier a adoptées? Pourquoi sabote-t-il la mise en application de

on the support of its patrons in the Security Council. And such patrons do exist. Yesterday they rejected the USSR delegation's proposal that the Netherlands Government should cease hostilities against the Indonesian Republic within twenty-four hours and today they have every intention of rejecting the proposal that the Netherlands Government should set free the President of the Indonesian Republic. One of these patrons, the representative of the United Kingdom, has already spoken on that question today. He stated that he considers that such a proposal "unreasonable" and will abstain from voting on it. These are the facts: the Netherlands Government counts on the protection of its patrons in the Security Council, thinks that it can ignore the Council's demands with impunity and disregards the prestige and authority of the Council.

This is how matters stand. In my opinion, the picture is quite clear to us all and no special comments are required.

We must, however, call attention to the fact that when the renewal of hostilities in, say, Palestine is discussed, the United Kingdom representative does not fail to make strong statements and far-reaching demands. The draft resolution on the Palestine question submitted today [S/1163] demands immediate cessation of hostilities in that country. The USSR delegation supports this proposal. The USSR delegation pursues a consistent policy with respect to questions of principle. The renewal of hostilities, the breach of peace and security on any point of the globe, whatsoever, calls for immediate attention and effective measures on the part of the Security Council to stop it.

The USSR delegation will support the proposal of the United Kingdom concerning immediate cessation of hostilities in Palestine. It will explain its views on this question tomorrow, when the United Kingdom resolution is discussed. But why is the United Kingdom delegation speechless, why has it no proposals to make when there is discussion of the question of the immediate cessation of hostilities in Indonesia and of effective steps to put an end to the Netherlands Government's aggression against the Indonesian Republic? Why is the United Kingdom representative silent, why does he abstain, why does he reject the proposal that the Netherlands aggressor who has attacked the peaceful and defenceless Indonesian Republic should cease military action within twenty-four hours? Here the United Kingdom representatives have nothing to say. They remain silent as though they had swallowed their tongues. This is nothing less than a policy of favouritism

ces résolutions? C'est très simple: il compte trouver des protecteurs au sein du Conseil de sécurité. Or, ces protecteurs existent. Hier, ils ont rejeté la proposition de la délégation de l'Union soviétique qui invitait le Gouvernement des Pays-Bas à mettre fin, dans les vingt-quatre heures, aux opérations militaires dirigées contre la République d'Indonésie. Aujourd'hui, ils s'apprêtent à rejeter la proposition tendant à ce que le Gouvernement néerlandais mette en liberté le Président de la République d'Indonésie. L'un de ces hauts protecteurs, le représentant du Royaume-Uni, s'est déjà prononcé sur cette question aujourd'hui. Il a déclaré que, à son avis, cette proposition n'avait pas de raison d'être et qu'il s'abstiendrait lorsqu'elle serait mise aux voix. Tels sont les faits. Fort de l'appui de ceux qui défendent ses intérêts au Conseil de sécurité, le Gouvernement des Pays-Bas croit pouvoir passer outre aux demandes du Conseil de sécurité, et faire fi du prestige et de l'autorité de cet organe.

Voici comment se présente la situation. J'estime qu'elle est parfaitement claire pour nous tous et qu'elle se passe de commentaires.

Toutefois, nous croyons devoir signaler au Conseil que, lorsqu'il s'agit de la reprise des hostilités en Palestine, par exemple, le représentant du Royaume-Uni ne manque pas de s'exprimer en termes énergiques et de formuler des demandes d'une grande portée. Le projet de résolution qui a été soumis aujourd'hui au sujet de la question palestinienne [S/1163] demande la cessation immédiate des hostilités dans ce pays. La délégation de l'URSS soutient cette proposition. En effet, elle ne s'est jamais départie de sa politique de principe. Lorsque les hostilités reprennent et que la paix et la sécurité sont violées en un point quelconque du globe terrestre, le Conseil de sécurité est tenu d'en connaître immédiatement et de prendre des mesures efficaces en vue de mettre fin à cette situation.

La délégation de l'URSS appuie la proposition du Royaume-Uni relative à la cessation immédiate des opérations militaires en Palestine. La délégation de l'URSS exposera ses vues sur cette question demain, lors de l'examen de la résolution que nous a présentée la délégation du Royaume-Uni. Nous aimerions cependant savoir pourquoi la délégation du Royaume-Uni garde le silence et s'abstient de présenter des propositions lorsqu'il s'agit d'examiner la question de la cessation immédiate des hostilités en Indonésie et d'adopter des mesures efficaces en vue de mettre fin à l'agression lancée par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie? Pourquoi le représentant du Royaume-Uni garde-t-il le silence, pourquoi s'abstient-il, pourquoi s'oppose-t-il à la proposition qui tend à obliger l'agresseur néerlandais à cesser, dans les vingt-quatre heures, les hostilités qu'il a déclenchées contre la République d'Indonésie, pacifique et sans défense? Si les

towards the aggressor and of discrimination against the victim of aggression.

Such a policy is conducive to undermining rather than bolstering the authority of the Security Council and the United Nations and does not help to strengthen and maintain international peace and security. The Council should take a really objective position with regard to any aggression, any beginning or renewal of hostilities wherever they may occur. But certain members of the Security Council pursue a two-faced policy. They find strong words for some and remain silent about others. Not only do they remain silent, but they obstruct effective steps towards putting an end to aggression, thus encouraging the Netherlands Government to continue its aggression against the Indonesian Republic. Such a state of affairs is inadmissible.

The delegation of the Soviet Union holds that the Security Council acted unjustly and mistakenly yesterday when it rejected the USSR proposal calling upon the Netherlands Government to cease hostilities against the Indonesian Republic within twenty-four hours. This is one of the Council's greatest mistakes. Its prestige and authority cannot but suffer from it and there can be no doubt that people throughout the world will be deeply surprised and disappointed by such a mistaken decision on the part of the Council.

The USSR delegation supports the proposal submitted today by the Chinese delegation, demanding that the Netherlands Government should set the President of the Indonesian Republic and the Indonesian political leaders free within twenty-four hours.

The USSR delegation thinks, however, that this demand is not enough; it is too little. The Council should ask for their immediate release. We shall therefore vote in favour of the Chinese proposal; but we think that the Council should go further. It should demand that the Netherlands Government should immediately cease hostilities against the Indonesian Republic. If the Security Council wishes to be worthy of its great mission to bring about and to strengthen international peace and security, it must go further; it must demand the immediate withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Republic. If the Security Council takes these three decisions, it will really fulfil its great mission and will be acting in conformity with the Charter and with those hopes and expectations which millions of ordinary people place on it.

représentants du Royaume-Uni restent muets et se taisent comme s'ils avaient perdu le don de la parole, c'est parce qu'ils ont adopté une politique partielle qui consiste à favoriser l'agresseur aux dépens de sa victime.

Loin de rehausser le prestige du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, cette politique y porte nettement préjudice, car elle ne contribue nullement à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité est tenu d'adopter une attitude également impartiale à l'égard de toute agression, de toute reprise ou de tout début d'hostilités, quel que soit l'endroit où ils se produisent. Toutefois, certains membres du Conseil de sécurité ont préféré adopter une politique à double face. Ils emploient des termes énergiques à l'égard des uns, tout en gardant le silence à l'égard des autres. Bien plus, ils s'opposent à ce qu'on prenne des mesures efficaces pour mettre fin à l'agression, encourageant ainsi le Gouvernement des Pays-Bas à poursuivre son agression contre la République d'Indonésie. Cet état de choses est intolérable.

La délégation de l'Union soviétique estime que le Conseil de sécurité a adopté une attitude injuste et erronée en déclinant hier la proposition de l'URSS qui invitait le Gouvernement néerlandais à arrêter, dans les vingt-quatre heures, les hostilités contre la République d'Indonésie. Le Conseil de sécurité a commis là une erreur des plus graves, qui portera certainement atteinte à son prestige et à son autorité; il est hors de doute que l'opinion publique mondiale accueillera cette décision erronée du Conseil de sécurité avec des sentiments de surprise et de déception profonde.

La délégation de l'URSS appuie la proposition que le représentant de la Chine a soumise aujourd'hui afin d'inviter le Gouvernement des Pays-Bas à mettre en liberté, dans les vingt-quatre heures, le Président de la République d'Indonésie et les autres dirigeants politiques de la République.

Toutefois, la délégation de l'URSS estime que cette demande est insuffisante, car elle ne va pas assez loin. Le Conseil de sécurité doit exiger la mise en liberté immédiate de ces hommes politiques. Nous voterons donc en faveur de la proposition soumise par la délégation de la Chine, mais nous estimons que le Conseil de sécurité doit faire davantage. Il doit enjoindre au Gouvernement néerlandais de cesser immédiatement les opérations militaires contre la République d'Indonésie. Si le Conseil de sécurité veut se montrer digne de sa tâche, qui est d'assurer la paix et de renforcer la paix et la sécurité internationales, il doit aller plus loin; il doit exiger le retrait immédiat des troupes néerlandaises du territoire de la République. En adoptant ces trois décisions, le Conseil s'acquitterait vraiment de sa grande mission et agirait conformément à la Charte, ainsi qu'aux aspirations de millions de gens simples et aux espoirs qu'ils fondent sur le Conseil de sécurité.

The Security Council must therefore not stop half-way. It must take the firm decision to require the Netherlands Government at last to set the President of the Indonesian Republic and the political prisoners free. But we must do more: we must demand the immediate cessation of hostilities and the immediate withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Republic.

In the light of the statement made today by the Netherlands representative, in the light of the fact that the Netherlands Government ignores the Security Council's demands, does not respect its authority and undermines its prestige, the USSR delegation thinks it desirable to make a slight amendment to the Chinese draft resolution. At the end of the second paragraph the word "adoption" should be replaced by the word "fulfilment". This would more closely correspond to reality. For this reason the USSR delegation proposes that the word "fulfilment" should be substituted for the word "adoption". The meaning of the sentence will be that the Security Council calls upon the Netherlands Government to set these political prisoners free at once and to report to the Council within twenty-four hours on the fulfilment of the present resolution.

The Security Council cannot adopt a resolution of this character. It cannot "call upon" the Netherlands Government, which has committed an act of aggression against the Indonesian Republic and which refuses to set free the President of the Republic and other political prisoners. The Security Council cannot "call upon", it cannot ask the aggressor whether or not he wishes to adopt the Council's resolution. Under the Charter the Security Council has the right to demand that the aggressor should fulfil its resolutions.

This is why the USSR delegation is proposing this amendment.

Mr. JESSUP (United States of America): I wish to comment very briefly upon this draft resolution submitted by the representative of China and upon the amendment thereto which has just been proposed by the representative of the USSR. It may be recalled that, in the statement made on behalf of the delegation of the United States at our meeting on 22 December [389th meeting], it was pointed out that the United States Government could see no justification for the renewal of hostilities in Indonesia, and that we considered the renewal of those hostilities to be in contravention of the resolution of the Security Council of 1 August 1947 [S/459]. On that day, we joined with the representative of Colombia and Syria in introducing a resolution which was contained in document S/1142. That resolution, in somewhat expurgated form, was adopted as the Security Council's resolution of 24 December [S/1150].

C'est pourquoi le Conseil de sécurité ne doit pas s'arrêter à mi-chemin. Il doit prendre une décision énergique et exiger enfin que le Gouvernement des Pays-Bas libère le Président de la République d'Indonésie ainsi que les autres détenus politiques. Toutefois, il faut aller encore plus loin: il faut exiger l'arrêt immédiat des opérations militaires et l'évacuation immédiate du territoire de la République par les troupes néerlandaises.

Etant donné la déclaration qu'a faite aujourd'hui le représentant des Pays-Bas, étant donné que le Gouvernement néerlandais néglige les injonctions du Conseil de sécurité, qu'il ne tient aucun compte de son autorité et qu'il porte atteinte à son prestige, la délégation de l'URSS estime qu'il serait opportun de modifier quelque peu le projet de résolution soumis par la délégation de la Chine. A la fin du deuxième paragraphe, il faudrait remplacer le mot "adoption" par les mots "mise en application". Cela serait plus conforme à la situation réelle. La délégation de l'URSS propose donc l'amendement qui consiste à substituer au mot "adoption" les mots "mise en application". La phrase signifiera alors que le Conseil de sécurité invite le Gouvernement des Pays-Bas à libérer sans délai ces prisonniers politiques et à faire rapport au Conseil dans les vingt-quatre heures sur la mise en application de la présente résolution.

Le Conseil de sécurité ne saurait adopter une telle résolution; il ne peut adresser de "demande" au Gouvernement néerlandais, qui a commis une agression contre la République d'Indonésie et qui refuse de libérer le Président de cette République ainsi que d'autres prisonniers politiques; le Conseil de sécurité ne saurait "demander" à l'agresseur s'il veut bien ou non accepter la décision du Conseil de sécurité; la Charte autorise le Conseil à exiger que l'agresseur mette sa décision à exécution.

C'est à cette fin que la délégation de l'URSS présente cet amendement.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais présenter quelques très brèves observations sur le projet de résolution du représentant de la Chine et sur l'amendement à ce projet qui vient d'être formulé par le représentant de l'URSS. On se rappellera que, dans la déclaration faite au nom de la délégation des Etats-Unis à notre réunion du 22 décembre [389ème séance], nous avions indiqué que le Gouvernement des Etats-Unis ne voit pas comment on pourrait justifier la reprise des hostilités en Indonésie et que cette reprise des hostilités était, à ses yeux, une violation de la résolution du Conseil de sécurité du 1er août 1947 [S/459]. Ce même jour, nous nous sommes joints aux représentants de la Colombie et de la Syrie pour déposer une résolution dont le texte figure dans le document S/1142. Cette résolution, adoptée sous une forme quelque peu modifiée, est devenue la résolution du Conseil de sécurité du 24 décembre [S/1150].

Two of the provisions which were inserted in the original resolution, which we joined in submitting, were not adopted by the Security Council. One of them was a recital of the conclusion that the resumption of hostilities was in conflict with the resolution of 1 August 1947. The other provision was the one calling for the withdrawal of the armed forces. The Security Council having registered its action in regard to those two points, my delegation necessarily accepts the action of the Council in that respect.

We are confronted—as has been pointed out to us very clearly by the representative of China, the sponsor of the resolution—by a particular situation with reference to paragraph (b) of the resolution adopted by the Council on 24 December, namely, in regard to the release of the President of the Republic of Indonesia and other high political officers who have been taken as prisoners by the Netherlands since 18 December. I quite agree with the reasons which the representative of China has given for proposing this resolution in relation to this particular part of the more comprehensive resolution of the Security Council of 24 December. My delegation will vote for this resolution. We accept the reasons given for its not being postponed. It seems to us that the reasons stated by the representative of China are correct.

In regard to the amendment just suggested by the representative of the USSR, I hope, that we may have some clarification. It seems to me that the amendment may arise from some misunderstanding as to the meaning of the text as submitted. As I read the second paragraph of the Chinese draft resolution, the last two lines mean, that the Netherlands Government would make a report to the Security Council in regard to the liberation of these political prisoners within twenty-four hours following the adoption of this resolution. If the word “fulfilment” were substituted for the word “adoption”, as I read the resolution, the report would be postponed until twenty-four hours after the release of the prisoners, instead of being submitted twenty-four hours after the passage of the actual resolution. I would appreciate it if the sponsor and author of the resolution would advise us whether my reading of it is correct. If that is the case, perhaps the representative of the Soviet Union would not press his amendment.

Mr. HSIA (China): I entirely agree with the representative of the United States. It does not seem to me that the USSR amendment makes the resolution any stronger because the word “forthwith” is as strong as anything that can be used. If the word “implementation” or the word “fulfilment” were inserted, the paragraph would be open to the interpretation given by Mr. Jessup and that would weaken rather than strengthen it. We are simply asking the Netherlands Government to release certain political prisoners and to report to the Council after-

Deux des dispositions qui figuraient dans la résolution primitive à laquelle nous nous étions associés n'ont pas été adoptées par le Conseil de sécurité. L'une d'elles consistait à rappeler que la reprise des hostilités est en contradiction avec la résolution du 1er août 1947. L'autre disposition demandait le retrait des forces armées. Le Conseil de sécurité ayant pris acte de notre position à l'égard de ces deux points, ma délégation accepte nécessairement l'initiative que le Conseil pourra prendre à cet égard.

Comme l'a indiqué très nettement le représentant de la Chine, qui est l'auteur du présent projet de résolution, nous nous trouvons en présence d'une situation particulière en ce qui concerne l'alinéa b) de la résolution adoptée par le Conseil le 24 décembre, à savoir du point de vue de la libération du Président de la République d'Indonésie et des autres personnalités politiques qui ont été faits prisonniers par les Pays-Bas depuis le 18 décembre. J'approuve entièrement les raisons invoquées par le représentant de la Chine pour proposer sa résolution visant ce point particulier de la résolution plus générale adoptée par le Conseil de sécurité le 24 décembre. Ma délégation votera en faveur de cette résolution. Nous acceptons les raisons qu'on fait valoir pour s'opposer à son ajournement. Il nous semble que les raisons indiquées par le représentant de la Chine sont valables.

Quant à l'amendement que vient de proposer le représentant de l'URSS, j'espère qu'on nous donnera quelques éclaircissements. Il me semble que cet amendement a pu naître d'un malentendu sur le sens du texte dont nous sommes saisis. Si je comprends bien le deuxième paragraphe du projet de résolution de la Chine, les deux dernières lignes signifient que le Gouvernement des Pays-Bas devra faire rapport au Conseil de sécurité au sujet de la libération des prisonniers politiques dans les vingt-quatre heures suivant l'adoption de cette résolution. Dans mon esprit, si le mot “accomplissement” était substitué au mot “adoption”, le rapport devrait être présenté vingt-quatre heures après la libération des prisonniers au lieu de l'être vingt-quatre heures après l'adoption effective de la résolution. Je serais reconnaissant à l'auteur de la résolution de dire si mon interprétation est exacte. En cas de réponse affirmative, le représentant de l'Union soviétique renoncera peut-être à soutenir son amendement.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je suis entièrement d'accord avec le représentant des Etats-Unis. Il ne me semble pas que l'amendement de l'URSS renforce d'une manière quelconque la résolution, car le mot “immédiatement” est aussi fort que n'importe quelle autre expression dont on pourrait se servir. Si on insérait dans le texte les mots “exécution” ou “accomplissement”, le paragraphe admettrait l'interprétation que M. Jessup a signalée. Cela affaiblirait la résolution au lieu de la renforcer. Nous demandons simplement au Gouvernement des

wards, and any other wording would not be showing the courtesy due to a sovereign Power.

The PRESIDENT (*translated from French*): If I understand rightly, the amendment submitted by the representative of the Soviet Union is that the words "de la mise à exécution" should be submitted in the French text for the words "de l'adoption" in the present resolution.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): What I have to say, of course, does not directly concern the request of the President for clarification on the USSR amendment, but I gladly make use of this opportunity to say a few words on what the representative of China has said with regard to the implication of his draft resolution. Of course, I immediately accept what Mr. Hsia said on the subject of not wanting to introduce a note of censure in the first paragraph of the draft resolution, but I cannot help feeling that whatever his motives were, to any objective observer it does contain a note of censure. I think that not only the members of this Council cannot fail to feel this, but that anyone who will subsequently read the resolution will have to interpret it in that way.

Then there is one other point to which I must object. I think the representative of Syria made a slip in speaking about the political prisoners being in concentration camps. They are not prisoners in the sense that they are in concentration camps. The last I heard—and again I say I have asked for further information—was that they were in enforced residence under supervision and that every possible mark of courtesy and respect was being accorded them.

Mr. DESAI (India): I hope the members of the Security Council will excuse me for this second intervention on this question. My delegation wishes to support the resolution that has been moved by the representative of China, and hopes that it will be adopted by the Council.

So far as I have been able to follow the debate, the only objection raised by the representative of the Netherlands was regarding the consideration of prestige. I certainly sympathize with him when he wishes to safeguard the prestige of his Government, but if the prestige of his Government is involved in this question, then certainly the prestige of the Security Council is also involved. Besides the prestige of the Security Council, there is also the question of the prestige of the leaders of the Republic of Indonesia. Every day they continue to be incarcerated affects their prestige, and the prestige of the people of Indonesia. That is certainly an

Pays-Bas de relâcher certains prisonniers politiques et, ensuite, de faire rapport au Conseil. Toute autre rédaction manquerait à la courtoisie qui est due à une Puissance souveraine.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, l'amendement soumis par le représentant de l'Union soviétique consiste à remplacer, dans le texte français, les mots "de l'adoption" par les mots "de la mise à exécution" de la présente résolution.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Ce que j'ai à dire n'a naturellement pas directement trait à la demande d'éclaircissement formulée par le Président au sujet de l'amendement de l'URSS, mais je suis heureux de profiter de cette occasion pour dire quelques mots au sujet des déclarations du représentant de la Chine à propos de la portée de son projet de résolution. Bien entendu, j'admetts immédiatement que M. Hsia, comme il le déclare, n'a pas voulu introduire une note de blâme dans le premier paragraphe du projet de résolution, mais je ne puis m'empêcher de penser que, quels que soient ses motifs, il apparaît à tout observateur objectif que ce paragraphe contient bien une note de blâme. Je crois, non seulement que les membres du Conseil ne peuvent manquer de le sentir, mais aussi que quiconque lira la résolution par la suite sera obligé de l'interpréter de cette manière.

Il y a aussi un autre point contre lequel je dois m'élever. Je crois que le représentant de la Syrie a fait un lapsus lorsqu'il a parlé de prisonniers politiques dans les camps de concentration. Il ne s'agit pas de prisonniers se trouvant dans des camps de concentration. Aux dernières nouvelles — et je répète que j'ai demandé des renseignements complémentaires — ces personnes étaient en résidence forcée sous surveillance et toute les marques possibles de courtoisie et de respect leur étaient témoignées.

M. DESAI (Inde) (*traduit de l'anglais*): J'espère que les membres du Conseil de sécurité m'excuseront d'intervenir une seconde fois sur cette question. Ma délégation désire appuyer la résolution qui a été déposée par le représentant de la Chine et espère qu'elle sera adoptée par le Conseil.

Dans la mesure où j'ai bien suivi la discussion, j'ai constaté que la seule objection soulevée par le représentant des Pays-Bas portait sur une question de prestige. Je sympathise certainement avec lui lorsqu'il désire sauvegarder le prestige de son Gouvernement, mais, si le prestige de son Gouvernement est en jeu dans cette question, le prestige du Conseil de sécurité l'est certainement aussi. A côté du prestige du Conseil de sécurité, il y a aussi le prestige des dirigeants de la République d'Indonésie. On continue à les tenir incarcérés, et cela porte atteinte à leur prestige et à celui du peuple de l'Indonésie. C'est cette considération qui a conduit le Conseil à

important consideration that has to be taken into consideration. It is that consideration which led the Council to adopt the resolution it did a few days ago.

Five days have gone by, and apparently the word "forthwith" has not yet been understood by the Netherlands Government. In the English language it is most clear, and I should have thought there would have been no difficulty whatsoever in it being understood. What is wrong with the resolution? All that it says is that, in spite of the resolution that has been passed, it has not yet been complied with. The position today must be this: either the Netherlands Government has made up its mind to comply with this resolution or it has not. If it has, then all of us would be perfectly happy to receive a statement to that effect from Mr. van Roijen tomorrow. If it has not, and if it is still considering the question, then I am certain that this resolution will help it to make up its mind.

It should also be remembered that there are only two days left before the Security Council is due to complete its deliberations in Paris. If we make our decision tomorrow, very little time will be left for us to get the reports from the Netherlands Government as to whether or not it wishes to comply with this resolution. Time is very precious and, therefore, I submit that, inasmuch as no harm whatever can be done by this resolution, it should be accepted by this Council.

There is one other point I wish to mention. The representative of the Netherlands has been at great pains to explain to the Council that the leaders of the Indonesian Government are not yet in prison. I want him to know, and I would like also the members of the Council to know, that these are men who care not so much for their comfort as for their freedom. With them, it is not a question of comfort or luxury; it is a question of honour and self-respect. The question is not whether they are kept in a concentration camp or a hotel; the question is whether they are to be free or not. The question is whether they should continue to be slaves or to negotiate as free men. That is the question which the Council ultimately has to decide.

Colonel HODGSON (Australia): It will be recalled that over a year ago the Security Council was informed in New York by the representative of the Netherlands that the Netherlands Government was not in the habit of taking political prisoners, would not take political prisoners, and had never done so [178th meeting]. The representative of the Netherlands used the word *surveillance*. It appeared, then, that *surveillance* certainly did not mean being thrown into a common gaol, but it did mean imprisonment, and close imprisonment, in a private house under guard. We have been told

adopter une certaine résolution il y a quelques jours.

Cinq jours se sont écoulés et il semble que le mot *forthwith* ("immédiatement") n'ait pas encore été compris par le Gouvernement des Pays-Bas. Ce mot est très clair en langue anglaise, et j'aurais pensé que l'on n'aurait pas éprouvé la moindre difficulté à le comprendre. Que reproche-t-on à la résolution? Tout ce qu'elle dit est que la résolution antérieure, bien qu'adoptée, n'a pas été observée. Aujourd'hui, la position à prendre est la suivante: ou bien le Gouvernement des Pays-Bas s'est décidé à observer cette résolution, ou bien il ne s'y est pas décidé. S'il s'y est décidé, nous serons alors tous parfaitement heureux de l'entendre dire demain par M. van Roijen. S'il ne s'y est pas décidé et s'il est encore en train d'étudier la question, je suis certain alors que cette résolution l'aidera à se décider.

Il convient aussi de se rappeler qu'il reste seulement deux jours avant que le Conseil de sécurité ait achevé ses délibérations à Paris. Si nous prenons notre décision demain, il restera très peu de temps au Gouvernement des Pays-Bas pour nous faire savoir s'il désire ou non observer cette résolution. Le temps est très précieux et, par conséquent, j'estime que le Conseil devrait adopter cette résolution, étant donné qu'elle ne peut causer le moindre mal.

Je désire mentionner également un autre point. Le représentant des Pays-Bas s'est donné un mal considérable pour expliquer au Conseil que les dirigeants du Gouvernement d'Indonésie ne sont pas encore en prison. Je désire qu'il sache, et je désire que les membres du Conseil sachent aussi, qu'il s'agit d'hommes auxquels le confort importe moins que la liberté. Pour eux, il ne s'agit pas de confort ou de luxe, il s'agit d'honneur et de dignité. Il ne s'agit pas de savoir s'ils sont gardés dans un camp de concentration ou dans un hôtel; il s'agit de savoir s'ils vont être libérés ou non. Il s'agit de savoir s'ils continueront d'être esclaves ou s'ils négocieront en tant qu'hommes libres. Telle est la question que le Conseil devra trancher en fin de compte.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): On se souvient que, il y a plus d'un an, le Conseil de sécurité avait été informé à New-York par le représentant des Pays-Bas que le Gouvernement des Pays-Bas n'avait pas l'habitude de faire des prisonniers politiques, ne ferait pas de prisonniers politiques et n'en avait jamais fait [178ème séance]. Le représentant des Pays-Bas a employé le mot "surveillance". Il était apparu alors que, par "surveillance", on ne voulait certainement pas dire que les hommes étaient jetés dans une prison commune, mais qu'on voulait parler d'emprisonne-

again today that all that the political leaders are suffering is *surveillance*, with every comfort.

The resolution of this Council was adopted on 24 December, and it reached Batavia that same afternoon. Presumably the representative of the Netherlands immediately telephoned it to his Government. It is clear that there has also been a violation of this further resolution of the Security Council, and I again remind the members of the Council of Article 25 of the Charter which states that a Member of the United Nations shall respect, adhere to and abide by any decision of the Security Council, irrespective of any question of jurisdiction or competence. Far from obeying the order of the Council, it seems from the variety of reports we are receiving that the Netherlands authorities are taking steps to remove to prison some of the more important members of the Government.

Therefore, my delegation hopes that this resolution will be passed. We are told that it contains a note of censure. That may well be, and why not?

I should just like to say this in conclusion. I cannot understand the reason given by the representative of the United Kingdom today any more than my delegation could understand the reason he gave yesterday. He said he considered it would be appropriate to wait until it became clear what the Netherlands Government intended to do. Is that upholding authority of the Security Council? Then the representative of the United Kingdom went on to say that it would be undignified to vote on two consecutive days on the same thing, so he completely reversed his vote. These resolutions have been introduced with the clear idea of allowing the representatives to reconsider the attitude they adopted the day before, in the hope that the Security Council may do something really concrete and positive on this particular problem, do something which will uphold the authority and prestige of this Council. Therefore, although my delegation has no vote, we do commend these resolutions as indicating positive action which can be taken on this particular problem.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): Since during the discussion of my amendment it has become clear that there may be different interpretations concerning the time-limit of fulfilment, may I propose the following amendment, replacing the one I offered previously: after the words "Security Council", insert the words "regarding this". Then, after the words "within twenty-four hours" replace the words "of the adoption" by the words "from the moment of

ment, d'un emprisonnement strict, dans une maison privée, avec des gardes. On nous a répété aujourd'hui que tout ce que l'on impose aux dirigeants politiques est une surveillance avec tout le confort possible.

La résolution de ce Conseil a été adoptée le 24 décembre; elle est parvenue à Batavia dans l'après-midi de ce jour. Vraisemblablement, le représentant des Pays-Bas l'a immédiatement transmise, par téléphone, à son Gouvernement. Il est clair qu'il y a aussi eu violation de cette nouvelle résolution du Conseil de sécurité, et je rappelle de nouveau aux membres du Conseil l'Article 25 de la Charte qui stipule que les Membres de l'Organisation respecteront, suivront et appliqueront toute décision du Conseil de sécurité, indépendamment de toute question de juridiction ou de compétence. Loin d'obéir à l'ordre du Conseil, il semble, à en juger par la diversité des renseignements que nous recevons, que les autorités néerlandaises prennent des mesures pour emprisonner quelques-uns des membres les plus importants du Gouvernement.

En conséquence, ma délégation espère que cette résolution sera adoptée. On nous dit qu'elle contient une note de blâme. Cela se peut bien, mais, après tout, pourquoi n'en contiendrait-elle pas?

En conclusion, je désire simplement dire ceci. Je ne puis comprendre la raison donnée par le représentant du Royaume-Uni, pas plus que ma délégation n'a pu comprendre celle qu'il a donnée hier. Il a dit que, à son avis, il conviendrait d'attendre qu'on sache clairement ce que le Gouvernement des Pays-Bas a l'intention de faire. Rehausse-t-on ainsi l'autorité du Conseil de sécurité? Le représentant du Royaume-Uni a dit ensuite qu'il ne serait pas digne du Conseil de voter deux jours de suite sur la même question et, en conséquence, il est entièrement revenu sur son vote. Ces résolutions ont été présentées avec le dessein évident de permettre aux représentants de revenir sur leur attitude de la veille, dans l'espoir que le Conseil de sécurité pourra parvenir à quelque chose de réellement concret et de positif sur ce problème particulier et faire quelque chose qui rehaussera l'autorité et le prestige du Conseil. Par conséquent, bien que ma délégation n'ait pas le droit de vote, nous appuyons ces résolutions qui indiquent les mesures positives que l'on peut prendre sur ce problème particulier.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il ressort de la discussion qui s'est déroulée à propos de mon amendement que les délais d'exécution pouvaient être interprétés de plusieurs façons. Je voudrais donc remplacer mon premier amendement par ce qui suit: après les mots "Conseil de sécurité", introduire les mots "à ce sujet". Après les mots "dans les vingt-quatre heures", insérer les mots "qui suivront l'adoption", au lieu des mots "de l'adoption". Maintenir les deux der-

the adoption". The amended phrase will then read: "... and report to the Security Council regarding this within twenty-four hours from the moment of the adoption of the present resolution".

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands) : The representative of India said that the only objection I had raised in the Council to the Chinese draft resolution was what I had said with regard to its containing a note of censure. That, I think, is not entirely correct.

My main objection was, it will be remembered, that I said I was awaiting instructions from my Government so as to be able to make a full declaration—in which declaration I also hoped to touch on this point—and that, therefore, any resolution containing a note of censure would be premature. That was my form of reasoning.

There were, therefore, two objections: the fact that it would be premature because I was awaiting instructions for a statement, and the fact that it contained a note of censure.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) : (*translated from Russian*) : I should like to make only two comments on the Netherlands representative's statement. He has been telling the members of the Security Council that the President of the Indonesian Republic and the other political leaders who are under arrest are staying in a hotel and not languishing in a dungeon or a prison cell. But it is quite clear to each of us and to the Security Council as a whole that, whether they are in a dungeon or in a gilded cage, they are still in jail, they are held prisoner. That is the point under discussion. They have been arrested by the Netherlands military authorities and are in the position of political prisoners. Their movements and activities are curtailed. Therefore, regardless of whether the conditions of their imprisonment are good or bad, they are being held prisoner. The Security Council has the right to demand their release. That is the substance of the question. Therefore we should not obscure politics by technicalities. Where they are being held is the technical side of the question; it is of less interest to the Council. What is of interest to the Council is that they should be set free; the Council must demand their immediate release.

As regards the promises of the Netherlands representative, yesterday we heard the promise—made, it is true, not by him but by others—that the Netherlands Government would submit information to the Council. Some members of the Security Council suggested yesterday [393rd meeting] that the Council should remind the Netherlands Government that there are certain definite demands which must be fulfilled. True,

niers mots sans changement. L'amendement se lira donc comme suit: "... et à faire rapport au Conseil de sécurité à ce sujet, dans les vingt-quatre heures qui suivront l'adoption de la présente résolution".

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : Le représentant de l'Inde a déclaré que la seule objection que j'ai soulevée au Conseil contre la résolution de la Chine portait sur le fait qu'elle contenait une note de blâme. Je ne crois pas que cela soit absolument correct.

Ma principale objection était, on s'en souvient, que j'attendais des instructions de mon Gouvernement afin de pouvoir faire une déclaration complète — déclaration dans laquelle j'espérais également aborder ce point — et que, par conséquent, toute résolution contenant une note de blâme serait prématuée. Telle était la forme de mon raisonnement.

Il y avait par conséquent deux objections: la première était que la résolution serait prématuée, parce que j'attendais des instructions pour faire une déclaration, et la seconde était qu'elle contenait une note de blâme.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je voudrais me contenter de faire deux remarques à propos de la déclaration du représentant des Pays-Bas. Il affirme aux membres du Conseil de sécurité que le Président de la République d'Indonésie et les autres personnalités politiques qui ont été arrêtées se trouvent dans un hôtel et non dans un cachot ou une prison. Mais, tant le Conseil de sécurité dans son ensemble que chacun des membres qui le composent se rendent parfaitement compte que ces personnalités sont incarcérées et emprisonnées, que ce soit dans un cachot ou dans une cage dorée. C'est de cela qu'il s'agit. Ces hommes ont été arrêtés par les autorités militaires néerlandaises et sont, de ce fait, des prisonniers politiques. Leur liberté d'action et de mouvement a été restreinte. Par conséquent, qu'ils vivent dans de bonnes ou de mauvaises conditions, ils n'en sont pas moins des prisonniers. Le Conseil de sécurité a le droit d'exiger leur libération. C'est là le fond de la question. Les considérations d'ordre technique ne doivent pas être substituées aux considérations politiques. La question de savoir où se trouvent ces personnalités est une question technique qui n'offre pas un très grand intérêt pour le Conseil de sécurité; le Conseil de sécurité est intéressé à leur mise en liberté et doit exiger qu'elles soient relâchées immédiatement.

Pour ce qui est des promesses des Pays-Bas, le représentant de ce pays, ou plutôt, certains autres représentants, nous ont assuré hier que le Gouvernement néerlandais fournirait au Conseil les renseignements nécessaires. Certains membres ont proposé hier [393ème séance] que le Conseil rappelât au Gouvernement des Pays-Bas qu'il a formulé certaines demandes précises et que celles-ci doivent être mises à exécution. Il est

that proposal was not accepted, but it must be quite clear to the Netherlands representative that it is necessary to speed the submission of information. Yet even today, the Netherlands representative made no concrete statement concerning the cease-fire and the immediate release of political prisoners. The Security Council has no alternative but to take an immediate decision.

Mr. HSIA (China): I wish to make it quite clear to the Netherlands representative that, whatever he may read in the resolution, no censure is intended. I hope that, when he reports to his Government, he will explain this quite clearly.

The representative of the Netherlands said that the statement in the first paragraph was premature, but it really is not so. Without that fact being stated in the first paragraph—namely, that the Netherlands Government has not so far released the President of the Indonesian Republic and other political prisoners—I could not write the main paragraphs of the resolution. I would ask him whether he could draft the resolution for me without that first paragraph. There must be an antecedent or reason, without which the present draft resolution would be a meaningless repetition of the resolution of 24 December. The correct form is to give this statement of fact in the first paragraph and then to go on to the main paragraph. I therefore hope that the Netherlands representative will take the trouble to explain to his Government the reason why the resolution has been so drafted, and to explain that, as far as my delegation is concerned, no censure is intended.

Secondly, I want to make an appeal to the representative of the United Kingdom. I understood his difficulty at the time the Netherlands representative was asking for a delay. Now, I think he has followed the discussion so far and can see that even the Netherlands delegation can give no real excuse for delay. Therefore, I do hope that the United Kingdom representative will reconsider the position he took about twenty minutes ago, and my delegation would very much like to have the United Kingdom vote in this matter.

Finally, I would say a word about the amendment proposed by the USSR representative. The last amendment he suggested does not change the meaning of the resolution in the slightest degree. "Within twenty-four hours of the adoption of the present resolution" means "from the moment . . .". If the additional words he suggests—"to report to the Security Council about that"—are meant to apply only to the

vrai que cette proposition n'a pas été adoptée, mais le représentant du Gouvernement néerlandais s'est rendu parfaitement compte qu'il était nécessaire de hâter la transmission de ces renseignements. Cependant, il continue à esquiver aujourd'hui toute déclaration concrète au sujet de la cessation des hostilités et de la mise en liberté des prisonniers politiques. La situation qui s'est créée ne laisse pas d'alternative au Conseil de sécurité: il doit prendre la décision qui s'impose.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je désire dire clairement au représentant des Pays-Bas que, quoi qu'il puisse lire dans la résolution, il n'est pas question de porter un blâme. J'espère que, lorsqu'il adressera un rapport à son Gouvernement, il expliquera ce point en toute clarté.

Le représentant des Pays-Bas a affirmé que la déclaration contenue dans le premier paragraphe est prématurée, mais il n'en est rien. Sans énoncer le fait contenu dans le premier paragraphe c'est-à-dire le fait que le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas, jusqu'à présent, remis en liberté le Président de la République d'Indonésie et les autres prisonniers politiques, je ne pouvais passer au paragraphe principal de la résolution. Je lui demande s'il pourrait rédiger la résolution sans y inclure ce premier paragraphe. Il faut donner une raison, autrement cela reviendrait tout simplement à répéter la résolution du 24 décembre. La manière correcte de procéder est de procéder à cet énoncé de fait dans le premier paragraphe et de passer ensuite au paragraphe principal. J'espère, par conséquent, que le représentant des Pays-Bas prendra la peine d'expliquer à son Gouvernement la raison pour laquelle j'ai rédigé ainsi ma résolution et d'expliquer aussi que, aux yeux de ma délégation tout au moins, il n'est pas question de porter un blâme.

En second lieu, je désire adresser un appel au représentant du Royaume-Uni. Je comprends la difficulté devant laquelle il se trouvait placé au moment où le représentant des Pays-Bas demandait un délai. Maintenant, je pense qu'il a suivi la discussion et peut voir que même la délégation des Pays-Bas ne peut donner aucune excuse valable pour un retard. Par conséquent, j'espère que le représentant du Royaume-Uni reviendra sur la position qu'il a prise il y a une vingtaine de minutes, parce que ma délégation aimerait beaucoup que le Royaume-Uni l'appuie de son vote sur cette question.

Finalement, je voudrais dire un mot au sujet de l'amendement proposé par le représentant de l'URSS. Le dernier amendement qu'il a proposé ne change à aucun degré le sens de la résolution. "Dans les vingt-quatre heures de l'adoption de la présente résolution" signifie: "dans les vingt-quatre heures qui suivront l'adoption . . ." Si les mots qu'il propose d'ajouter: "faire rapport au Conseil de sécurité à cet

release of prisoners, I have no objection to them at all, apart from the English drafting. I do not know whether "to report to the Security Council about that" reads well in English. If he insists on his amendment, perhaps I could say, if he agrees: "to report to the Security Council on the matter".

The PRESIDENT (*translated from French*): May I ask the Chinese representative for clarification? I am not clear about one point. His draft resolution states that the Netherlands Government has so far not released the President of the Indonesian Republic nor the "other political prisoners". In his statement yesterday, the Netherlands representative told us—and I think he repeated it today—that fourteen prominent persons, who had been deprived of their freedom at Batavia, had been released. Surely there is some contradiction between the text submitted by the Chinese representative, which I have just read, and the statement made by the Netherlands representative?

Mr. HSIA (China): The fourteen prisoners referred to are not the group of people whom the Security Council had in mind when it adopted the resolution. It definitely meant the President and his Cabinet, who were found in the capital, the seat of the Government, and not those people who happened to be at Batavia representing the Government of Indonesia.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In order not to prolong the debate and not to complicate the question, I withdraw my amendment.

Mr. EL-KHOURI (Syria): To avoid the misleading impression which is given by the phrase found in the Chinese draft resolution, "and other political prisoners", and to meet the point which the President has made, I propose that the phrase should be drafted in the following way: ". . . the President of the Republic of Indonesia and all other political prisoners . . ." Some, but not all, of the prisoners have been released. Saying "and all other political prisoners" would cover that point.

Mr. HSIA (China): That change is acceptable to me.

Mr. JESSUP (United States of America): I should just like to point out that the resolution of the Chinese delegation says that the Netherlands Government "has not so far released the President of the Republic of Indonesia and other political prisoners, as required

égard" ne doivent s'appliquer qu'à la mise en liberté des prisonniers, je n'y vois pas d'inconvénient à les insérer, sauf à modifier le texte anglais. Je ne sais pas si l'expression: "*to report to the Security Council about that*" est correcte en anglais. S'il insiste sur son amendement, je pourrais peut-être dire, s'il est d'accord, "*to report to the Security Council on the matter*".

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander un éclaircissement au représentant de la Chine? Un point reste obscur pour moi. Son projet de résolution constate que le Gouvernement des Pays-Bas n'a, jusqu'à présent, remis en liberté ni le Président de la République d'Indonésie ni "les autres prisonniers politiques". Dans sa déclaration d'hier, le représentant des Pays-Bas nous a dit — et je crois qu'il l'a répété aujourd'hui — que quatorze personnalités éminentes, qui avaient été privées de leur liberté à Batavia, avaient été relâchées. Est-ce qu'il n'y a pas une certaine contradiction entre le texte soumis par le représentant de la Chine, que je viens de lire, et la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas?

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): Les quatorze prisonniers dont il est fait mention ne font pas partie du groupe de personnes auxquelles pensait le Conseil de sécurité lorsqu'il a adopté la résolution. On voulait certainement parler du Président et des membres de son Cabinet qu'on a trouvés dans la capitale, siège du Gouvernement, et non pas des personnes qui se trouvaient par hasard à Batavia, où elles représentaient le Gouvernement de l'Indonésie.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Pour éviter de faire traîner la discussion en longueur et de compliquer la question, je retire mon amendement.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Pour éviter l'équivoque créée par le membre de phrase "et les autres prisonniers politiques" contenu dans le projet de résolution de la Chine et afin de répondre à l'objection soulevée par le Président, je propose de rédiger la phrase de la manière suivante: ". . . le Président de la République d'Indonésie et tous les autres prisonniers politiques . . ." Quelques-uns des prisonniers, mais pas tous, ont été remis en liberté. Si l'on dit "et tous les autres prisonniers politiques" il ne pourra plus y avoir d'équivoque.

M. HSIA (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'accepte cette modification.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais simplement faire remarquer qu'il est dit, dans la résolution de la délégation chinoise, que le Gouvernement des Pays-Bas "n'a pas, jusqu'à présent, remis en liberté le Président de la République d'Indonésie".

by the resolution of 24 December 1948". In order, therefore, to discover what political prisoners the draft resolution has in mind, one must refer to sub-paragraph (b) of the first operative paragraph of the resolution of 24 December, which says: "the President and other political prisoners arrested since 18 December".

Therefore, while I have no objection to the amendment suggested by the representative of Syria, I think that, read in the terms of the 24 December resolution, the meaning is perfectly clear. It calls for the release of all the other political prisoners arrested since 18 December, along with the President.

Mr. FALLA (United Kingdom): I should like to say a word in reply to the courteous appeal which was made by the representative of China. I am afraid it has to be a negative reply. My instructions will not permit me to support his draft resolution today.

As I said before, the position of principle of my delegation on this matter is unchanged. Perhaps it is as well that I do say so again, because the representative of the USSR seems to take a different view. In fact, listening to his speech, one might have thought that it was my delegation which had refrained from supporting the resolution of 24 December and his which had supported it. In point of fact, of course, it was the other way around.

I might say just one word in reply to the representative of Australia. He said, if I heard him correctly, that my delegation had reversed its vote in connexion with the second USSR draft resolution about the withdrawal of Netherlands forces. That is not so. I think he will find from the record that my delegation abstained on that proposition, both the first time it was put to the vote and the second time. Our motive in the first case was that the appeal was one-sided, a point which was brought out in the discussion at the time; and our motive in the second case was that—the point I made at the time—it was not appropriate to vote twice on the same thing within a short interval. There was no reversal of a vote.

The PRESIDENT (*translated from French*): There therefore remains only one amendment, that submitted by the Syrian representative to the effect that the word "all" should be added in the second line before the word "others". This amendment has been accepted by the Chinese representative; it is therefore embodied in the text.

I put the amended Chinese draft resolution to the vote.

nésie et les autres prisonniers politiques, comme le demandait la résolution du 24 décembre 1948". Par conséquent, afin de découvrir à quels prisonniers politiques on a pensé en rédigeant le projet de résolution, on doit se référer à l'alinéa b) du premier paragraphe du dispositif de la résolution du 24 décembre dans lequel il est dit "le Président et les autres prisonniers politiques qui ont été arrêtés depuis le 18 décembre".

Par conséquent, tout en n'ayant aucune objection contre l'amendement proposé par le représentant de la Syrie, je pense que le sens de la résolution est parfaitement clair lorsqu'on le lit en tenant compte de la résolution du 24 décembre. On demande la mise en liberté de tous les autres prisonniers politiques arrêtés depuis le 18 décembre, en plus du Président.

M. FALLA (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je désirerais dire quelques mots en réponse à l'appel courtois que m'a adressé le représentant de la Chine. Je crains d'être obligé de donner une réponse négative. Mes instructions ne me permettent pas d'appuyer aujourd'hui son projet de résolution.

Comme je l'ai dit auparavant, la position de principe de ma délégation sur cette question reste inchangée. Peut-être est-il bon que je le répète, puisqu'il semble que le représentant de l'URSS ait une opinion différente. En fait, en écoutant son discours, on aurait pu penser que c'est ma délégation qui s'était abstenue d'appuyer la résolution du 24 décembre et la sienne qui l'avait appuyée. En réalité, bien entendu, c'était le contraire.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots en réponse au représentant de l'Australie. Il a dit, si je l'ai bien entendu, que ma délégation était revenue sur son vote, à propos du second projet de résolution de l'URSS sur le retrait des forces néerlandaises. Cela n'est pas exact. Ma délégation — il pourra le voir dans le procès-verbal — s'est abstenue de voter sur cette proposition, aussi bien la première fois qu'elle a été mise aux voix que la seconde fois. La première fois, nous avons estimé que l'appel était unilatéral, point qui a été mis en relief au cours de la discussion à ce moment-là. La seconde fois, nous avons jugé que, comme je l'ai souligné alors, il ne convenait pas de voter de nouveau sur la même question après un bref laps de temps. Nous ne sommes pas revenus sur notre vote.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a donc plus qu'un seul amendement, celui qui a été soumis par le représentant de la Syrie et qui a pour objet d'ajouter à la deuxième ligne le mot "tous" avant les mots "les autres". Cet amendement a été accepté par le représentant de la Chine; il est donc incorporé au texte.

Je mets aux voix le projet de résolution de la Chine ainsi modifié.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Colombia, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America.

Abstaining: Belgium, France, United Kingdom.

The resolution was adopted by 8 votes, with 3 abstentions.

The PRESIDENT (*translated from French*): We have still to take a decision on the draft resolution submitted by the Colombian delegation [S/1160].

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): I explained the meaning of this draft resolution fairly fully in my statement to the Council yesterday [393rd meeting], and I therefore need not take up too much of the Council's time with the same subject.

The Colombian delegation believes that a fundamental point in all conflicts involving an act of force is that negotiations for the complete restoration of peace should be initiated by the withdrawal of armed forces when the latter have advanced after peace negotiations have begun, that is to say, that the military situation should not be changed. With that intention the Colombian delegation presented its draft resolution jointly with the delegations of the United States and of Syria [S/1142].

However, the part of that draft resolution dealing with this aspect of the question, as well as the drafts in the same sense submitted by the Union of Soviet Socialist Republics [S/1159] and the Ukrainian Soviet Socialist Republic [S/1158] has been rejected. The Colombian delegation therefore thinks it possible that the representatives who abstained from voting for those draft resolutions consider themselves insufficiently informed on the subject and require fuller information in order to know whether or not it is possible to decide on the withdrawal of troops. For this reason, I believe that the draft at present under consideration by the Council is useful because it gives the members of the Security Council fuller information on this important subject.

Moreover, I wish to explain to the Council that the draft resolution submitted by Colombia does not really contain anything that can be considered entirely new, because it is based on the exact wording of the resolution adopted by the Council on 25 August 1947 [S/525(I)]. On that occasion the Council considered two separate bodies, one of which would serve to provide information for the Council, and the other to act as an intermediary between the parties, tendering its good offices and collaborating in a

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Colombie, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Belgique, France, Royaume-Uni.

Par 8 voix contre zéro, avec 3 abstentions, la résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Il nous reste à nous prononcer sur le projet de résolution présenté par la délégation de la Colombie [S/1160].

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Dans l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire hier [393ème séance] devant le Conseil de sécurité, j'ai expliqué avec assez de détails le sens de ce projet de résolution, ce qui me dispensera de retenir trop longtemps l'attention du Conseil sur cette question.

La délégation de la Colombie a toujours estimé que, dans tous les conflits où il y a lieu de tenir compte d'un acte de force, il est d'importance primordiale que les négociations en vue du rétablissement complet de la paix commencent par le retrait des troupes lorsque celles-ci ont avancé après le début des négociations. Nous estimons donc indispensable que la situation militaire demeure dans le *statu quo*. C'est dans cet esprit que nous avons présenté notre projet de résolution conjointement avec les délégations des Etats-Unis et de la Syrie [S/1142].

Mais, étant donné que la partie de notre projet de résolution qui traitait de cet aspect de la question a été rejetée, tout comme ont été rejettés les projets analogues présentés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/1159] et par la République socialiste soviétique d'Ukraine [S/1158], la délégation de la Colombie pense que les représentants qui se sont abstenus lors du vote sur ces projets ont peut-être estimé qu'ils n'étaient pas suffisamment renseignés et qu'ils avaient besoin d'autres informations pour savoir s'il est possible de décider le retrait des troupes. A ce propos, je crois que le projet qui est soumis actuellement à l'étude du Conseil est utile parce qu'il apporte aux membres du Conseil un complément d'information sur cet important sujet.

D'autre part, je désire expliquer au Conseil que le projet de résolution présenté par la Colombie ne contient en réalité rien que l'on puisse considérer comme étant totalement nouveau, car il est fondé sur les termes mêmes de la résolution adoptée par le Conseil le 25 août 1947 [S/525(I)]. A ce moment-là, le Conseil avait envisagé la formation de deux organismes distincts, dont l'un aurait été chargé de renseigner et l'autre de servir d'intermédiaire entre les parties, de leur offrir ses bons offices et de collaborer avec

peaceful understanding. The main purpose of the Consular Commission was in fact to report to the Council, especially on the points dealt with in the Colombian draft resolution. I think that at this time a consular report on the situation, which would be no more than the implementation of the resolution adopted by the Council on 25 August 1947, might be very useful for the Council and also for the Committee of Good Offices.

This draft resolution is not intended to take any of its functions away from the Committee of Good Offices, but to overcome the objection raised by some members and by the representative of the Netherlands that they do not want the character of the Committee of Good Offices to be changed in the slightest degree from that given it by the resolution of 25 August 1947 [S/525(II)]. In order, therefore, to maintain the character of the Committee of Good Offices exactly as it was established by the above-mentioned resolution of 25 August 1947, and at the same time to enable the Consular Commission visualized in the same resolution to carry out its functions for the benefit of the Council and the Committee of Good Offices, I think it may be very useful to bring the resolution of 25 August to their notice and put it into effect—which is just the purpose of the draft I have had the honour to present.

If the Council thinks it necessary, it can take some decision on the withdrawal of troops, a matter which, as I have said, the Colombian delegation considers fundamental.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands) : Just a few words with regard to the draft resolution presented by the representative of Colombia. In general, I may say that we have no objection to giving such a task to the Consular Committee as is envisaged in this draft resolution. On the contrary, as the representative of Colombia himself has said, I think it may present certain advantages because it may allow the Committee of Good Offices to keep its character more clearly defined if the Consular Committee is allowed to take up certain parallel functions.

There is, however, something to which I should like to draw the attention of the Security Council, namely, at the very end of the last sentence. I believe the representative of Colombia stated, and repeated today, that the draft resolution contained the exact text of that part of the resolution which was adopted on 25 August 1947. I think that if one compares the two texts one will note a certain difference. The original text [S/525(I)] says: ". . . and the conditions prevailing in the areas under military occupation or from which armed forces now in occupation may be withdrawn. . ." That is exactly what is said here, but in the original

elles en vue d'un règlement pacifique. En réalité, la Commission consulaire avait pour tâche principale de fournir au Conseil des rapports sur les points mentionnés dans le projet de résolution présenté par la Colombie. Il me semble que, à l'heure actuelle, il serait très utile, tant pour le Conseil que pour la Commission de bons offices, d'avoir, de la part des consuls, un rapport sur la situation, ce qui ne constituerait pas autre chose que la mise en œuvre de la résolution adoptée par le Conseil le 25 août 1947.

En effet, notre projet de résolution n'a pas pour but de retirer des fonctions à la Commission de bons offices, mais de répondre à l'objection qu'ont soulevée certains membres, ainsi que le représentant des Pays-Bas, qui ont dit qu'ils ne voulaient pas voir modifier en quoi que ce soit le caractère qu'a donné à la Commission de bons offices la résolution du 25 août 1947 [S/525 (II)]. Aussi me paraît-il très utile d'insister sur cette résolution du 25 août 1947 et de la mettre en œuvre, et c'est justement ce que propose le projet de résolution que j'ai eu l'honneur de soumettre au Conseil. Ainsi, la Commission de bons offices conserverait exactement le caractère que lui a donné ladite résolution et, en même temps, la Commission consulaire, constituée en vertu de la même résolution, exercerait ses fonctions au profit du Conseil et aussi au profit de la Commission de bons offices.

Le Conseil, à son tour, pourra, s'il l'estime nécessaire, prendre une décision sur le retrait des troupes, c'est-à-dire sur un point que la délégation de la Colombie considère, comme je l'ai déjà dit, comme étant d'une importance primordiale.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : Quelques mots seulement au sujet du projet de résolution présenté par le représentant de la Colombie. D'une manière générale, je puis dire que nous ne voyons pas d'inconvénient à confier à la Commission consulaire la tâche dont il est question dans le projet de résolution. Au contraire, comme l'a dit lui-même le représentant de la Colombie, je pense que cela peut présenter certains avantages, car, en autorisant la Commission consulaire à assumer certaines fonctions parallèles, on permettra à la Commission de bons offices de conserver un caractère plus nettement défini.

Il y a cependant un point sur lequel je désire attirer l'attention du Conseil de sécurité, à savoir la dernière partie de la dernière phrase. Je crois que le représentant de la Colombie a dit et a répété aujourd'hui que le projet de résolution reproduit exactement la partie correspondante de la résolution qui avait été adoptée le 25 août 1947. Je crois que, si l'on compare les deux textes, on notera une certaine différence. Il est dit dans le texte original [S/525 (I)] : ". . . et les conditions régnant dans les régions occupées militairement ou desquelles pourront être retirées des forces armées actuellement en occupation". C'est exactement ce que l'on dit

the following words are added: "... by agreement between the parties." Those words have been left out of the new resolution.

There is a second point which is of minor importance but to which I should like to draw attention. The last sentence says: "... such a report to cover the observances of the cease-fire orders..." The plural "orders" is used, and what was actually meant were the orders as issued by both parties. I therefore feel that it does not apply entirely to this case. As I say, I think this last observation is of minor importance, but I think that leaving out the five words I have mentioned does make a material difference.

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): In connexion with the observations made by the Netherlands representative, I should like to draw his attention to the point which follows.

It is true, as he says, that I have omitted the last phrase of the draft resolution, that is to say, the phrase concerning the withdrawal of armed forces by agreement between the parties. It must, however, be borne in mind, first, that the situation on 25 August 1947 was not exactly the same as the situation today; and, secondly, that to report to the Council on the possibility of the withdrawal of armed forces by agreement between the parties would really, in my opinion, be the duty of the Committee of Good Offices. In order to report on that matter it would be necessary to make inquiries about the parties' intentions, which in my opinion is a question of good offices rather than of mere information. And as a pure question of information is involved in this draft resolution, and since that falls within the Consular Commission's function, I do not think it appropriate to enquire to what extent each party is willing to reach agreement on the matter. There should be merely a technical report so that the Committee of Good Offices may then help the parties to reach agreement on that point.

As to the second observation, I think representative of the Netherlands is right.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation has carefully studied the draft resolution submitted by the representative of Colombia. Whenever aggression occurs and there is a threat to international peace and security anywhere, the Security Council can, as it deems necessary, create a special organ for the purpose of carrying out its decisions and helping it to accomplish its basic function, the maintenance of international peace and security.

ici, mais dans l'original, on ajoutait les mots suivants: "... par accord entre les parties". Ces mots ont été laissés de côté dans la nouvelle résolution.

Il y a un second point, d'importance secondaire, mais sur lequel je désire attirer l'attention. On lit dans la dernière phrase: "... ce rapport devra exposer la manière dont les ordres de cesser le feu sont observés..." On dit "ordres" au pluriel, et l'on veut parler effectivement d'ordres donnés par les deux parties. Il me semble donc que cela ne s'applique pas entièrement au cas présent. Comme je l'ai dit, je crois que cette dernière remarque est d'importance secondaire, mais les cinq mots que j'ai signalés plus haut font une différence réelle.

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): En ce qui concerne les observations faites par le représentant des Pays-Bas, je me permets d'attirer l'attention sur le point suivant:

Il est vrai, comme il l'a fait remarquer, que dans mon projet de résolution, j'ai supprimé le dernier membre de phrase, c'est-à-dire celui qui porte sur le retrait des troupes en vertu d'un accord entre les parties. En effet, il y a lieu de tenir compte du fait que la situation n'est plus tout à fait la même qu'au 25 août 1947. D'autre part, il me semble qu'il entre dans les attributions de la Commission de bons offices de présenter au Conseil un rapport sur la possibilité de retirer les troupes en vertu d'un accord entre les parties; en effet, pour fournir les renseignements sur ce projet, il faudrait que cette Commission ouvre une enquête sur les dispositions des parties, ce qui serait, à mon avis, des fonctions de bons offices plutôt que des fonctions de simple information. Cependant, comme le projet de résolution parle de simple information, il me semble, puisque les fonctions d'information appartiennent à la Commission consulaire, qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête pour savoir dans quelle mesure les parties sont prêtes à conclure un accord en vue de retirer les troupes. Je pense qu'il y a lieu de fournir simplement une information technique sur les possibilités existantes pour que, par la suite, la Commission de bons offices s'efforce d'amener les parties à s'entendre sur ce point.

En ce qui concerne la deuxième observation, je pense que le représentant des Pays-Bas a raison.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS a examiné attentivement le projet de résolution que nous a soumis le représentant de la Colombie. Lorsqu'un foyer d'agression et une menace à la paix et à la sécurité internationales apparaissent en un endroit quelconque, le Conseil de sécurité peut, s'il l'estime nécessaire, y créer un organe spécial destiné à faire appliquer ses décisions et à l'aider à accomplir sa tâche essentielle, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

It is now necessary to set up an appropriate body—an organ of the Security Council, endowed with the necessary powers and with sufficient authority to take effective measures on the spot, to supervise the implementation of the Council's resolutions concerning the stopping of the aggression of the Netherlands Government against the Indonesian Republic, to investigate the situation on the spot and to furnish timely information to the Security Council. It was with this end in mind that, as early as 24 December [392nd meeting] when the question of the Netherlands Government's violent attack on the Indonesian Republic was discussed, the USSR delegation submitted a draft resolution [S/1148] providing for the establishment of a commission of the Security Council on Indonesia composed of representatives of all States members of the Council.

Because of opposition by the so-called majority in the Security Council, some of the members of which, as we have seen, have no intention of opposing Dutch aggression in Indonesia, that proposal was not accepted, and the commission was not set up.

What is the proposal before us now? I greatly appreciate the efforts of the representative of Colombia, but I am bound to say that, viewed objectively, his proposal is not only ineffective but, I would say, even harmful. What is proposed is that the Security Council should entrust to some group or other of consular representatives of un-named States and duties of supervising the implementation of the Council's resolution and of providing information for the Council. Such a proposal is strange, to say the least. Are the consular representatives of any State in Indonesia under the obligation to carry out the Security Council's instructions? We know that the Security Council has no consular representatives of its own in Indonesia or anywhere else.

The consular representatives whom the representative of Colombia has in mind may be good enough to assume those duties, but they may equally well refuse, and the Security Council has no right to control their activities or to issue any instructions to them or to demand that they should carry out any such instructions. Every consul represents the interests of his own country and acts in accordance with the orders he receives from his Government. There is little reason to expect him to be able to carry out the Council's orders and to supply objective information to the Council on the actual position in Indonesia. For instance, the Belgian Consul may report from one particular angle, while the Australian Consul's approach in reporting may be somewhat different. Therefore, the Council cannot expect information from consuls to be either full or, I think, sufficiently

Pour surveiller la mise en application des résolutions que le Conseil de sécurité a prises au sujet de l'Indonésie, pour étudier la situation sur place, pour informer le Conseil de sécurité, il faut également créer un organe approprié, dépendant du Conseil de sécurité, doté des pouvoirs nécessaires, possédant une autorité et une efficacité suffisantes pour prendre sur place toutes mesures utiles, pour veiller à l'exécution des résolutions du Conseil de sécurité visant à mettre fin à l'agression déclenchée par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie, pour étudier la situation sur les lieux et pour tenir le Conseil de sécurité au courant. C'est à cette fin que la délégation de l'URSS a déposé, dès le 24 décembre [392ème séance], lors de l'examen de la question de l'offensive et de l'agression déclenchées par le Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie, son projet de résolution [S/1148] prévoyant la création d'une commission du Conseil de sécurité pour l'Indonésie, composée de représentants de tous les Etats membres du Conseil.

Cette proposition n'a pas été adoptée, en raison de l'opposition de ce qu'on appelle la majorité du Conseil de sécurité, dont certains membres — l'expérience passée le prouve — n'ont pas l'intention de s'opposer à l'agression néerlandaise en Indonésie. On n'a donc pas créé de commission.

Qu'est-ce qu'on nous propose maintenant? J'apprécie vivement les efforts que déploie le représentant de la Colombie, mais je dois dire que, en toute objectivité, sa proposition est inefficace, et même nuisible. Selon la proposition qui nous est faite, le Conseil de sécurité chargerait une certaine groupe de consuls non désignés représentant des Etats non déterminés de veiller à la mise en application de la décision du Conseil et de lui fournir des renseignements. C'est là une proposition pour le moins étrange. Les consuls des divers Etats en Indonésie sont-ils tenus de s'acquitter de missions que leur confierait le Conseil de sécurité? Non; on sait que le Conseil de sécurité n'est représenté nulle part par des consuls, pas plus en Indonésie qu'ailleurs.

Les consuls dont parle le représentant de la Colombie peuvent avoir l'amabilité d'accepter ces fonctions, mais ils peuvent également les refuser. Le Conseil de sécurité n'a pas le droit d'exercer sur eux son contrôle, de leur donner des instructions, de les charger de missions ou d'exiger qu'ils les remplissent. Chaque consul représente les intérêts d'un certain Etat et agit conformément aux instructions qu'il reçoit de son Gouvernement. On serait malavisé d'exiger de lui qu'il exécute les ordres du Conseil et qu'il lui fournit des renseignements objectifs au sujet de la situation qui existe en Indonésie. C'est ainsi que les renseignements provenant du consul de Belgique envisageront la situation sous un certain aspect. Le consul d'Australie pourra renseigner le Conseil d'une façon quelque peu différente. C'est pourquoi le Conseil de sécurité ne peut s'attendre, ni à ce que des renseigne-

objective. No consular representative of any State will consider himself bound by the decisions of the Security Council. He may carry out the Council's requests as a matter of courtesy, but he will act strictly in accordance with the instructions of his own Government. In protecting international peace and security, the Security Council cannot rely solely on the courtesy of one consul or another, or even on that of a group of consular representatives. If the Security Council must have representatives in the places where fighting has flared up and an act of aggression has been committed by one State against another, then it should have its own organ and its own representatives to whom it has full power to issue directives, whose work it can control and from whom it can demand satisfactory execution of the tasks it entrusts to such an organ. The Security Council cannot give such instructions to the consular representatives of States.

Consequently, the USSR delegation does not think that the Colombian proposal can be useful or effective, especially since the Council does not formally and officially know which States have consular representatives in Indonesia. On 1 August 1947 certain States had consular representatives there; today they may no longer be there. To whom, then, should we issue our instructions? To somebody who is not there? To unknown consular representatives? Such instructions could not be given seriously.

The second question to which the USSR delegation deems it necessary to draw the Council's attention is the fact that the adoption of the Colombian resolution would really be tantamount to revoking the previous resolution of the Security Council of 24 December [S/1150], as we know, vests the duties of supervision and information in the Committee of Good Offices. Thus, if the Colombian representative's proposal is accepted, the previous decision of the Security Council will in practice be revoked.

I have no intention of praising the activities of the Committee of Good Offices. The Security Council has repeatedly heard the statements and views of the USSR delegation on the Committee of Good Offices, on its helplessness, its lack of impartiality, the ineffectiveness of its work and the fact that it has to all intents and purposes become a screen for the Netherlands Government's aggression against the Republic of Indonesia. Thus I certainly do not place high hopes on the Committee of Good Offices; but the proposal to entrust the same duties to the consuls is inconsistent with the previous decision of the Security Council. We should then be the Security Council pinning its hopes on so-called Committee of Good Offices on the hand, and on the consuls on the other. It would be a case of too many cooks spoiling

ments provenant des consuls soient complets, ni à ce qu'ils soient suffisamment objectifs; en effet, aucun des consuls ne s'estimera lié par une décision du Conseil de sécurité. Il s'y conformera peut-être par pure courtoisie, mais il réglera sa conduite strictement sur les instructions que lui donnera son Gouvernement. Lorsqu'il s'agit de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne saurait compter uniquement sur la complaisance de tel ou tel consul, ou même d'un groupe de consuls. Si tant est que le Conseil de sécurité doive avoir des représentants sur les lieux où se produit une agression, où éclate un conflit, où un Gouvernement commet un acte d'agression contre un autre Etat, il doit envoyer sur ces lieux un groupe qui dépende de lui, il doit y avoir ses propres représentants; le Conseil doit avoir pleins pouvoirs pour leur donner des instructions et contrôler leur travail. Il doit pouvoir exiger que cet organe s'acquitte de manière satisfaisante des tâches qu'il lui confiera et dont il ne saurait charger les consuls de certains Etats.

Pour ces raisons, la délégation de l'URSS ne pense pas que la proposition de la Colombie puisse être utile et efficace, d'autant moins, d'ailleurs, que le Conseil de sécurité ne sait même pas officiellement quels sont les Etats qui ont des consuls en Indonésie. Le 1er août 1947, certains Etats avaient des représentants consulaires en Indonésie, mais il se peut qu'aujourd'hui ces représentants ne s'y trouvent plus. A qui confierons-nous donc cette tâche? A des personnes inexistantes? A des représentants consulaires inconnus? Cela n'est pas sérieux.

En second lieu, la délégation de l'URSS estime indispensable de faire remarquer au Conseil de sécurité que l'adoption de la résolution de la Colombie aurait, en fait, pour résultat l'annulation de la résolution que le Conseil avait adoptée le 24 décembre [S/1150] et aux termes de laquelle la Commission de bons offices a été chargée d'assumer le rôle d'observateur et d'informer le Conseil de sécurité. Par conséquent, si la résolution du représentant de la Colombie était adoptée, la précédente décision du Conseil de sécurité serait, en fait, annulée.

Je n'ai pas l'intention de faire l'éloge de la Commission de bons offices. Le Conseil de sécurité a entendu à maintes reprises les déclarations de la délégation de l'URSS au sujet de cette Commission, déclarations qui faisaient ressortir que cette Commission était impuissante et partielle, que ses travaux étaient inefficaces et qu'elle était, en fait, devenue un organe destiné à dissimuler l'agression du Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie. Par conséquent, je suis loin de fonder de grands espoirs sur la Commission de bons offices; cependant, la proposition tendant à confier ses fonctions aux consuls est incompatible avec la précédente décision du Conseil de sécurité. S'il adoptait cette proposition, le Conseil fonderait ses espoirs, d'une part, sur la Commission dite de bons offices et, d'autre part, sur les consuls. Chacun

the broth. The Council might well expect information from two sources, and obtain it from neither.

In view of the above, the proposal of the representative of Colombia will not stand up to serious criticism. The conclusion is that that draft resolution conceals the intent, of which its author may or may not be aware, of making the previous decision of the Security Council virtually ineffective; in fact, of revoking that resolution by entrusting the supervision of its implementation to an unidentified and amorphous body to which the Security Council has no relation.

Thus the Colombian resolution, whether objectively or subjectively, proposes that the instructions issued to the Committee of Good Offices under the previous resolution should be forgotten and that this matter—so important to the cause of international peace and security—should be referred to an unidentified group of consular representatives.

If such a resolution were adopted, the Security Council would be deprived of the possibility of having in Indonesia even as imperfect and unsatisfactory an organ as the so-called Committee of Good Offices. I say once again that I do not intend to defend or praise the work of the Committee. In my opinion, its work is unsatisfactory and bad; instead of protecting the interests of the victims of aggression, it is being exploited by the aggressor. But the adoption of the Colombian representative's proposal would abolish even that organ, replacing it by an anonymous body.

Lastly, I should like to draw attention to the final words of the Colombian representative's draft resolution: "... or from which armed forces now in occupation may be withdrawn". That phrase contains the words concerning the withdrawal of Netherlands troops for which many of those here present have voted, but they are mere words which can have no real meaning in this resolution. The acceptance of those words does not in any way determine the question of the withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Indonesian Republic. What, then, is their purpose? Whether the author wants it or not, the only effect of such a decision would be that the Security Council would mislead world public opinion. People will read those words and say: "Quite so, the Security Council has adopted a decision on the withdrawal of Netherlands troops from the Indonesian Republic". Yet there is here not even a hint of a withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Republic. These words, therefore, can only create the illusion that the Security Council is doing something about the withdrawal of troops, whereas the

connaît le proverbe selon lequel on ne peut courir deux lièvres à la fois. Le Conseil de sécurité peut espérer recevoir des renseignements provenant de deux sources différentes et, finalement, ne pas en recevoir du tout.

Par conséquent, la proposition du représentant de la Colombie ne résiste pas à la critique. On peut en conclure que ceux qui veulent adopter cette résolution poursuivent un but dissimulé, que l'auteur de cette résolution le désire ou non: il s'agit d'enlever toute efficacité à la précédente résolution du Conseil de sécurité et, en fait, de l'annuler complètement, car c'est à un organe inconnu et amorphe, absolument étranger au Conseil de sécurité, que l'on se propose de confier la tâche de veiller à l'application de la résolution.

Que l'on se place à un point de vue objectif ou subjectif, il en résulte donc que la résolution de la Colombie nous invite à ne pas tenir compte des obligations qui ont été imposées à la Commission de bons offices par la précédente résolution et à demander à un groupe de consuls inconnus de résoudre cette question dont la solution est extrêmement importante pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Si cette résolution était adoptée, le Conseil de sécurité ne disposerait plus d'aucun organe en Indonésie, fût-il imparfait ou insuffisant comme la Commission dite de bons offices. Je déclare une fois de plus que je n'ai pas l'intention de défendre cette Commission ou d'en faire l'éloge. J'estime que ses travaux ne sont pas satisfaisants; elle est utilisée par l'agresseur et ne défend pas les intérêts de la victime de l'agression. Mais la proposition du représentant de la Colombie tend à dissoudre cet organe et à le remplacer par un organe inconnu.

Enfin, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les derniers mots de la résolution soumise par le représentant de la Colombie: "... ou qui auront pu être évacuées par les forces armées qui les occupent actuellement". Cette phrase contient les mots qui traitent du retrait des troupes néerlandaises; ces mots ont reçu l'approbation de plusieurs membres. Mais ce ne sont que des mots. Dans la présente résolution, ces mots n'ont et ne peuvent avoir aucune signification réelle. L'adoption de cette phrase préjugerait-elle d'une façon quelconque la question du retrait des troupes néerlandaises du territoire de la République d'Indonésie? Aucunement. A quoi ces mots servent-ils? Objectivement parlant, que l'auteur de la résolution le veuille ou non, le Conseil de sécurité ne pourra qu'induire en erreur l'opinion publique internationale en adoptant cette résolution. Les gens liront ce texte et se diront: "En effet, le Conseil de sécurité a pris une résolution au sujet du retrait des troupes néerlandaises de la République d'Indonésie." Mais la réalité est tout autre. Dans ce texte, il n'est nullement question de l'évacuation du territoire de la République par les

words are, in fact, devoid of any real meaning. Some consular representative or other may write all kinds of things about the desirability of withdrawing the Netherlands troops, but we know, even without receiving such information, that such withdrawal is desirable.

There is no doubt that we members of the Council, or at any rate many of us, consider that Netherlands troops should be withdrawn immediately from the territory of the Republic. There is therefore no need at all for some unknown consul in Indonesia to take any kind of decision. We shall gain nothing of practical or real value in that way. But if we accept these words in this resolution, we shall give the whole world the illusion that the Security Council has adopted some kind of decision on the withdrawal of troops.

For all those reasons, I consider the adoption of such a resolution useless; and if we remember that it may create the illusion that the Security Council is doing something about the withdrawal of Netherlands troops, then I will go further and say that such a resolution is not only useless but harmful.

In adopting a resolution designed to strengthen international peace and security, the Security Council must state clearly and succinctly that it demands the immediate withdrawal of the troops of the aggressor from the territory of the State which has fallen victim to aggression. It must actually refer to the immediate withdrawal of troops within a fixed time limit. But to say that some consul or other should communicate to us his ideas about how the Netherlands troops—the troops of the aggressor—should be withdrawn from the territory of the Republic—the victim of aggression—is, to say the least, of no help to the Security Council, for such a resolution could only put off the decision of the Netherlands question and serve as a screen for further aggressive action by the Netherlands Government against the Indonesian Republic.

In the light of all these considerations, the USSR delegation deems the Colombian resolution to be incompatible with the tasks which the Security Council must strive to fulfil: the halting of aggression, the adoption of measures for the cessation of hostilities and the withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Republic.

The USSR delegation is, therefore, unable to support this resolution.

troupes néerlandaises. Par conséquent, cette phrase ne peut que créer l'illusion que le Conseil de sécurité prend des mesures pour assurer le retrait des troupes, alors que, en réalité, il ne fait absolument rien, car ces paroles n'ont aucune signification réelle. Tel ou tel représentant consulaire pourra nous signaler que le retrait des troupes néerlandaises serait souhaitable, mais nous n'avons pas besoin de ses renseignements pour nous en rendre compte.

Les membres du Conseil de sécurité — ou tout au moins un grand nombre d'entre eux — n'estiment-ils pas que les troupes néerlandaises doivent évacuer immédiatement le territoire de la République? Il n'y a aucun doute à ce sujet. Avons-nous vraiment besoin de renseignements provenant d'un consul inconnu se trouvant en Indonésie pour prendre une décision à cet égard? Cela n'est certainement pas nécessaire. Pratiquement, cela ne nous donnera absolument rien. Cependant, en adoptant cette phrase, nous ferons croire au monde entier que le Conseil de sécurité a pris une résolution au sujet du retrait des troupes.

Pour les raisons que je viens d'exposer, l'adoption de cette résolution est inutile. Si l'on tient compte du fait que ce texte peut créer l'illusion que le Conseil de sécurité est en train de prendre des mesures relatives au retrait des troupes néerlandaises, on peut même dire que cette résolution est non seulement inutile, mais aussi nuisible.

En adoptant une résolution destinée à consolider la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit spécifier d'une façon nette et précise qu'il exige que les troupes de l'agresseur soient immédiatement retirées du territoire de l'Etat qui est devenu la victime de cette agression. C'est bien ainsi qu'il faut formuler la résolution: il faut exiger le retrait immédiat des troupes et fixer la date de l'évacuation. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a aucune nécessité à ce que le Conseil de sécurité s'adresse à un consul pour lui demander son opinion au sujet du retrait des troupes néerlandaises du territoire de la République, c'est-à-dire au sujet de l'évacuation, par l'agresseur, du territoire de la victime de l'agression; une telle résolution ne pourrait que retarder la solution du problème néerlandais et ne servirait qu'à dissimuler les agressions ultérieures du Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie.

Pour toutes ces raisons, la délégation de l'URSS estime que la résolution de la Colombie ne correspond pas à la tâche que le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'accomplir, et qui consiste à enrayer l'agression, à prendre des mesures pour faire cesser les opérations militaires et pour assurer l'évacuation du territoire de la République par les troupes néerlandaises.

Par conséquent, la délégation de l'URSS ne peut appuyer cette résolution.

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): I regret having to take up the Council's time again. I regret even more that it should be in order to express my disagreement with the point of view of the USSR representative.

The greater part of his criticisms are not exactly applicable to the draft resolution submitted by Colombia, but to a resolution already approved by the Council [S/1150]. I do not know whether that resolution received the vote of the USSR or not, but, in any case, it is an existing resolution approved by the Council.

The body made up of the Consuls for the provision of information is probably not perfect. What the USSR representative proposed [S/1148] would probably have been much better, that is, the sending to the spot of a special commission of the Council to collect information and, in turn, to inform the Council. We must not forget, however, that this proposal was rejected by the Council at the time when it was made [392nd meeting]. We cannot enter into comparisons now; the measure proposed and recommended by the Soviet Union no longer exists and, on the other hand, this other measure which we are proposing has the advantage that it may become a reality.

It is obvious that there may be differing opinion within the consular body and that all the consuls will certainly not be in complete agreement. But those are drawbacks of all human organizations. The Security Council itself is not in unanimous agreement on this matter, and even if all the members of the Council went to that area, there would be the same defects in our evaluation as those pointed out by the USSR representative with respect to the consular body. Some members of the Council would of course be in disagreement with the representative of the Soviet Union. The fact is that the measures the Security Council may adopt are not perfect. The very resolution I am proposing perhaps has defects. I think, however, that if the Security Council confined itself to the adoption of perfect resolution, something like a beginning of paralysis would occur. Perhaps the representative of the USSR has that perfection complex, so much admired by the psychologists, which rejects all action unless it is perfect. Under such a strict rule, however, the Security Council might never take action.

I admit, then, that our draft resolution is not perfect; that it would be better to provide for the withdrawal of the forces. But I am convinced that it is better to take this step in the direction of our goal even though we do not attain everything. Let me repeat that nothing in our draft resolution is completely new, since it is a reaffirmation of what the Council has already approved. I think that it represents a

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Je regrette beaucoup de devoir importuner de nouveau le Conseil. Je regrette d'autant plus que je dois, cette fois, exprimer mon désaccord avec les vues du représentant de l'URSS.

La plupart des critiques formulées par ce dernier ne s'appliquent pas au projet de résolution présenté par la Colombie, mais à une résolution que le Conseil a déjà approuvée — avec ou sans le vote favorable de l'URSS, je ne le sais — mais qui, en tout cas, est approuvée, qui existe et qui est en vigueur [S/1150].

Il est probable que la Commission consulaire ne soit pas un organe d'information parfait. Il aurait sans doute bien mieux valu adopter la solution que proposait le représentant de l'URSS [S/1148] et qui consistait à envoyer une commission spéciale du Conseil qui se serait rendue sur place pour s'informer et informer à son tour le Conseil. Nous ne devons cependant pas oublier que cette résolution a été rejetée par le Conseil lorsqu'elle lui a été soumise [392ème séance]. Nous ne pouvons maintenant nous livrer à des comparaisons. La mesure proposée par l'Union soviétique n'a pas été mise en vigueur, et celle que nous proposons a l'avantage de pouvoir être appliquée.

Il est évident qu'il peut y avoir des opinions diverses au sein du corps consulaire, et il est certain que les consuls ne sont pas tous d'accord, mais ce sont des inconvénients que l'on constate dans toutes les organisations humaines. Le Conseil de sécurité lui-même n'est pas unanime à ce sujet. Aussi, si nous nous transportons nous-mêmes sur place, notre appréciation souffrirait des mêmes défauts que le représentant de l'URSS reproche au corps consulaire. Par conséquent, certains membres du Conseil seraient en désaccord avec le représentant de l'Union soviétique. En fait, les mesures que le Conseil peut adopter ne sauraient être parfaites. Peut-être la résolution que je propose contient-elle des défauts. Mais j'estime que le Conseil de sécurité se trouverait virtuellement paralysé s'il ne pouvait adopter que des résolutions parfaites. Peut-être le représentant de l'URSS a-t-il ce complexe de perfection qu'admirent tant les psychologues et selon lequel on ne doit agir que de façon parfaite. Cependant, si l'on adoptait une règle aussi stricte, il est probable que le Conseil de sécurité n'agirait jamais.

Je reconnaiss donc que notre projet de résolution n'est pas parfait et qu'il vaudrait mieux ordonner le retrait des troupes. Mais je suis convaincu qu'il vaut mieux avancer d'un pas vers la solution que nous voulons obtenir, même si nous ne parcourrons pas la totalité du chemin. Je répète encore une fois que rien de ce que contient notre projet n'est entièrement nouveau, puisqu'il ne fait que réaffirmer des dispositions

step forward and I hope that the members of the Council will support it.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I approve of this draft resolution submitted by the representative of Colombia as it contains a passage which says that this report is to "cover the observance of the cease-fire orders and the conditions prevailing in areas under military occupation or from which armed forces now in occupation may be withdrawn". This passage shows that the Security Council bears in mind the question of the withdrawal of forces, which, in relation to these discussions and to the achievement of a concrete result, I consider to be the most important element in all the things we have done concerning the Indonesian question.

Unfortunately, that part of the resolution submitted by the delegations of the United States, Colombia and Syria [S/1142], which put forward this idea of the withdrawal of advanced armed forces to the positions occupied by them prior to 18 December, could not be adopted by the Security Council. It obtained only five affirmative votes. The representative of the Ukrainian SSR was absent, and the representative of the USSR abstained from voting on it, though it was his own idea and one which he had advocated several times. He said several times that the withdrawal of troops was absolutely necessary. However, when this paragraph was put to a vote, he abstained. He tried to explain why he abstained, but his explanations did not in any way convince me that he was correct. The only reason I can imagine for his abstention was to tease Mr. Jessup.

Mr. Jessup retaliated the next day by abstaining from voting on a similar paragraph in the resolution presented by the Ukrainian SSR [S/1158], while a similar paragraph was contained in a resolution submitted by Mr. Jessup, for which he had voted the day before. When one retaliates against the other, when one abstains because the other abstains, and when one does not base one's vote on one's own opinion but simply sees what the other is doing, it is not possible to agree on a resolution calling for the withdrawal of forces.

For this reason, we are gratified to see any resolution contain the idea of withdrawal in any form, as it shows that the Security Council is bearing this idea in mind and still has it under consideration. It is to be studied by some organ of the Security Council. Though it could not be studied by the Committee of Good Offices, it is to be studied by another body which will report to the Security Council. That means that this matter of withdrawal remains on the agenda. I think it is better than nothing. It is better than no mention of withdrawal at all.

qui ont déjà été approuvées par le Conseil. J'estime qu'il ne s'agit que de faire un pas en avant, et j'espère que les membres du Conseil accorderont leur appui à notre projet.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : J'appuie le projet de résolution soumis par le représentant de la Colombie, car il contient un passage dans lequel il est dit que le rapport devra "exposer la manière dont les ordres de cesser le feu sont observés et les conditions qui existent dans les zones militairement occupées ou qui auront pu être évacuées par les forces armées qui les occupent actuellement". Ce passage montre que le Conseil de sécurité pense bien à la question du retrait des forces armées, retrait que je considère comme l'élément le plus important de tout ce que nous avons fait au sujet de la question indonésienne, au cours de nos discussions, si l'on veut obtenir un résultat concret.

Malheureusement, une partie de la résolution soumise par les délégations des Etats-Unis, de la Colombie et de la Syrie [S/1142] et qui proposait de ramener les forces armées avancées sur les positions qu'elles occupaient antérieurement au 18 décembre n'a pas été adoptée par le Conseil de sécurité. Elle n'a obtenu que cinq voix en sa faveur. Le représentant de la RSS d'Ukraine était absent, et le représentant de l'URSS s'est abstenu de prendre part au vote, bien que l'idée soit à lui et qu'il l'ait soutenue plusieurs fois. Il avait dit plusieurs fois que le retrait des troupes était absolument nécessaire. Cependant, lorsque le paragraphe a été mis aux voix, il s'est abstenu. Il a essayé d'expliquer pourquoi il s'était abstenu, mais ses explications ne m'ont nullement convaincu qu'il avait raison. La seule raison que je puisse imaginer de son abstention est qu'il voulait taquiner M. Jessup.

M. Jessup lui a rendu la pareille le lendemain en s'abstenant de voter sur un paragraphe semblable de la résolution présentée par la RSS d'Ukraine [S/1158], alors qu'un paragraphe analogue figurait dans une résolution soumise par M. Jessup qui avait voté en faveur de son adoption. Lorsqu'on use de représailles mutuellement, lorsqu'on s'abstient parce que l'autre s'abstient, et lorsqu'on ne fonde pas son vote sur son opinion, mais simplement sur ce que fait l'autre, il n'est pas possible de se mettre d'accord sur une résolution demandant le retrait de forces armées.

Pour cette raison, nous accueillons avec satisfaction toute résolution contenant l'idée de retrait exprimée sous une forme quelconque, car cela indique que le Conseil de sécurité a cette idée présente à l'esprit et maintient la question à l'étude. La question sera étudiée par un organe du Conseil de sécurité. Si elle ne peut pas l'être par la Commission de bons offices, elle le sera par un autre organe qui fera rapport au Conseil de sécurité. Cela veut dire que la question du retrait reste à l'ordre du jour. Je pense que cela vaut mieux que rien. Je pense

I shall be satisfied with this, since I could not get anything better. I shall vote in favour of the Colombian resolution because of this merit. I hope that no idea of retaliation will be expressed by any of the representatives.

I do not agree with the representative of the USSR when he says that this is useless and that it will not amount to anything. Has he any other proposal to make to the Security Council to justify his desire for a full expression of the idea of withdrawal? Is so, we would be glad to have it. But, if we cannot have the best, we ought to accept the next best. That is the best thing to do, as it shows the world that the Security Council has not entirely neglected the matter of the withdrawal of forces. It shows the world that the matter is still under discussion.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands) : I am afraid that, if that is the interpretation which is to be read into this draft resolution, I shall have to oppose the adoption of this resolution very strongly on behalf of my Government. Seen in that light, this draft resolution would have the effect of conferring upon the consular officers functions which are not theirs. These consular officers have their functions. They are accredited to the Netherlands, which exerts the sovereignty in Indonesia, as has been laid down once again in the *Renville Agreement* [S/649, Appendices XIII and VIII]. It would be incorrect for these Consuls to obtain in this way a right of supervision or surveillance over what is happening there. I think that bringing some reference to the withdrawal of troops back into this resolution, through a back door as it were, would be not only harmful but incorrect.

que cela vaut mieux que de ne pas parler du tout de retrait. Je m'en contenterai, puisque je n'ai rien pu obtenir de mieux. C'est pour cette raison que je voterai en faveur de la résolution de la Colombie. J'espère qu'aucun représentant ne manifestera l'intention d'user de représailles.

Je ne suis pas d'accord avec le représentant de l'URSS lorsqu'il dit que cela est inutile et ne servira à rien. A-t-il une autre proposition à faire au Conseil de sécurité pour justifier son désir de voir exprimer totalement l'idée de retrait? S'il en est ainsi, nous serons heureux de la recevoir. Mais si on ne peut avoir l'idéal, il faut se contenter de ce qui s'en rapproche le plus. C'est là ce qu'il y a de mieux à faire, car cela montre au monde que le Conseil de sécurité n'a pas entièrement négligé la question du retrait des forces armées. Cela montre au monde que la question est encore en discussion.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : Si c'est là l'interprétation qu'il convient de donner à ce projet de résolution, je crains de n'avoir à m'opposer très énergiquement au nom de mon Gouvernement à l'adoption de cette résolution. Interprétré ainsi, ce projet de résolution aurait pour effet de donner aux fonctionnaires du service consulaire des attributions qui ne leur appartiennent pas. Ces fonctionnaires ont leurs propres attributions; ils sont accrédités auprès du Gouvernement des Pays-Bas, lequel exerce la souveraineté en Indonésie, ainsi qu'il a été énoncé une fois de plus dans l'*Accord du Renville* [S/649, annexes XIII et VIII]. Il ne serait pas juste de donner de la sorte à ces consuls un droit de contrôle et de surveillance sur ce qui se passe là-bas. Je crois que le fait de mentionner le retrait des troupes dans cette résolution — subrepticement, pour ainsi dire — serait non seulement nuisible, mais incorrect.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : Pour les raisons que je vais exposer, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine ne peut appuyer la résolution présentée par la délégation de la Colombie [S/1160].

Jusqu'ici, le Conseil de sécurité a dû dépendre du bon plaisir de la Commission dite des bons offices. Celle-ci pouvait communiquer ou ne pas communiquer de renseignements sur les événements qui se déroulent en Indonésie. D'autre part, soit dit en passant, cette Commission fonctionnait d'une manière totalement indépendante du Conseil de sécurité. Voilà maintenant que le projet de résolution de la Colombie tend à faire dépendre le Conseil de sécurité du bon plaisir des consuls étrangers à Batavia. La Commission de bons offices a au moins une vague relation de forme avec le Conseil de sécurité, relation qui manque totalement en ce qui concerne les consuls étrangers à Batavia. Il serait difficile de se représenter situation plus absurde que celle dans laquelle le Conseil de sécurité se

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*) : The delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic is unable to support the resolution submitted by the Colombian delegation [S/1160] for the following reasons.

Up to the present the Security Council has had to be content with the kindness of the so-called Committee of Good Offices, which has been in a position to give or withhold information on the events taking place in Indonesia, and which, incidentally, has acted completely independently of the Security Council. The Colombian draft resolution would now make the Security Council dependent on the kindness of foreign consular representatives in Batavia. The Committee of Good Offices at least had a vague and formal relation to the Security Council, but the foreign consular representatives in Batavia would not even have that. It is difficult to imagine the Security Council in a more absurd position than that which would arise if it had to depend on the reports of the

foreign consuls in Batavia for information on the events taking place in Indonesia. That is all the more true since the composition of the Consular Committee excites the gravest doubts with regard to the impartiality of the position it will adopt on the present question. At all events, experience has shown that the Council should not expect the actions of these consular representatives to have any degree of independence or impartiality. Experience has also shown that the attitude adopted by the consuls depends entirely on the stand taken by their respective Governments. The stand taken by their Governments on the Indonesian question consists of open or indirect support and encouragement of the Netherlands Government's aggression.

There can be no doubt that if the Colombian resolution is adopted, the Security Council's rôle in controlling the events now taking place in Indonesia will be confined for a long time to passively awaiting almost useless information from certain consuls and to carrying on an aimless correspondence with them.

The Colombian draft resolution states that the consular reports should inform and guide the Security Council. Does not the Security Council already have sufficiently full and exhaustive information on the state of affairs in Indonesia? Could not the Security Council have enforced to the full a definite and effective decision on the basis of that information? Is the Security Council really unaware that Netherlands armed forces have piratically invaded the territory of the Indonesian Republic? Is the Security Council really unaware that the President, the Prime Minister and a number of Ministers of the Indonesian Republic have been arrested by the Netherlands authorities and thrown into prison? What further information does the Security Council want about the position in Indonesia? It is quite clear that the Colombian resolution is intended to delay matters not only in order to give the Dutch aggressors the chance to complete their Machiavellian work, but also in order to screen that aggression.

The wording in the final part of the Colombian resolution referring to the cease-fire and to some sort of withdrawal of armed forces does not improve the situation but only confuses the issue. As the USSR representatives said, it creates harmful illusions on that question. Who is to cease firing? Whose troops are to withdraw? The resolution is silent on those questions. If the Colombian representative has in mind the Netherlands aggressor, why is he ashamed to name that aggressor directly so that the Security Council can enforce to the full a definite and effective decision?

Il cécerait si, pour ce qui est des événements qui se déroulent actuellement en Indonésie, il se rendait dépendant de l'information que peuvent lui transmettre les consuls étrangers à Batavia. D'ailleurs, la composition de cette Commission consulaire permet de sérieux doutes quant à son impartialité en la question. L'expérience a montré qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que lesdits consuls agissent d'une manière tant soit peu indépendante ou impartiale. L'expérience a aussi montré que la position des consuls dépend entièrement de la position de leurs Gouvernements, et la position de ces derniers à propos de la question indonésienne consiste en un soutien ouvert ou masqué et en un encouragement de l'agression néerlandaise.

Si le projet de résolution de la Colombie venait à être adopté, le rôle du Conseil de sécurité en ce qui concerne la solution des événements d'Indonésie se réduirait pour longtemps, on peut en être sûr, à une attente passive d'une information peu utile venant des consuls et à une vaine correspondance avec ces derniers.

Le projet de résolution de la Colombie déclare que les communications émanant des consuls devraient servir à renseigner et à guider le Conseil de sécurité. Le Conseil ne dispose-t-il donc pas déjà à l'heure actuelle d'informations complètes et suffisantes sur la situation en Indonésie, de renseignements sur la base desquels il lui serait possible d'adopter une résolution parfaitement motivée? Le Conseil de sécurité ne sait-il donc pas que les forces armées néerlandaises ont criminellement fait intrusion sur le territoire de la République d'Indonésie? Le Conseil de sécurité ne sait-il pas que le Président, le Premier Ministre et plusieurs membres du Cabinet de la République d'Indonésie ont été arrêtés par les Hollandais et jetés en prison? De quels autres renseignements le Conseil de sécurité a-t-il donc besoin à propos de la situation en Indonésie? Il est tout à fait clair que, dans le projet de résolution de la Colombie, il s'agit, en faisant traîner les choses en longueur, non seulement de permettre à l'agresseur néerlandais de terminer sa sinistre besogne, mais encore de couvrir son agression.

Les grands mots que contient la conclusion du projet de résolution de la Colombie, où il est question de cessation du feu et d'un présumé retrait des troupes, ne font rien pour améliorer la situation; ils ne font que compliquer la question. Comme l'a dit le représentant de l'URSS, cela ne fait que créer une illusion dangereuse. Qui doit cesser le feu? A qui appartiennent les troupes qui doivent être retirées? Le projet de résolution passe ces questions sous silence. Si c'est l'agresseur néerlandais que le représentant de la Colombie a en vue, pourquoi a-t-il honte d'appeler l'agresseur par son nom, ce qui permettrait au Conseil de sécurité de prendre une décision appropriée en toute connaissance de cause?

It has been stated that some resolution must be adopted—I repeat—some resolution must be adopted on this question. The delegation of the Ukrainian SSR feels that the Security Council's inability to adopt a constructive resolution does not justify the adoption of a harmful one.

In view of the above facts the Ukrainian delegation cannot support the Colombian resolution; in its opinion that resolution would be extremely prejudicial to the Indonesian people and our last consideration should be to give any advantage to the Netherlands aggressors. This resolution would mean that the Security Council voluntarily withdrew from this question and betrayed the Indonesian Republic to the vengeance of the Dutch aggressor.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): At a previous meeting [392nd meeting] I outlined the basic position of my delegation with regard to the competence of the Security Council; I also mentioned how we appraised the actual facts. The Colombian delegation's draft, which is before the Council, does not seem to me to involve the question of the Security Council's competence. Its aim is merely to ensure the receipt of information by the Council, to enable it to follow the events in Indonesia so that it can be as fully informed as possible. In that connexion this draft is related to the action previously taken through the Committee of Good Offices. I therefore feel that the question of competence is not involved in this draft resolution and that the draft is useful in so far as it aims at informing the Council. Moreover, I see nothing in the explanations given by the Colombian representative or in the Syrian representative's statement which conflicts with my interpretation of this draft resolution.

I shall therefore vote for this draft, as I should be prepared to vote for any other draft which did not imply that the question of competence was settled.

The PRÉSIDENT (*translated from French*): As no one else has asked to speak, I should like to make a short statement as the representative of BELGIUM.

The position of the Belgian delegation is similar to that of the French delegation. I have also previously recalled our position regarding the competence of the Security Council in respect of the Indonesian problem. I explained why [392nd meeting], in view of the uncertainty which exists about this matter, the Belgian delegation could not go beyond the resolutions adopted by the Council before 24 December which make full reservations concerning the competence of the Council.

On a dit ici qu'il fallait, en fin de compte, adopter une résolution ou une autre; qu'il fallait prendre quelque décision à ce sujet. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que l'incapacity du Conseil de sécurité à prendre une décision positive ne constitue pas une justification pour l'adoption d'une décision nuisible.

En vertu de ce que je viens de dire, la délégation de la RSS d'Ukraine ne peut appuyer le projet de résolution de la Colombie, car, à son avis, ce projet de résolution ne peut que nuire au peuple d'Indonésie et favoriser l'agresseur néerlandais, ce qui est la dernière chose à laquelle nous devrions songer. Si on l'adoptait, cela signifierait que le Conseil de sécurité a décidé de ne pas s'occuper de cette question et que la République d'Indonésie serait laissée à la merci de l'agresseur néerlandais.

M. PARODI (France): Au cours d'une précédente séance [392ème séance], j'ai indiqué la position fondamentale de ma délégation à propos de la compétence du Conseil de sécurité; j'ai dit aussi notre appréciation des faits eux-mêmes. Le projet de la délégation de la Colombie, dont le Conseil est saisi, ne me semble pas mettre en jeu la question de la compétence du Conseil de sécurité; il a simplement pour but d'assurer l'information du Conseil, de le mettre en état de suivre les faits qui se déroulent en Indonésie, de manière qu'il soit renseigné le plus complètement possible. A cet égard, ce projet se rattache à l'action précédemment entreprise par l'intermédiaire de la Commission de bons offices. Je considère donc que la question de compétence n'est pas impliquée dans ce projet de résolution et que, dans la mesure où il vise à informer le Conseil, ce projet est parfaitement utile. Du reste, ni dans les explications données par le représentant de la Colombie, ni dans l'intervention du représentant de la Syrie, je ne vois quoi que ce soit qui aille à l'encontre de mon interprétation de ce projet de résolution.

Je voterai donc en faveur de ce projet, comme je serais d'ailleurs disposé à voter en faveur de tout autre projet n'impliquant pas que la question de compétence est tranchée.

Le PRÉSIDENT: Personne ne demandant plus la parole, je voudrais faire une brève déclaration en tant que représentant de la BELGIQUE.

La position de la délégation belge est analogue à celle de la délégation française. Moi aussi, j'ai rappelé précédemment notre position au sujet de la compétence du Conseil de sécurité pour traiter du problème indonésien; j'ai expliqué [392ème séance] pourquoi, étant donné l'incertitude qui subsiste à ce sujet, la délégation belge ne pouvait aller au delà des résolutions adoptées par le Conseil avant le 24 décembre, résolutions qui réservent entièrement la question de la compétence du Conseil.

The proposal submitted by the Colombian delegation, as I interpret it, remains within those limits; in my opinion, it does not prejudge the competence of the Council. Any interpretation not in keeping with the sovereignty of the Netherlands must be discounted.

For those reasons the Belgian delegation will also vote for this proposal.

I shall put the Colombian draft resolution to the vote.

Mr. JESSUP (United States of America): The explanation given by the representative of Colombia has set at rest the only worry I had in regard to this resolution, namely, that it might seem to show some lack of confidence in our Committee of Good Offices or some lack of appreciation of the excellent reporting which that Committee has been doing. I believe that the explanation given by the representative of Colombia shows that there is no intention to cast any slight upon the Committee of Good Offices, but merely to utilize, in addition, the other body which has heretofore been used by the Security Council in Indonesia, namely, the Consular Commission. Of course, the remarks made by the representatives of the USSR and the Ukrainian SSR have merely totally ignored the history of this case in connexion with the use of the Consular Commission, the reports of that Commission and the several resolutions of the Security Council in regard to the Commission.

I should like to ask the sponsor of the resolution whether he would be willing to consider two slight stylistic drafting changes which I think would make the resolution read a little more smoothly.

I should like to replace the last three words in the first line, the words "to which refers", by the words "referred to". I think that would make a smoother rendition in English. That portion of the resolution would then read: "The consular representatives in Batavia, referred to in paragraph 5 of the resolution adopted. . ."

In the fifth line, I should hope that we could take out the period and make the whole thing into one sentence. I would eliminate the words "to cover" after "report" and put in their place the words "covering in such report". The passage would then read: ". . . to send as soon as possible, for the information and guidance of the Security Council, a complete report on the situation in the Republic of Indonesia, covering in such report the observance of the cease fire orders and the conditions prevailing. . ."

Those are both stylistic changes which do not alter the sense of the resolution, and I hope the representative of Colombia will be inclined to accept those changes.

La proposition présentée par la délégation de la Colombie, comme je l'interprète, reste dans ces limites; à mon avis, elle ne préjuge pas la question de la compétence du Conseil; et il faut exclure toute interprétation qui serait incompatible avec la souveraineté des Pays-Bas.

C'est pourquoi la délégation belge votera, elle aussi, en faveur de cette proposition.

Je vais mettre aux voix le projet de résolution de la Colombie.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les explications données par le représentant de la Colombie ont dissipé la seule crainte que j'avais au sujet de cette résolution, à savoir qu'elle ne risque de manifester un certain manque de confiance en notre Commission de bons offices ou un certain manque d'appréciation de l'excellent travail d'information que la Commission a accompli. J'estime que l'explication donnée par le représentant de la Colombie montre qu'on n'a pas l'intention de jeter le moindre discrédit sur la Commission de bons offices, mais simplement de faire en plus appel aux services de l'autre organe que le Conseil de sécurité a déjà utilisé en Indonésie, c'est-à-dire la Commission consulaire. Bien entendu, les représentants de l'URSS et de la RSS d'Ukraine ont, tout simplement, négligé entièrement, au cours de leurs observations, de tenir compte de l'historique de l'affaire en ce qui concerne l'utilisation de la Commission consulaire, les rapports de cette Commission et les diverses résolutions du Conseil de sécurité relatives à ladite Commission.

Je désirerais demander à l'auteur de la résolution s'il consentirait à envisager de petits changements de rédaction qui, à mon avis, amélioreraient un peu le style de la résolution.

J'aimerais remplacer les trois derniers mots de la première ligne, les mots "*to which refers*" par les mots "*referred to*". Je crois que cela se lirait mieux en anglais. Cette partie de la résolution se lirait donc ainsi: "*The consular representatives in Batavia, referred to in paragraph 5 of the resolution adopted . . .*" (les représentants consulaires à Batavia, mentionnés au paragraphe 5 de la résolution adoptée . . .).

A la cinquième ligne, j'aimerais supprimer le point et ne faire qu'une seule phrase. Je supprimerais les mots "devra exposer" après le mot "rapport" et mettrai à leur place les mots "en exposant dans ce rapport". Le passage se lirait donc ainsi: ". . . à lui adresser, le plus tôt possible, à titre d'information et pour le guider dans ses travaux, un rapport complet sur la situation existante dans la République d'Indonésie, en exposant dans ce rapport la manière dont les ordres de cesser le feu sont observés et les conditions qui existent . . .".

Il s'agit là de deux changements de forme qui ne modifient pas le sens de la résolution, et j'espère que le représentant de la Colombie acceptera sans difficulté ces changements.

The PRESIDENT (*translated from French*): I shall ask the Assistant Secretary-General to re-read the draft as it now stands in its amended form.

Mr. PELET (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Conference and General Services): The text of the Colombian draft resolution [S/1160] as amended reads as follows:

"The Security Council

"Requests the consular representatives in Batavia, referred to in paragraph 5 of the resolution adopted at the 194th meeting of the Council [S/525(I)], to send as soon as possible, for the information and guidance of the Security Council, a complete report on the situation in the Republic of Indonesia, covering in such report the observance of the cease-fire orders and the conditions prevailing in areas under military occupation or from which armed forces now in occupation may be withdrawn."

Mr. EL-KHOURI (Syria): I have one slight amendment to offer. I think it would be proper to insert, after the words "the 194th meeting of the Council", the date of that meeting, which was 25 August 1947. Usually, meetings are identified not only by their number, but by their date. That is especially true when a resolution is adopted at a particular meeting. I think the representative of Colombia will agree to that insertion.

Colonel HODGSON (Australia): I should like to support the remarks just made by the representative of Syria. I might say that my delegation has had constant difficulty in this respect. In one report emanating from the Security Council, we may read a reference to the 201st meeting, without any date being given—and then we will find a reference to the 206th meeting, and a date will be mentioned. As far as that particular resolution is concerned, we have tried to check up on the matter but we have not been able to find the date. It was somewhere about 1 November, we know. Those who were there and who are conversant with the details of that meeting, may know the exact date. However, it could have been on any one of three dates.

The PRESIDENT (*translated from French*): The date on which the resolution in question was voted upon was 25 August. On that day three resolutions were adopted, but there is no possible doubt about which is meant in the draft we are now considering.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should

Le PRÉSIDENT: Je demanderai à Monsieur le Secrétaire général adjoint de relire le projet tel qu'il se présente à la suite des amendements qui y ont été apportés.

M. PELET (Secrétaire général adjoint chargé du Département des conférences et services généraux) (*traduit de l'anglais*): Voici le texte du projet de résolution de la Colombie [S/1160], avec les amendements qui y ont été apportés:

"Le Conseil de sécurité

"Invite les représentants consulaires à Batavia, mentionnés au paragraphe 5 de la résolution adoptée par le Conseil à sa 194ème séance [S/525 (I)], à lui adresser, le plus tôt possible, à titre d'information et pour le guider dans ses travaux, un rapport complet sur la situation existante dans la République d'Indonésie, en exposant dans ce rapport la manière dont les ordres de cesser le feu sont observés et les conditions qui existent dans les zones militairement occupées ou qui auront pu être évacuées par les forces armées qui les occupent actuellement."

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): J'ai un petit amendement à proposer. J'estime qu'il conviendrait d'insérer, après les mots "par le Conseil à sa 194ème séance", la date de cette séance, qui est le 25 août 1947. D'habitude, les séances sont identifiées non seulement par leur numéro, mais aussi par leur date. Cela est particulièrement vrai lorsqu'une résolution est adoptée lors d'une séance particulière. Je crois que le représentant de la Colombie acceptera cette addition.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je désire appuyer l'observation que vient de faire le représentant de la Syrie. Je puis dire que ma délégation a constamment éprouvé des difficultés à cet égard. Dans un rapport émanant du Conseil de sécurité, nous trouvons, par exemple, un renvoi à la 201ème séance, sans que l'on donne aucune date. Puis, nous trouvons un renvoi à la 206ème séance et, cette fois-ci, on mentionnera une date. En ce qui concerne la résolution qui nous intéresse, nous avons essayé de procéder à une vérification, mais il ne nous a pas été possible de retrouver la date. Elle remonte aux environs du 1er novembre, croyons-nous. Ceux qui étaient présents et qui sont au courant de ce qui s'est passé au cours de la séance connaîtront peut-être la date exacte. Mais on peut hésiter entre trois dates différentes.

Le PRÉSIDENT: La date à laquelle la résolution en question a été votée est le 25 août. Ce jour-là, trois résolutions furent adoptées; mais il n'y a aucune équivoque possible quant à celle qui est visée par le projet.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais

like to reply to the remarks made by the representative of Syria. He maintains that the USSR delegation did not vote in favour of the United States proposal because the representative of the United States failed to vote for the proposal of the Ukrainian SSR. Quite apart from the fact that this is a distortion of the truth, I must assume that the Syrian representative's memory has failed him.

Voting on the draft resolution submitted by the United States delegation took place on 24 December [392nd meeting], while voting on the resolution submitted by the representative of the Ukrainian SSR, took place on 27 December [393rd meeting], so that there can have been no question of "retaliation" on my part. If Mr. El-Khoury wants to tell us funny stories, that is up to him; but this is not serious and does not correspond to the facts.

The USSR delegation has stated in detail why it abstained from voting for the United States proposal and submitted its own proposal on the immediate withdrawal of Netherlands troops from the territory of the Republic of Indonesia. On the same grounds, the USSR delegation voted in favour of the Ukrainian proposal, and it will in future maintain the same position: the troops of the aggressor must be immediately withdrawn from the territory of the victim of aggression.

As regards the Colombian resolution, if Mr. El-Khoury finds it satisfactory, that is his concern, but the USSR delegation cannot be satisfied by such an empty and ineffective resolution. I must again repeat that such a resolution is harmful to the Indonesian people; it puts off the decision on the Indonesian question—the question of putting an end to Netherlands aggression against Indonesia—and benefits only the aggressor. The USSR delegation therefore cannot vote for a resolution of that nature.

As regards the reference made by the representative of Colombia to the fact that the consular representatives should report to the Security Council on the observance of the cease-fire orders, those representatives do not, as far as we know, have military observers at their disposal. Surely the countries who possess consuls in Indonesia do not maintain armed forces there. It is difficult to see how they can supervise the implementation of an order to cease fire and end hostilities. Such an instruction to the consuls is, to say the least, strange.

As regards the statements made by the representatives of France and Belgium concerning the competence of the Security Council, I recall that that matter has already been discussed. The USSR delegation has explained its point of

répondre aux observations du représentant de la Syrie. Il affirme que la délégation de l'URSS n'a pas voté en faveur de la proposition faite par la délégation des Etats-Unis parce que le représentant des Etats-Unis n'avait pas voté en faveur de la proposition de la RSS d'Ukraine. Non seulement le représentant de la Syrie présente une version déformée des faits, mais il me semble que la mémoire lui fait défaut.

Le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis a été mis aux voix le 24 décembre [392ème séance], et c'est le 27 décembre [393ème séance] que le Conseil a voté sur la résolution présentée par le représentant de la RSS d'Ukraine; on ne peut donc pas dire que j'ai usé de "représailles". M. El-Khoury a peut-être l'intention de plaisanter; c'est son affaire, mais cela n'est pas sérieux, et ce qu'il nous raconte ne correspond pas à la réalité.

La délégation de l'URSS a exposé d'une façon détaillée les raisons pour lesquelles elle s'était abstenue lors du vote portant sur la proposition de la délégation des Etats-Unis et elle a expliqué pourquoi elle a présenté sa propre proposition prévoyant l'évacuation immédiate du territoire de la République d'Indonésie par les troupes néerlandaises. Pour les mêmes raisons, la délégation de l'URSS a voté en faveur de la proposition de l'Ukraine, et elle maintiendra la même attitude par la suite: les troupes de l'agresseur doivent être immédiatement retirées du territoire appartenant à la victime de l'agression.

Quant à la résolution présentée par la Colombie, je dois dire que, si elle paraît satisfaisante à M. El-Khoury, c'est son affaire; mais la délégation de l'URSS ne peut en aucun cas se contenter de cette résolution vide de sens et absolument inefficace. Je souligne une fois de plus qu'elle est nuisible au peuple indonésien; elle retarde la solution de la question indonésienne, elle ne permet pas d'enrayer l'agression des Pays-Bas contre l'Indonésie, et elle ne profite qu'à l'agresseur. C'est pourquoi la délégation de l'URSS ne peut voter en faveur d'une telle résolution.

Le représentant de la Colombie a fait remarquer que les représentants consulaires doivent informer le Conseil de sécurité sur la façon dont l'ordre de cesser le feu est exécuté, mais chacun sait que les représentants consulaires n'ont pas d'observateurs militaires à leur disposition. Les pays qui sont représentés par des consuls en Indonésie y maintiennent-ils des forces armées? Comment les consuls pourraient-ils observer l'exécution d'un ordre de cesser le feu? Il est difficile de dire comment ils pourraient le faire. Par conséquent, il est pour le moins étrange que l'on confère cette tâche aux consuls.

A propos de la déclaration des représentants de la France et de la Belgique concernant la compétence du Conseil de sécurité, je rappelle que cette question a déjà été discutée. La délégation de l'URSS a exposé ses vues à ce sujet.

view. It believes that the Security Council was created not only for the white race and not only for one kind of State. The Council was created for the whole world, for all the United Nations, and, if a colonial Power commits an act of aggression against a colonial nation that has freed itself, in order to deprive that nation of its freedom and independence, to force the colonial yoke upon it once again and to subject it to colonial oppression, then the Security Council is in duty bound to intercede and to prevent and put an end to aggression, and to protect the legitimate interests of the colonial nation and of the State subjected to an unprovoked attack by the aggressive colonial Power.

Consequently, there is no reason to refer here to the Council's "lack of competence". That is done simply to prevent the Security Council from putting an end to the Netherlands Government's aggression against the Indonesian Republic. There can be no other explanation for such an attitude.

As regards the United States representative's remark that he intends to ignore the USSR representative's statement concerning the nature and activities of the Committee of Good Offices and its individual members, the United States representative has chosen the easiest way out. It is easier to ignore facts than to refute them.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I merely wish to correct a passage in the statement made by the representative of the USSR, and I am sorry that I failed to make myself understood to him, perhaps owing to the form of my expression or for some other reason. I did not say that he had retaliated by not voting for the first resolution because Mr. Jessup did not vote for the proposal of the Ukrainian SSR. On the contrary, I said that Mr. Jessup retaliated the following day and that Mr. Malik did not vote simply to tease Mr. Jessup. That is all I said, and I did not make any suggestion of retaliation on the part of Mr. Malik because I knew that the voting did not take place on the same day. I apologize if I made what appeared to be a wrong statement previously, but I think that is what I said and I do not know why Mr. Malik understood it differently.

The PRESIDENT (translated from French): As no one else wishes to speak we shall now vote on the Colombian draft resolution to the vote.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, United Kingdom, United States of America.

Abstaining: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Elle estime que le Conseil de sécurité n'a pas seulement été créé pour la race blanche ni pour une seule catégorie d'Etats. Le Conseil de sécurité a été créé pour le monde entier et pour toutes les Nations Unies; lorsqu'une Puissance coloniale se livre à une agression contre un peuple colonial, afin de le priver de sa liberté et de son indépendance, de lui imposer de nouveau le joug colonial et de le soumettre à l'oppression coloniale, le Conseil de sécurité a le devoir d'intervenir, d'enrayer l'agression et de défendre les intérêts légitimes de ce peuple et de cet Etat devenu la victime d'une agression non provoquée de la part d'une Puissance coloniale agressive.

Par conséquent, l'affirmation selon laquelle le Conseil de sécurité ne serait pas compétent est dénuée de tout fondement. Elle sert uniquement à empêcher le Conseil de sécurité d'enrayer l'agression du Gouvernement néerlandais contre la République d'Indonésie. Cette attitude ne peut être jugée autrement.

Au sujet de la remarque du représentant des Etats-Unis selon laquelle il ne tient aucun compte de la déclaration du représentant de l'URSS relative au caractère et à l'activité de la Commission de bons offices et de certains de ses membres, je dois dire que le représentant des Etats-Unis a adopté la voie la plus facile. Il est beaucoup plus facile de passer un fait sous silence que de le démentir.

M. EL-KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais): Je désire simplement présenter une rectification au sujet d'un passage de la déclaration du représentant de l'URSS. Je regrette de ne pas m'être bien fait comprendre de lui, peut-être parce que je me suis mal exprimé ou pour tout autre motif. Je n'ai pas dit qu'il avait usé de représailles en ne votant pas sur la première résolution parce que M. Jessup n'avait pas voté en faveur de la proposition de la RSS d'Ukraine. Au contraire, j'ai dit que M. Jessup avait usé de représailles le lendemain, et que M. Malik n'avait pas voté simplement pour taquiner M. Jessup. C'est là tout ce que j'ai dit et je n'ai nullement parlé de représailles de la part de M. Malik, parce que je savais que le vote n'avait pas eu lieu ce même jour. Je m'excuse si j'ai donné tout à l'heure l'impression de m'être trompé, mais je crois que c'est bien là ce que j'ai dit, et je ne sais pas pourquoi M. Malik a compris différemment.

Le PRÉSIDENT: Personne ne demandant plus la parole, je mets aux voix le projet de résolution de la Colombie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

The draft resolution was adopted by 9 votes, with 2 abstentions.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation cannot refrain from calling attention to the fact that this empty and meaningless resolution has found favor even with States the representatives of which abstained during the vote on the other proposals: I am speaking of Belgium and France.

The PRESIDENT (*translated from French*): We are to have a meeting tomorrow afternoon, 29 December. I think the members of the Council will agree that the two questions on today's agenda should be included in the provisional agenda of that meeting.

The meeting rose at 6.50 p.m.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS ne peut s'empêcher de faire remarquer que cette résolution, vide de tout sens, a été trouvée acceptable même par les Etats dont les représentants se sont abstenus lors du vote portant sur les autres propositions: je veux parler de la Belgique et de la France.

Le PRÉSIDENT: Nous avons prévu une séance pour demain après-midi, 29 décembre. Je pense que les membres du Conseil seront d'accord pour que les deux questions qui figurent aujourd'hui à notre ordre du jour soient portées à l'ordre du jour provisoire de cette séance.

La séance est levée à 18 h. 50.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA— TCHÉCOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodní Třida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—ÉQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—ÉGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ÉTHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

Jc. Goubaud
Goubaud & Cia. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bonagahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

UNITED NATIONS ASSOCIATION OF

New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Perú
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spotdzienna Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-İSTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA— UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPE TOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM— ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA— ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YOUgoslavie

Drzavno Preduzece
Jugoslvenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD